



**ACP** OBSERVATORY ON MIGRATION  
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS  
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

# “SEUL DIEU NOUS PROTÈGE”:

## *Migration et environnement en République démocratique du Congo*

François Gemenne  
Malika Peyraut  
Erick Kassongo Kalonji  
Benoît Mayer  
Véronique Lassailly-Jacob



Camps de déplacés, Goma, Nord Kivu, RDC

## Rapport de recherche

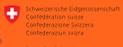
ACPOBS/2013/PUB18



Une initiative du Secrétariat ACP,  
financée par l'Union européenne,

mise en œuvre par l'OIM et avec le soutien financier de la Suisse,  
de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA

**ecosphere**  
European Centre on Sustainable Policies for Human and Environmental Rights



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun Svizra  
Sviza Confederaziun

Fonds de l'OIM pour le  
développement  
Dizay fons p'ra d'evlopman, en  
matyèr de, les/OIM/CP/migratory



# 2013

## L'Observatoire ACP sur les migrations

L'Observatoire ACP sur les migrations est une initiative du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), financée par l'Union européenne, mise en œuvre par l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), à la tête d'un consortium de 15 partenaires, et avec le soutien financier de la Suisse, de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA. Établi en 2010, l'Observatoire ACP sur les migrations est une institution visant à produire des données sur les migrations Sud-Sud à destination des migrants, de la société civile et des décideurs politiques et à renforcer les capacités de recherche dans les pays ACP, dans le but d'améliorer la situation des migrants et de resserrer les liens entre migration et développement.

L'Observatoire a été créé pour favoriser le déploiement d'un réseau d'institutions de recherche et d'experts sur les migrations. Des activités ont été lancées dans 12 pays pilotes et seront progressivement étendues à d'autres pays ACP intéressés. Les 12 pays pilotes sont l'Angola, le Cameroun, Haïti, le Kenya, le Lesotho, le Nigeria, la République démocratique du Congo, la République unie de Tanzanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, le Timor-Leste et Trinité-et-Tobago.

L'Observatoire a lancé des activités de recherche et de renforcement des capacités relatives à la problématique des migrations Sud-Sud et du développement. A travers ces activités, l'Observatoire ACP cherche à aborder les nombreux enjeux de plus en plus incontournables pour le Groupe des États ACP dans le cadre des liens migration/développement. Les documents et produits des recherches, ainsi que les manuels pour le renforcement des capacités, sont accessibles gratuitement sur le site Internet de l'Observatoire ([www.acpmigration-obs.org](http://www.acpmigration-obs.org)). Les futures publications et informations sur les activités de l'Observatoire seront mises en ligne.

© 2013 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

© 2013 Observatoire ACP sur les migrations

Document rédigé par François Gemenne, Malika Peyraut, Erick Kassongo Kalonji, Benoît Mayer et Véronique Lassailly-Jacob. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), de l'Union européenne, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des autres membres du Consortium de l'Observatoire ACP sur les migrations, de la Suisse ou du UNFPA.

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit ni par aucun procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'éditeur.

Mise en page préparée par Pablo Escribano Miralles, Observatoire ACP sur les migrations.

ACPOBS/2013/PUB18



ACP

OBSERVATORY ON MIGRATION  
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS  
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

**“SEUL DIEU NOUS PROTÈGE”:**  
*Migration et environnement en  
République démocratique du Congo*

François Gemenne  
Malika Peyraut  
Erick Kassongo Kalonji  
Benoît Mayer  
Véronique Lassailly-Jacob



## Avant-propos

Cette étude exploratoire sur les liens entre dégradations de l'environnement et flux migratoires en République démocratique du Congo a été réalisée par l'équipe de recherche du Centre européen des politiques durables pour les droits de l'homme et de l'environnement (Ecosphere). Elle conclut la recherche commandée par l'Observatoire ACP sur les migrations, qui a été conduite en collaboration avec l'Université de Goma. Son composant central est une étude de terrain, qui a porté sur plusieurs sites soumis à d'importantes dégradations environnementales.

Malgré l'importance des dynamiques migratoires et des dégradations environnementales en République démocratique du Congo, jusqu'ici aucune étude n'avait examiné empiriquement la manière dont les diverses dégradations de l'environnement dans le pays provoquaient des déplacements de populations. Ce rapport est vraiment innovateur car il constitue la première étude empirique sur ce sujet menée à l'échelle du pays. Il cherche à combler un vide important dans la littérature et à fournir une meilleure compréhension des phénomènes de migrations internes associés aux changements environnementaux.

De plus, dans le but de contribuer à la formulation de réponses politiques appropriées, tant sur le plan migratoire que sur le plan environnemental, ce document propose différentes pistes pour développer des solutions adéquates à ces phénomènes, afin d'améliorer la condition des migrants dans le pays. En même temps, il cherche à fournir une première base à des travaux de recherche futurs plus approfondis, notamment sur le plan quantitatif.

Je remercie l'Observatoire ACP sur les migrations pour l'étude de cette thématique au niveau national, basée sur les nécessités identifiées par le Comité consultatif national, nous ayant fourni une première base à de futurs programmes politiques. Prenant en considération le manque crucial de données concernant ce phénomène dans le pays, ce rapport constitue à la fois une étude pionnière et la base d'un corpus de connaissances scientifiques en construction, qui sera d'un intérêt et d'une utilité indispensables pour tous les représentants du gouvernement concernés.

M Daniel Lubo

Conseiller du Vice-Premier Ministre

Conseiller en charge des questions de la Migration à la Vice Primature Intérieur et Sécurité

Président du Comité Consultatif National, République démocratique du Congo, Facilité intra-ACP



## Résumé

Ce rapport constitue la première étude empirique sur les liens entre dégradations de l'environnement et flux migratoires en République démocratique du Congo (RDC), menée à l'échelle du pays. Il conclut une recherche commandée à Ecosphere par l'Observatoire ACP sur les migrations, et conduite en collaboration avec l'Université de Goma. Son composant central est une étude de terrain, qui a porté sur plusieurs sites sujets à d'importantes dégradations environnementales. Il s'agit d'une étude exploratoire, qui vise avant tout à mettre en évidence l'importance de ce phénomène dans le pays, et à fournir une première base à de futurs travaux de recherche.

Ce travail a couvert diverses dégradations de l'environnement au moyen d'une enquête de terrain menée à l'automne 2012. Loin de s'arrêter à la seule déforestation, l'enquête a également couvert des cas d'érosion, d'inondations, de dégradations des sols, d'éruptions volcaniques, mais aussi des cas de confiscation de l'environnement, très nombreux en RDC, souvent ignorés dans la littérature, et généralement liés à la création de réserves naturelles ou de concessions minières. L'ensemble des cas étudiés révèlent un lien très fort entre crises économiques, exploitation anarchique des ressources et dégradations de l'environnement, ainsi qu'une assistance insuffisante pour les populations touchées par ces dégradations.

Au terme de l'étude, il apparaît que les flux migratoires liés à l'environnement en RDC se répartissent en deux grandes catégories : d'une part, les populations déplacées par des catastrophes naturelles, et celles qui ont été expulsées (relocalisées) suite à des confiscations des terres.

Contrairement à un phénomène souvent observé dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, il semble donc que la migration soit peu utilisée comme stratégie pour faire face à des dégradations de l'environnement. Au contraire, la migration est généralement un phénomène subi par les populations, plutôt qu'une stratégie décidée par celles-ci.



## Remerciements

La République démocratique du Congo est un terrain d'études fascinant, mais également difficile, en raison de la taille immense du pays et des contraintes logistiques importantes. Une partie de l'enquête a notamment été réalisée alors que des violences éclataient dans l'est du pays, ce qui a naturellement imposé des contraintes importantes aux enquêteurs de terrain. Si cette étude a pu être menée à son terme, c'est avant tout grâce à l'appui et au soutien de plusieurs personnes et organismes, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour dépasser les difficultés logistiques.

Le Professeur Gakuru Semacumu, de l'Université de Goma, a activement participé à l'élaboration et à la conduite de la recherche, et a beaucoup œuvré pour faciliter le travail des chercheurs dans l'est du pays. Ses commentaires et relectures ont également permis d'améliorer sensiblement le présent rapport. Kawaya Sefu, point focal de l'Observatoire ACP sur les migrations, a déployé d'immenses efforts pour faciliter la recherche sur le terrain et nouer des contacts avec les différents partenaires. Qu'il en soit chaleureusement remercié. Les déplacements de l'équipe de recherche à travers le pays ont été possibles grâce à l'aide de la MONUSCO, et en particulier du personnel de la MovCon, qui a gracieusement permis l'usage de ses avions. L'étude a également pu bénéficier de nombreux soutiens institutionnels : le Comité consultatif national en a validé la méthodologie et apporté de nombreuses suggestions ; tandis que la DGM a fourni plusieurs documents essentiels. Enfin, l'apport de la coordination nationale REDD et du WWF Bas-Congo ont été déterminants dans le traitement des questions de déforestation.

Depuis Bruxelles, l'équipe de recherche a également pu bénéficier de la confiance et du soutien sans faille de l'équipe de l'Observatoire ACP sur les migrations : nous tenons ici à remercier particulièrement Livia Manente, Susanne Melde et Brahim El Mouaatamid. Enfin, merci également à Emilie Nocent, ingénieure d'études au laboratoire Ruralités de l'Université de Poitiers, dont l'assistance a été précieuse pour la réalisation de la carte de localisation des enquêtes de terrain. Enfin, les remarques et corrections de C.T. Londa Lokoto ont aussi été très utiles.

Enfin, tous nos remerciements vont aux migrants et aux experts qui ont accepté de partager avec nous leurs expériences et leurs témoignages : ils sont à la fois la raison d'être de cette étude, et ses principaux contributeurs.



# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| Liste des acronymes.....   | xi        |
| Liste des tableaux, graphiques et figures .....                  | xiii      |
| Résumé analytique.....   | xv        |
| Executive summary .....  | xvii      |
| Resumo executivo .....   | xix       |
| <b>1. Introduction .....</b>                                     | <b>1</b>  |
| <b>2. Contexte de l'étude.....</b>                               | <b>5</b>  |
| 2.1 Cadre de l'étude .....                                       | 5         |
| 2.2 Principales dégradations environnementales en RDC.....       | 9         |
| 2.3 Les migrations environnementales en RDC.....                 | 9         |
| 2.4 La prise en compte des risques environnementaux en RDC ..... | 13        |
| <b>3. Enquête de terrain.....</b>                                | <b>17</b> |
| 3.1 Kinshasa .....   | 19        |
| 3.2 Province Orientale.....                                      | 24        |
| 3.3 Nord-Kivu .....  | 32        |
| 3.4 Bas-Congo .....  | 59        |
| 3.5 Kindu, Province du Maniema .....                             | 65        |
| 3.6 Le Katanga .....   | 68        |
| 3.7 Mbuji-Mayi, dans le Kasai Oriental .....                     | 72        |
| <b>4. Conclusions et recommandations politiques .....</b>        | <b>77</b> |
| 4.1 Conclusions générales.....                                   | 77        |
| 4.2 Recommandations politiques.....                              | 78        |
| <b>5. Références bibliographiques.....</b>                       | <b>87</b> |
| <b>6. Annexe : Cadre juridique .....</b>                         | <b>91</b> |



## Liste des acronymes

|           |  |
|-----------|--|
| ACP       | Groupe des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique                   |
| CNDP      | Congrès national pour la Défense du Peuple                                 |
| DGM       | Direction générale des migrations  |
| Ecosphere | European Centre on Sustainable Policies for Human and Environmental Rights |
| FAO       | Organisation des Nations unies pour l’Alimentation et l’Agriculture        |
| ICCN      | Institut congolais pour la Conservation de la Nature                       |
| IDPs      | Internally Displaced Persons, déplacés internes                            |
| OCHA      | Bureau pour la Coordination des Affaires humanitaires des Nations unies    |
| ONG       | Organisation non-gouvernementale   |
| PANA      | Programme d’action national d’adaptation au changement climatique          |
| PAPASA    | Projet d’Appui à la Production agricole et à la Sécurité alimentaire       |
| RDC       | République démocratique du Congo   |
| TFM       | Tenke Fungurume Mining (société d’exploitation minière)                    |
| UNHCR     | Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés                      |
| WWF       | Fonds mondial pour la Nature   |



## Liste des tableaux, graphiques et figures

### Tableaux

Tableau 1 : Evolution de la population affectée par l'éruption volcanique de 2002

### Graphiques

Graphique 1 : Nature des conflits par province

Graphique 2 : Dégradations de l'environnement dans le village d'origine des habitants interrogés

Graphique 3 : Perception des risques environnementaux par les habitants de Monigi (en %)

### Figures

Figure 1 : Carte de localisation des enquêtes de terrain - Lieux d'enquêtes et causes des migrations

Figure 2 : Quartier Delvaux. Une maison détruite par l'érosion

Figure 3 : La Cité de l'Espoir porte ironiquement son appellation

Figure 4 : Un quartier de Kinshasa ? La Cité de l'Espoir, constructions de fortune et enclavement

Figure 5 : Persistance de comportements à risque : la maison en construction n'est séparée du ravin que par la route

Figure 6 : Des sacs de sable pour empêcher l'érosion

Figure 7 : Ressources minières en RDC

Figure 8 : Le Nord-Kivu

Figure 9 : Goma - Panneau explicatif du code d'alerte pour le volcan

Figure 10 : Goma. Des constructions sur l'ancienne coulée de lave

Figure 11 : *Focus group* dans le village de Mangala avec le chef du village, des notables et des villageois fermiers

Figures 12, 13, 14 : La cité de Lemba

Figure 15 : Dans la cité de Lemba

- Figure 16 : Vue d'une partie du marché des migrants revendeurs de *bilokos* à Boma
- Figures 17, 18 : Projets d'assistance aux déplacés de Kindu
- Figures 19, 20 : Quais de débarquement des bois d'Elila et de Bongo au bord du fleuve à Kindu
- Figure 21 : Le village de Kasongo, vidé de ses habitants
- Figure 22 : Lac artificiel de Kasombwe I, ancien puits d'extraction du cuivre de la société Malta Forest
- Figure 23 : Petit désert sans végétation qui s'est formé sur le déversoir des déchets toxiques
- Figure 24 : Usines de traitement des minerais de la CMSK à Kipushi, à quelques centaines de mètres du quartier Mungeti
- Figure 25 : Mbuji-Mayi, zones d'érosions et d'effondrement des sols
- Figures 26, 27 : Erosions à Mbuji-Mayi, au croisement des avenues Tshala Muana et Maman Yemo
- Figure 28 : Marché de Simis à Mbuji-Mayi, lieu d'embarquement des candidats migrants vers Kinshasa
- Figure 29 : Erosion de Mbala wa Tshitolo
- Figure 30 : Erosion de Mbala wa Tshitolo
- Figure 31 : Erosion du quartier Tshala Muana

## Résumé analytique

Ce rapport constitue la première étude empirique sur les liens entre dégradations de l’environnement et flux migratoires en République démocratique du Congo (RDC), menée à l’échelle du pays. Il conclut une recherche commandée à Ecosphere par l’Observatoire ACP sur les migrations, et conduite en collaboration avec l’Université de Goma. Son composant central est une étude de terrain, qui a porté sur plusieurs sites sujets à d’importantes dégradations environnementales. Il s’agit d’une étude exploratoire, qui vise avant tout à mettre en évidence l’importance de ce phénomène dans le pays, et à fournir une première base à de futurs travaux de recherche.

Ce travail a couvert diverses dégradations de l’environnement au moyen d’une enquête de terrain menée à l’automne 2012. Loin de s’arrêter à la seule déforestation, l’enquête a également couvert des cas d’érosion, d’inondations, de dégradations des sols, d’éruptions volcaniques, mais aussi des cas de confiscation de l’environnement, très nombreux en RDC, souvent ignorés dans la littérature, et généralement liés à la création de réserves naturelles ou de concessions minières. L’ensemble des cas étudiés révèlent un lien très fort entre crises économiques, exploitation anarchique des ressources et dégradations de l’environnement, ainsi qu’une assistance insuffisante pour les populations touchées par ces dégradations.

La collecte des données de terrain a été réalisée au moyen d’entretiens avec des représentants de la société civile, des organisations internationales et des autorités locales. Des entretiens ont été également réalisés avec les migrants et populations locales, soit sous la forme de *focus groups*, soit sous la forme de questionnaires semi-directifs. L’enquête de terrain a été réalisée sur sept sites, donnant ainsi un large aperçu de divers types de mouvements migratoires liés aux dégradations de l’environnement : à Kinshasa, dans la Province Orientale, à Goma dans le Nord-Kivu, dans le district du Bas-Fleuve (province du Bas-Congo), dans la ville de Kindu (province du Maniema), dans la ville de Mbuji-Mayi (province du Kasaï-Oriental), et enfin dans la province du Katanga.

Quoique la migration interne en République démocratique du Congo soit souvent causée par une multitude de facteurs, il apparaît que ces facteurs sont souvent exacerbés par des changements environnementaux encourageant les migrations. Certes, certains impacts environnementaux peuvent à eux seuls déterminer un comportement migratoire : il en est ainsi des coulées de lave ou de l’érosion en milieu urbain. Cependant, la *forme* que prend ce comportement

migratoire est alors déterminée par d'autres facteurs, sociaux, politiques ou économiques. Dans d'autre cas, c'est le contexte social, économique et politique qui est à l'origine de l'impact environnemental : ainsi en est-il du déboisement incontrôlé, des pollutions industrielles, ou de la surexploitation des terres agricoles.

De très nombreux flux migratoires dans le pays sont le résultat d'une gestion anarchique de l'environnement : ainsi en est-il de l'exploitation sauvage de forêts, ou de l'attribution de concessions minières sans qu'aucune mesure ne soit prise pour accompagner les populations déplacées. Il apparaît dès lors qu'une meilleure protection de l'environnement permettrait de réduire considérablement le nombre de déplacés.

Par ailleurs, d'autres migrations sont provoquées par des catastrophes naturelles, face auxquelles les populations sont souvent démunies. Les plans de prévention et d'évacuation lors de catastrophes naturelles sont souvent insuffisants ou inexistantes, et les risques environnementaux sont systématiquement sous-évalués : ainsi en est-il du risque d'éruption limnique dans le lac Kivu, particulièrement symptomatique.

Les flux migratoires liés à l'environnement en RDC se répartissent donc en deux grandes catégories : d'une part, les populations déplacées par des catastrophes naturelles, et celles qui ont été expulsées (relocalisées) suite à des confiscations des terres. Contrairement à un phénomène souvent observé dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, il semble donc que la migration soit peu utilisée comme stratégie pour faire face à des dégradations de l'environnement. Au contraire, la migration est généralement un phénomène subi par les populations, plutôt qu'une stratégie décidée par celles-ci. Les migrants sont généralement livrés à eux-mêmes, et vivent souvent dans des conditions très difficiles. Pour que la migration puisse devenir une stratégie d'adaptation, d'importantes initiatives devront être prises pour mieux assister et protéger les migrants internes. Ces initiatives sont urgentes aujourd'hui, et le seront plus encore dans le contexte du changement climatique, dont les effets se font déjà sentir aujourd'hui et qui aggravera les dégradations actuelles de l'environnement.

## Executive summary

This report is the first empirical study on the links between environmental degradation and migration flows in the Democratic Republic of Congo (DRC) carried out on a country-wide scale. It concludes research commissioned to Ecosphere by the ACP Observatory on Migration, conducted in collaboration with the University of Goma. Its central component is a field study which focused on several sites subject to significant environmental degradation. It is an exploratory study designed, above all, to highlight the scale of this phenomenon in the country, and to provide an initial basis for future research work.

By means of a field survey conducted in the autumn of 2012, this work covered various types of environmental degradation. Far from being limited to deforestation, the survey also covered cases of erosion, flooding, soil degradation and volcanic eruption, as well as cases of environmental confiscation, which are extremely numerous in DRC, often ignored in the literature and generally linked to the creation of natural reserves or mining concessions. All of the case studies reveal a very strong link between economic crises, anarchic exploitation of resources and environmental degradation, as well as inadequate assistance for the populations affected by this degradation.

Field data was collected by means of interviews with representatives of civil society, international organizations and the local authorities. Interviews were also conducted with migrants and local populations, either in the form of focus groups, or in the form of semi-structured questionnaires. The field survey was carried out across seven sites, thus giving a broad overview of various types of migratory movements linked to environmental degradation, namely in Kinshasa, in Orientale Province, in Goma in Nord-Kivu, in the district of Bas-Fleuve (Bas-Congo Province), in the town of Kindu (Maniema Province), in the town of Mbuji-Mayi (Kasaï-Oriental Province) and finally in Katanga Province.

Although internal migration in the Democratic Republic of Congo is often caused by a multitude of factors, it appears that these factors are often exacerbated by environmental changes encouraging migration. Certainly, some environmental impacts alone are sufficient to determine migratory behaviour. Examples of this are lava flows or erosion in an urban environment. However, the *form* that this migratory behaviour takes is then determined by other social, political or economic factors. In other cases, it is the social, economic and political context

that is the cause of the environmental impact. This is the case with uncontrolled deforestation, industrial pollution or the overexploitation of agricultural land.

A majority of migration flows in the country are the result of anarchic management of the environment. This is the case with the uncontrolled exploitation of forests, or the allocation of mining concessions without any measures being taken to support displaced populations. Consequently, it appears that better protection of the environment would also lead to a considerable reduction in the number of displaced people.

In addition, other migration is caused by natural disasters, which often leave the populations destitute. Prevention and evacuation plans for natural disasters are often inadequate or non-existent, and the environmental risks are systematically underestimated. This is the case for the risk of a limnic eruption in Lake Kivu, which is particularly symptomatic.

Migration flows linked to the environment in DRC can be divided, therefore, into two broad categories, i.e. populations displaced by natural disasters on the one hand, and those that have been evicted (relocated) following environmental confiscations. Unlike the phenomenon often observed in other countries in sub-Saharan Africa, it seems, therefore, that migration is little used as a strategy to cope with environmental degradation. On the contrary, migration is generally a phenomenon suffered by the populations, rather than a strategy they choose for themselves. Migrants are generally left to themselves, and often live in extremely difficult conditions. In order for migration to become an adaptation strategy, major initiatives must be taken to assist and protect internal migrants better. These initiatives are now urgent, and will be all the more so in the context of climate change, the effects of which are already being felt today and which will make current environmental degradation even worse.

## Resumo executivo

O presente relatório constitui o primeiro estudo empírico sobre a relação entre a degradação ambiental e os fluxos migratórios na República Democrática do Congo (RDC), realizado à escala do país. O estudo conclui uma investigação encomendada à Ecosphere pelo Observatório das Migrações ACP e foi conduzido em colaboração com a Universidade de Goma. Tem como componente central um estudo de campo realizado em vários locais sujeitos a degradações ambientais consideráveis. Trata-se de um estudo exploratório que visa, acima de tudo, realçar a amplitude deste fenómeno no país, bem como fornecer uma primeira base para futuros trabalhos de investigação.

Este trabalho abrangeu, através de uma investigação de terreno realizada no outono de 2012, diversas degradações ambientais. Longe de se limitar à desflorestação, o inquérito abarcou também casos de erosão, inundações, a degradação do solo, erupções vulcânicas e ainda casos de confiscação do ambiente, muito comuns na RDC e frequentemente ignorados na imprensa e nas publicações, os quais estão geralmente relacionados com a criação de reservas naturais ou concessões mineiras. Todos os casos estudados revelam uma estreita relação entre crises económicas, exploração não controlada dos recursos e a degradação do ambiente, assim como uma assistência insuficiente às populações afetadas por estas degradações.

A recolha de dados no terreno foi efetuada através de encontros com representantes da sociedade civil, organizações internacionais e autoridades locais. Foram também realizadas reuniões com os migrantes e as populações locais, quer na forma de *focus groups*, quer na forma de questionários semidiretivos. A investigação de terreno foi realizada em sete locais, fornecendo assim uma visão geral de diversos tipos de movimentos migratórios relacionados com a degradação ambiental: em Kinshasa, na Província Oriental, em Goma, no Nord-Kivu, no distrito de Bas-Fleuve (província do Baixo Congo), na cidade de Kindu (província de Maniema), na cidade de Mbuji-Mayi (província de Kasai Oriental) e, finalmente, na província de Katanga.

Ainda que a migração na República Democrática do Congo seja frequentemente provocada por múltiplos fatores, estima-se que esses fatores sejam muitas vezes exacerbados por alterações ambientais que encorajam as migrações. É claro que alguns impactos ambientais podem determinar um comportamento migratório por si só. É o caso dos fluxos de lava ou da erosão em meio urbano. No entanto, a *forma* que esse comportamento migratório reveste é

então determinada por outros fatores, nomeadamente sociais, políticos ou económicos. Noutros casos, é o contexto social, político e económico que está na origem do impacto ambiental. Por exemplo, a desflorestação não controlada, a poluição industrial ou a sobre-exploração dos terrenos agrícolas.

Vários fluxos migratórios no país resultam de uma gestão não controlada do ambiente, por exemplo, a exploração selvagem das florestas ou a atribuição de concessões mineiras sem que nenhuma medida seja tomada para acompanhar as populações deslocadas. Afigura-se, portanto, que uma melhor proteção do ambiente permitiria também reduzir consideravelmente o número de deslocados.

Além disso, outras migrações são provocadas por catástrofes naturais que deixam muitas vezes as populações em situação de vulnerabilidade. Os planos de prevenção e de evacuação em caso de catástrofe natural são frequentemente insuficientes ou inexistentes, e os riscos ambientais são sistematicamente subavaliados, nomeadamente, o risco de erupção límnica no lago Kivu, particularmente sintomática.

Os fluxos migratórios relacionados com o ambiente na RDC estão então divididos em duas grandes categorias: por um lado, as populações deslocadas devido a catástrofes naturais, por outro, aquelas que foram expulsas (relocalizadas) no seguimento de confiscações do ambiente. Contrariamente a um fenómeno muito observado noutros países da África subsariana, parece então que a migração é pouco utilizada como estratégia para fazer face à degradação ambiental. Ao invés, a migração é geralmente um fenómeno sofrido pelas populações e não uma estratégia decidida pelas mesmas. Os migrantes estão geralmente entregues a si próprios e é frequente viverem em condições muito difíceis. Para que a migração possa tornar-se uma estratégia de adaptação, deverão ser tomadas iniciativas importantes para melhor ajudar e proteger os migrantes internos. Presentemente, essas iniciativas são urgentes e sê-lo-ão ainda mais no contexto das alterações climáticas - cujos efeitos se fazem já sentir hoje - e que agravarão a atual degradação ambiental.

## I. Introduction

L'Afrique est un continent particulièrement exposé aux impacts du changement climatique, une situation qui est aggravée par l'existence d'autres facteurs d'instabilité tels que les conflits, la pauvreté et la mal-gouvernance. En République démocratique du Congo (RDC), les dégradations de l'environnement sont extrêmement diversifiées. A la déforestation s'ajoutent d'énormes problèmes d'érosion, d'inondations, d'éruptions volcaniques ou limniques et de dégradations des sols. L'environnement est aussi régulièrement confisqué au profit de réserves naturelles ou de concessions minières, aboutissant à l'expulsion de nombreuses populations.

Les dynamiques migratoires s'illustrent également par une très grande diversité des stratégies de mobilité : migrations internes provoquées par des dégradations de l'environnement, exodes ruraux vers les grands centres urbains, migrations intrarégionales orientées vers les pays d'Afrique centrale, orientale et australe, et migrations extrarégionales principalement orientées vers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Pour ce qui concerne les migrations internes, les facteurs migratoires principaux sont liés à la situation économique, à l'exploitation des ressources naturelles, aux conflits armés et aux changements environnementaux. L'exode rural est aussi lié au développement des activités informelles dans les centres urbains et à la recherche d'emplois plus rémunérateurs, en particulier dans les trois grandes villes de la RDC : Kinshasa, Lubumbashi et Goma. De nombreux flux migratoires sont aussi liés à l'exploitation des ressources naturelles depuis l'adoption de mesures de libéralisation et la privatisation de l'exploitation minière en RDC. Enfin, des conflits internes ont embrasé le pays à plusieurs reprises, notamment en 1996–1997 et 1998–2001 (OIM, 2010). En 2013, la RDC était classée quatrième pays du monde ayant le plus grand nombre de déplacés internes liés à des conflits, avec environ 2,6 millions de déplacés (Bureau pour la Coopération des Affaires humanitaires des Nations unies - OCHA, 2013b : 4).

Malgré l'importance des dynamiques migratoires et des dégradations environnementales en République démocratique du Congo, on ne peut qu'être frappé par le manque crucial de données concernant ces phénomènes dans le pays. Les données statistiques sont rares, et de très nombreux déplacements de populations se font à l'insu des autorités, tandis que les moyens pour protéger l'environnement sont disparates et souvent inopérants. C'est dire si l'étude des migrations liées aux dégradations environnementales représente dans le pays une gageure considérable. A ce jour, aucune étude n'a encore examiné de manière empirique les liens entre les diverses dégradations de

l'environnement et les déplacements des populations dans le pays. Ce type d'étude est pourtant indispensable pour assurer à la fois une meilleure gestion des flux migratoires et une meilleure protection de l'environnement. Cette étude vise donc à combler un vide important dans la littérature et à fournir une meilleure compréhension des phénomènes de migrations internes associés aux changements environnementaux, de manière à formuler des réponses politiques appropriées, tant sur le plan migratoire que sur le plan environnemental.

Le présent rapport conclut une recherche commandée à Ecosphere par l'Observatoire ACP sur les migrations, et conduite en collaboration avec l'Université de Goma. Son composant central est une étude de terrain, qui a porté sur plusieurs sites sujets à d'importantes dégradations environnementales.

Ce rapport constitue donc la toute première étude empirique sur les liens entre dégradations de l'environnement et flux migratoires en République démocratique du Congo, menée à l'échelle du pays. Il s'agit néanmoins d'une étude exploratoire, qui vise avant tout à mettre en évidence l'importance de ce phénomène dans le pays, et à fournir une première base à de futurs travaux de recherche.

Ce travail a couvert des dégradations de l'environnement diverses au moyen d'une enquête de terrain. Loin de s'arrêter à la seule déforestation, l'enquête a également couvert des cas d'érosion, d'inondations, de dégradations des sols, d'éruptions volcaniques, mais aussi des cas de confiscation de l'environnement, très nombreux en RDC et souvent ignorés dans la littérature. Ces cas de confiscation de l'environnement, aboutissant à l'expulsion de populations, sont généralement liés à la création de réserves naturelles ou de concessions minières. L'ensemble des cas étudiés révèle un lien très fort entre crises économiques, exploitation anarchique des ressources et dégradations de l'environnement, ainsi qu'une assistance insuffisante pour les populations touchées par ces dégradations.

Une première partie de ce travail précise le contexte général de l'étude, et fait la synthèse des (rares) données statistiques et administratives disponibles. Une deuxième partie constitue le cœur de ce rapport, puisqu'elle présente les résultats de l'enquête de terrain, province par province, après avoir décrit la méthodologie et les sites étudiés. La présentation de l'enquête suit en effet une logique géographique plutôt que thématique, ce qui permettra au lecteur d'avoir un aperçu des différents types de migrations environnementales,

province par province. Enfin, la dernière partie propose différentes pistes pour développer des réponses politiques appropriées à ces phénomènes, dans l’espoir que ce rapport puisse servir à améliorer la condition des migrants, et puisse également ouvrir la voie à des études plus approfondies, notamment sur le plan quantitatif.



## 2. Contexte de l'étude

Cette présentation du contexte de l'étude est construite en quatre parties qui aborderont tour à tour le cadre de l'étude, les dégradations puis les migrations environnementales<sup>1</sup> (Government Office for Science, 2011) rencontrées dans le pays, et enfin, la prise en compte institutionnelle du changement climatique en République démocratique du Congo.

### 2.1 Cadre de l'étude

*Un pays au riche potentiel, mais en crise*

La République démocratique du Congo est indépendante depuis le 30 juin 1960, succédant au Congo belge. Elle a porté successivement plusieurs noms : Etat Indépendant du Congo (1885 à 1908), Congo Belge (1908 à 1960), République du Congo (1960 à 1964), République démocratique du Congo (1964 à 1971), République du Zaïre (1971 à 1997), République démocratique du Congo (à partir de 1997). C'est le deuxième plus vaste pays d'Afrique, après l'Algérie. Il s'étend sur une superficie de 2 345 410 km<sup>2</sup> et partage ses frontières avec neuf pays.<sup>2</sup> Sa population est estimée à 69 636 000 habitants en 2011 (Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture - FAO, 2011), un chiffre qui ne pourra être vérifié que lors du deuxième recensement général de la population et de l'habitat, qui est pour l'heure sans cesse reporté. Rappelons que le premier recensement de la population et de l'habitat date de 1984.

Situé de part et d'autre de l'Equateur, fondé sur l'immense bassin fluvial du Congo, ce pays dispose d'un potentiel économique considérable : le barrage d'Inga sur le fleuve Congo représente le plus important potentiel hydroélectrique d'Afrique, tandis que dans le Katanga et le Kasai, le potentiel minier constitué de cuivre, de zinc et de diamant, mais aussi d'or et de cassitérite, est énorme (RDC, Ministère du Plan, 2005a). De plus, les climats équatorial et tropical humide sont favorables à l'agriculture et à une importante couverture forestière. Depuis 2006, la découverte du pétrole dans le lac Albert et au large du Bas-Congo est une nouvelle ressource pour la RDC, bien qu'elle soit aussi convoitée par les autres pays riverains.

---

1 On s'attache ici en particulier aux facteurs environnementaux qui « peu(ven)t être identifié(s) comme influant sur les facteurs de déclenchement de la migration et devient donc un (des) facteur(s) dans la décision de migrer » (Observatoire ACP, 2011).

2 La République du Congo, la République Centrafricaine, le Soudan, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie, l'Angola (y compris l'enclave de Cabinda).

Malgré toutes ses richesses, ce pays est en crise depuis les années 1970, ce qui constitue un frein important pour son décollage économique. Selon la FAO (2011), le pays souffre de trois grands maux :

- Une **instabilité politique**, qui se traduit par des conflits armés répétés (pillages des années 1990, guerres de 1996 et de 1998) et une insécurité civile dans les provinces<sup>3</sup> du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Equateur, ainsi que dans les districts de l'Ituri, du Tanganyika et du Haut et Bas Uélé.
- Des **conflits fonciers** pour l'accès aux ressources naturelles, conflits entre éleveurs et agriculteurs en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, conflits entre communautés de pêcheurs en Equateur, conflits entre agriculteurs et exploitants des gisements miniers au Katanga. L'accès à la terre et le contrôle des ressources naturelles et minières comptent parmi les sources des conflits récents, tels que ceux qui ont lieu au Katanga ou en Ituri (FAO, 2011). En Ituri, dans la province Orientale, le retour des réfugiés et déplacés sur des terres dont l'appartenance leur est contestée fait resurgir la violence. Droit coutumier et droit moderne s'affrontent lorsque des terres laissées vacantes par des autochtones en fuite sont investies par d'autres. Et les retours entraînent une plus forte pression démographique (International Crisis Group, 2008).
- Enfin, le troisième mal concerne la **mal-gouvernance**, y inclut la dégradation ou l'absence d'**infrastructures de transport, d'équipements** – il s'agit là d'un échec des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel des années 1980.

Les conséquences de ces maux se traduisent par des taux élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Selon le Fonds monétaire international, plus de 70 % de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté et connaît une insécurité alimentaire (FAO, 2011). De plus, des déplacements massifs de population ont lieu de façon répétée, en particulier dans l'Est et le Nord-Est du pays. Selon une dépêche de l'Agence France-Presse, datée du 14 décembre 2012 (AFP, 2012), plus de 900 000 personnes ont été déplacées récemment par les violences dans la province du Nord-Kivu.

Aussi, une situation humanitaire catastrophique, résultat de violences locales ou de conflits armés nationaux ou internationaux, s'est-elle installée dans certaines régions du pays, comme les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, le district de l'Ituri dans la Province Orientale, le Katanga et l'Equateur.

---

3 Les trois échelons du maillage administratif sont la province, le district et le territoire. Le pays est divisé en onze provinces.

## *Des dynamiques migratoires diversifiées : migrants internes et internationaux, déplacés et réfugiés*

En RDC, les dynamiques migratoires restent largement déterminées par la situation socioéconomique, politique et sécuritaire du pays. Selon l’Observatoire ACP sur les migrations (2010), ces dynamiques migratoires :

« s’illustrent par une migration interne caractérisée par des déplacements des populations des zones rurales vers les grandes villes (principalement Kinshasa et Lubumbashi), une migration intrarégionale orientée vers les pays d’Afrique centrale, orientale et australe et une migration internationale principalement orientée vers l’Europe, l’Amérique du Nord et l’Asie » (Nguvulu, 2010 : 3).

Les déplacés internes et les réfugiés sont des catégories très visibles en RDC.

### - Les déplacés internes

Le Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires de l’ONU (OCHA, 2013b) a recensé 2,6 millions de déplacés internes en RDC en 2013. Une grande partie de la migration interne<sup>4</sup> est liée à l’insécurité qui sévit dans les campagnes et qui pousse les populations rurales à se réfugier en ville. La recherche de meilleurs salaires et de meilleures conditions de vie sont un autre facteur important de migrations. La croissance urbaine est rapide : 34 % de la population congolaise vit aujourd’hui en ville.

Parmi ces migrations internes, celle du retour des Kasaiens refoulés du Shaba est un exemple. Entre 1992 et 1994, on observe que plus de 700 000 luba Kasaiens ont été chassés de la province minière du Shaba par les autochtones katangais où ils étaient installés depuis des décennies, pour être rapatriés au Kasai. Ce retour forcé a de multiples conséquences : il a durablement appauvri la région minière, mais a aussi fait émerger la vitalité de la société civile, principalement des églises, qui ont pris en charge de façon très efficace l’accueil et la réinsertion de ces refoulés (Pourtier, 1998).

La province du Nord-Kivu et tout particulièrement le territoire de Masisi est la province qui contient le plus grand nombre de déplacés, passés de 102 000 en 2003 (Norwegian Refugee Council, 2003) à 900 000 en 2012 (OCHA, 2013b : 52). Les causes de ces déplacements sont principalement les conflits interethniques, les guerres de 1996–1997 et 1998–2003, et les catastrophes naturelles. Un camp de déplacés, Kibabi, a été ouvert dans le Masisi.

---

4 En Afrique, les pays les plus concernés par ce phénomène sont le Soudan (4,5 à 5,2 million), la RDC (1,7 million) et la Somalie (1,5 million) (UNHCR, 2012).

Ces populations déplacées sont prises en charge par l'Action de la Commission des Mouvements de Populations (CMP) dans le Nord-Kivu, par les Principes Directeurs sur les Déplacements Internes dans le territoire du Masisi, et par la FAO pour les populations victimes de catastrophes naturelles, afin de permettre aux familles sinistrées de reprendre une activité productive (distribution de kits agricoles) (FAO, 2011).

#### - Les réfugiés

Le pays connaît aussi des fuites massives de sa population. De ce fait des milliers de Congolais sont réfugiés dans les pays voisins, tandis que des réfugiés originaires de ces pays trouvent également refuge en RDC. En 2010, par exemple, 55 000 réfugiés congolais vivaient au Rwanda, alors que 69 800 réfugiés rwandais se trouvaient dans les Kivus (Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés - UNHCR, 2011). On assiste à un véritable chassé-croisé de ces mouvements de réfugiés et à des mouvements de retour des réfugiés au Nord-Kivu comme au Sud-Kivu, ce qui engendre des tensions foncières.

Des milliers de réfugiés sont également accueillis en RDC, notamment dans des camps gérés par le UNHCR. Fin 2010, la RDC accueillait quelque 166 300 réfugiés (UNHCR, 2012).<sup>5</sup> Les réfugiés restants sont majoritairement originaires de l'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, de la République du Congo, du Rwanda et du Soudan. Selon le UNHCR (2012), quelque 72 000 réfugiés vivent dans des camps, où ils reçoivent l'assistance de l'organisation. Si l'on met à part les rivalités ethniques, particulièrement anciennes, les questions liées à l'accès aux ressources et aux terres figurent parmi les principales causes de conflits.

#### - Les migrants économiques

Le pays accueille des travailleurs migrants venus de toute la sous-région, attirés notamment par l'exploitation des ressources minières au Katanga et dans les Kasai. D'autres provinces accueillent également des migrants économiques. La gestion de ces migrations est assurée par la DGM, Direction Générale des Migrations. Néanmoins, les évaluations statistiques concernant les entrées et les sorties du territoire sont imprécises, et n'ont pas été communiquées par la DGM pour des raisons de sécurité.

---

<sup>5</sup> Ce chiffre de 166 300 réfugiés recensés fin 2010 est inférieur à celui de l'année précédente car 19 200 réfugiés ont été rapatriés en 2009 (UNHCR, 2012).

## 2.2 Principales dégradations environnementales en RDC

Les principales dégradations de l’environnement sont d’abord liées à la déforestation : en Ituri, par exemple, les militaires ont pris le relais des miliciens dans le commerce illégal du bois et de nombreuses exploitations forestières sont illégales (International Crisis Group, 2008).

Naturellement, le changement climatique a également un impact significatif dans le pays, comme dans tous les pays situés proches de l’Equateur. Le changement climatique risque ainsi d’aggraver les importants problèmes d’érosion que connaissent de nombreuses villes du pays.

Comme on le verra par la suite, les exploitations minières ont également un impact environnemental très significatif.

Enfin, les regroupements de forts effectifs de population – notamment dans les camps de réfugiés – créent aussi d’importantes dégradations de l’environnement. Une spécificité de la RDC tient précisément compte de la présence de nombreux camps de réfugiés et de déplacés internes, qui entraînent d’importantes répercussions environnementales. Pendant plus de deux ans, de juillet-août 1994 à octobre 1996, environ 1 300 000 réfugiés hutus ont vécu dans des camps installés en catastrophe sur les hautes terres du Kivu, à proximité de la frontière du Rwanda (Pourtier, 1999). Ils étaient installés autour de Bukavu et de Goma. Ces camps, lieux éphémères de la survie, ont eu, par leur taille, un impact sur l’environnement. Implantés dans ces camps au pied des volcans et du Parc des Virunga, les réfugiés rwandais ont détruit la forêt sur plusieurs centaines d’hectares et ont braconné les hippopotames et les gorilles du parc. Le Parc des Virunga, un parc que l’Unesco avait classé au patrimoine mondial de l’Humanité en 1979, a été menacé d’un désastre écologique : « l’atteinte la plus spectaculaire au milieu a été provoquée par les déboisements dans le Parc des Virunga pour l’approvisionnement des camps en bois de feu » (Pourtier, 1999 : 474).

## 2.3 Les migrations environnementales en RDC

### *Cadre conceptuel*

Historiquement, l’environnement a toujours été un facteur important de migrations. Depuis l’Antiquité, de nombreux récits de catastrophes naturelles relatent les déplacements, les exodes et les évacuations. Des documents relatifs au tremblement de terre qui détruisit Lisbonne en 1755 mentionnent

déjà des flux de réfugiés, comme le rapporte aussi Voltaire dans *Candide*. Il faut pourtant attendre les années 1970 pour que la relation entre les dégradations de l'environnement et les flux migratoires soit évoquée. Elle apparaît d'abord dans les cercles et *think tanks* environnementalistes, avant d'être consacrée en 1985 par un rapport du Programme des Nations unies pour l'Environnement (UNEP), sobrement intitulé 'Environmental Refugees' (réfugiés environnementaux). Mais c'est dans le contexte du changement climatique que les liens entre dégradations de l'environnement et flux migratoires vont être médiatisés. Le débat sur les migrations environnementales est donc largement conditionné au débat sur le changement climatique, alors qu'il inclut une variété de flux migratoires bien plus large, comme on le verra dans ce rapport.

Sont considérées ici comme 'migrations environnementales' l'ensemble des mouvements de populations liés à des dégradations de l'environnement, que ces mouvements soient volontaires ou forcés, et que les dégradations de l'environnement soient anthropiques ou naturelles. Nous n'allons pas chercher ici à identifier un type spécifique, une catégorie particulière de migrations, mais au contraire à replacer ces liens entre environnement et migrations dans des dynamiques migratoires globales. Il est en effet particulièrement difficile d'isoler les facteurs environnementaux d'autres déterminants migratoires (économiques, sociaux, entre autres) dont ils sont indissociables (Dun et Gemenne, 2008). La décision de migrer se fonde rarement, sauf dans les cas les plus extrêmes, sur un seul et unique facteur. Au contraire, les facteurs économiques, politiques et environnementaux s'imbriquent régulièrement les uns dans les autres, sans qu'il soit aisé, ou même parfois possible, d'affirmer la prédominance de l'un ou l'autre de ces facteurs dans le choix migratoire. Par ailleurs, le processus migratoire, souvent décrit en termes collectifs (par exemple flux, mouvements, exodes) reste une décision hautement individuelle. Confronté à une même situation, un individu pourra décider de rester tandis qu'un autre décidera de partir : rares sont les mouvements véritablement collectifs, sauf dans les cas les plus extrêmes, qui sont aussi les cas les plus visibles et médiatisés.

Une autre difficulté dans la définition des migrations liées à l'environnement tient à leur grande variété, et aux différentes catégories de populations qu'elles affectent. A partir des cas évoqués dans cette étude, il est possible d'effectuer plusieurs distinctions, qui peuvent constituer les fondements d'une typologie.

Ainsi, peuvent être distingués les migrants qui sont poussés à l'exil par une modification brutale de leur environnement, de ceux qui peuvent mûrir

leur décision progressivement. A n'en point douter, il s'agit d'une distinction fondamentale : une migration préparée et planifiée est sensiblement différente d'une évacuation en urgence. Pour autant, s'arrêter à cette seule distinction ne permet qu'une compréhension imparfaite des dynamiques migratoires à l'œuvre. Ainsi, il importe également de distinguer l'ampleur du caractère coercitif de la migration : le migrant a-t-il le choix de rester, ou non ? De prime abord, cette distinction peut sembler se confondre avec la distinction évoquée plus haut : s'il ne peut réfléchir à sa décision, le migrant n'a donc d'autre choix que de partir. Mais certains font de leur migration une véritable stratégie d'**adaptation** aux modifications de leur environnement : loin d'être une solution de dernier ressort, la migration est alors un moyen efficace de réduire la vulnérabilité aux changements environnementaux.

Un autre élément important est la nature du bouleversement environnemental : la part de l'homme peut y être plus ou moins grande, débouchant ainsi sur des niveaux de responsabilités différents. Il semble néanmoins difficile de qualifier certains désastres de purement naturels, et d'autres d'événements d'uniquement anthropiques : les dégradations humaines de l'environnement sont exacerbées ou tempérées par des facteurs naturels, tandis que l'impact d'une catastrophe 'naturelle' dépendra largement des mesures de prévention.

Dans cette étude, nous avons délibérément choisi de ne pas nous limiter à un type particulier de changement environnemental ni de migration, mais de considérer largement les interactions entre environnement, migrations et déterminants migratoires. Les liens entre activités économiques et dégradations de l'environnement ont ainsi reçu une attention particulière. Cette étude ne vise donc nullement à l'exhaustivité, ni à l'établissement d'une typologie des 'migrations environnementales' en RDC, mais vise plutôt à mettre en lumière la profonde imbrication des liens entre environnement, migrations et contexte socioéconomique.

Nous allons à présent détailler les principales dégradations de l'environnement sources de flux migratoires considérés dans cette étude, que ceux-ci soient forcés ou volontaires.

### *La migration provoquée par la confiscation de l'environnement*

- Populations expulsées des aires protégées

Les nouvelles politiques de protection de l'environnement dans les pays du Sud se traduisent par la création de 'parcs naturels' et de 'réserves' dont

les occupants sont expulsés, devenant ainsi de véritables réfugiés d'un environnement qu'on leur a confisqué. Les contradictions liées à ces actions de 'conservation' de la nature, sources d'évacuations sont décrites par Georges Rossi en ces termes :

« Les expulsions ont toujours été autoritaires, souvent violentes, parfois dramatiques, comme au Togo où, régime politique aidant, l'extension du parc de la Kéran au début des années 1980, entraîna, sans aucune préparation, le déplacement de près de 10 000 personnes et l'intervention de l'armée qui détruisit les villages à la grenade et au lance-flamme » (Rossi, 2000 : 60).

En République démocratique du Congo, plus de 17 millions de personnes ont été affectées par la protection accrue de sept parcs nationaux déjà existants et de 57 autres zones protégées nouvellement créées (Schmidt-Soltau, 2010). Plus de 40 millions d'hectares ont été soumis à ces projets de conservation qui ont entraîné pour leurs utilisateurs traditionnels une restriction de l'accès aux terres cultivées, aux zones de pêche et à la forêt (Schmidt-Soltau, 2010 : 23).

Quant au Parc national des Virunga, créé en 1925, il est le plus ancien parc national du Congo. A l'époque, la zone était peuplée de 9 000 Mbuti qui avaient été autorisés à rester sur leurs terres forestières à l'intérieur du parc. Toutefois, le parc n'a cessé par la suite de s'étendre, entraînant l'expulsion de ses habitants, même si nombre d'entre eux sont depuis revenus dans le parc. En 2003, ils étaient 180 000 à vivre dans le parc et sont devenus la cible d'un programme de réinstallation volontaire organisé par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et le Fonds mondial pour la Nature (WWF) (Schmidt-Soltau, 2010).

- Populations empêchées d'accéder à leurs villages et à leurs terres

Les rebelles ougandais de la Lord's Resistance Army, présents en RDC dans des camps attaqués par l'armée ougandaise, se sont dispersés dans le nord des Haut et Bas Uélé en petits groupes, attaquant et rançonnant les populations civiles. Entre 2008 et 2012, 2 084 personnes ont été tuées et 1 770 ont été enlevées (OCHA, 2012). Ces exactions visaient à terroriser les populations qui, par peur, fuyaient la région. Depuis décembre 2007, plus de 340 000 personnes ont été déplacées au sud suite aux exactions de la Lord's Resistance Army et quelque 25 000 personnes ont fui au Soudan du Sud et en République centrafricaine (OCHA, 2012). Ces personnes sont aujourd'hui dans l'impossibilité d'accéder à nouveau à leurs terres et vivent dans des familles d'accueil, et dépendent aussi de l'aide humanitaire.

### *La migration provoquée par des catastrophes naturelles*

La RDC connaît régulièrement des éruptions volcaniques, des tremblements de terre et des coulées de boue qui affectent l’environnement et créent des déplacements forcés de populations.

Le volcan Nyiragongo, situé dans le Nord-Kivu, à proximité de Goma, a connu deux éruptions récentes, l’une en 1977 et l’autre en 2002. En 1977, au cours de l’éruption, des coulées de lave se sont arrêtées aux abords de la ville ; cette éruption aura causé entre 70 et 500 morts, tandis que 60 000 personnes ont été affectées (OCHA, 2009). Suite à l’éruption du volcan, une partie de la population d’un quartier affecté de Goma s’est déplacée vers le Masisi.

Le 17 janvier 2002, le volcan a connu une nouvelle éruption qui a entraîné le déplacement et nombreux sinistrés : 110 400 personnes ont été affectées (OCHA, 2009).

En plus des éruptions volcaniques, le pays est régulièrement touché par d’autres catastrophes. Ainsi, la coulée de boue du volcan Karisimbi, en 2010, a détruit le village de Kibiriga dans le territoire de Nyiragongo. D’après l’OCHA (2010), 46 personnes ont été portées disparues, des champs ont été ravagés et 232 maisons ont été détruites. En 2008, à Bukavu, un séisme a fait 17 morts et 190 blessés, sans toutefois occasionner de déplacements de populations.

Par ailleurs, d’autres déplacements de populations ont été occasionnés par diverses catastrophes, notamment vers la Masisi en raison de sécheresses prolongées (Norwegian Refugee Council, 2003).

## **2.4 La prise en compte des risques environnementaux en RDC**

### *Cadre institutionnel de gestion de l’environnement et conservation de la nature*

La RDC adhère à de nombreux accords et conventions internationales en matière de protection de l’environnement. Les principales conventions internationales relatives à l’environnement signées ou ratifiées par la RDC sont les suivantes :

- La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée en 1969 ;
- La Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, signée en 1975 ;
- La Convention de Vienne pour la protection de la couche d’ozone, signée en 1994.

### *Le Programme d'action national d'adaptation au changement climatique (PANA)*

La RDC a signé la Convention-cadre des Nations unies sur le Changement climatique lors du Sommet de la Terre tenu à Rio en juin 1992. Un premier rapport national sur les changements climatiques a été produit par le Ministère de l'Environnement en 1994 (RDC, Ministère de l'Environnement, 1994).

Un PANA de la République démocratique du Congo a été produit en 2006 (RDC, Ministère de l'environnement, 2006). Ce Plan identifie une série d'actions prioritaires pour l'adaptation au changement climatique dans le pays, parmi lesquelles figurent l'électrification des milieux urbains et ruraux, le forage de puits d'eau, le renforcement des capacités des services météorologiques nationaux, mais aussi la sédentarisation des populations rurales. La question des déplacements de populations rurales a donc déjà été identifiée comme une des conséquences possibles du changement climatique en RDC, comme en atteste la présence de mesures de sédentarisation parmi les dix actions prioritaires en matière d'adaptation au changement climatique.

La RDC fait partie des 50 pays identifiés comme pays les moins avancés (PMA), et ne dispose donc pas à lui seul des moyens nécessaires pour s'attaquer aux impacts du changement climatique. Un inventaire des risques climatiques les plus courants en RDC a mentionné les pluies intenses, les sécheresses saisonnières, les inondations riveraines, la crise caniculaire et l'érosion côtière.

Les pauvres en zones urbaines sont reconnus comme les personnes les plus exposées aux impacts du changement climatique. En deuxième position viennent les petits exploitants agricoles, dont les revenus dépendent très largement des conditions climatiques. Les cultures et les ressources en eau sont les deux formes de capital les plus exposées aux crises climatiques. Parmi les plus importants projets du PANA figurent donc le projet de Conservation et d'Aménagement de la Biodiversité du Parc Marin des Mangroves, dans le territoire du Moanda (province du Bas-Congo), ainsi que l'électrification des quartiers précaires et des campagnes. Il s'agit de faciliter l'accès à l'énergie électrique aux pauvres des villes et aux petits exploitants.

Toutefois, même si le PANA reconnaît implicitement les risques liés aux déplacements de populations, le concept de la migration comme stratégie d'adaptation proactive n'est pas intégrée dans celui-ci.

### *Plan de préparation et de réponse aux risques et désastres volcaniques*

Depuis 2002, le système des Nations unies en RDC a mis en place un dispositif qui a permis l'élaboration d'un plan de préparation et de réponse en cas de désastre naturel, en particulier lors des éruptions volcaniques (OCHA, 2009). Il s'agit de prévoir une réponse coordonnée et appropriée aux conséquences humanitaires des désastres liés à ces éruptions, à travers des scénarios et des mécanismes de mobilisation et d'assistance (OCHA, 2009). Ce plan prévoit notamment comment organiser l'évacuation des populations et la coordination entre les différentes agences gouvernementales, les Organisations non-gouvernementales (ONG) et les organisations internationales. Il reste néanmoins cruellement sous-financé, notamment en ce qui concerne les systèmes d'alerte précoce.



### 3. Enquête de terrain

La collecte des données de terrain s’est effectuée entre septembre et novembre 2012 sur les différents sites identifiés en partenariat avec le Conseil consultatif national et suivant la méthodologie recommandée et validée par l’Observatoire ACP sur les migrations. Dans chaque site, des entretiens ont été réalisés avec des représentants de la société civile, des organisations internationales et des autorités locales. Des entretiens ont été également réalisés avec les migrants et populations locales, soit sous la forme de *focus groups*, soit sous la forme de questionnaires semi-directifs.

Ont donc été retenus les sites suivants :

- **Kinshasa**, à la fois comme zone d’accueil et comme zone connaissant des déplacements intra-urbains : huit représentants du gouvernement et des autorités officielles, deux responsables d’ONG locales et deux responsables d’organisations internationales ont été rencontrés. Un *focus group* a été réalisé auprès des résidents de Delvaux, quartier soumis à l’érosion. Une vingtaine d’entretiens individuels a été réalisée, sur base d’un questionnaire, dans les sites érosifs.
- **La Province Orientale** a été choisie pour sa dimension minière et agricole : les données ont été recueillies auprès de deux représentants des autorités officielles et agences étatiques, et 11 représentants d’organisations internationales.
- **Le Nord-Kivu**, et plus spécifiquement Goma, en proie aux risques volcanique et gazier : trois représentants des autorités officielles et agences étatiques, trois représentants d’ONG locales et de la société civile, ainsi que six représentants d’organisations internationales ont été interrogés. Deux *focus groups* ont été organisés, l’un dans une zone d’origine des migrants, l’autre dans une région de destination. Au total, quelque 50 questionnaires ont été menés : une trentaine en zone urbaine à Goma, et une vingtaine en périphérie rurale.
- **Le District du Bas-Fleuve** dans la Province du Bas-Congo, exposée à la déforestation dans les forêts du Mayombe : quatre représentants d’autorités officielles et d’agences étatiques, ainsi que deux représentants d’ONG, ont été rencontrés. Trois *focus group* ont été menés, avec des migrants et dans une zone intermédiaire, à la fois zone de destination et zone d’accueil. Cinq entretiens individuels ont été menés auprès de la population, dans le district du Bas-Fleuve.

- **La ville de Kindu** dans la Province du Maniema, zone d'accueil des migrants provenant du Sud-Kivu et du Nord-Kivu, est également confrontée à la déforestation. Les entretiens ont été menés avec trois représentants d'organisations internationales, deux représentants de la société civile et deux représentants des autorités locales. L'accès aux zones de concentrations des migrants n'a pas été possible.
- **La ville de Mbuji-Mayi** dans la Province du Kasai-Oriental, menacée par des centaines de têtes d'érosions qui serpentent à travers la ville, en proie à des risques d'effondrement. La ville est aussi touchée par une crise économique sans précédent qui a engendré une forte migration intra-urbaine. Six entretiens ont été réalisés avec des responsables de la société civile, des autorités locales ainsi que de la radio locale des Nations unies. D'autres entretiens ont aussi été réalisés avec les scientifiques de l'ISP Mbuji-Mayi et de l'Université de Mbuji-Mayi.
- **La Province du Katanga**, et particulièrement les villes suivantes : la ville de Lubumbashi, qui connaît une prolifération d'exploitants miniers ; la ville de Kalemie, menacée par la montée du Lac Tanganyika, et la cité de Kipushi, située dans une zone soumise à une importante déforestation, et où les habitants sont également exposés à des risques d'intoxication du fait des produits chimiques utilisés par les exploitants miniers.

Ces différents sites sont repris sur la carte ci-dessous, ainsi que les principales dégradations de l'environnement qui sont associées à chacun des sites. Pour autant, il ne faudrait pas conclure que les changements environnementaux qui affectent les différentes provinces soient circonscrits à ceux qui ont été traités dans cette étude. Ces changements ont été choisis pour leur caractère particulièrement illustratif, mais ils ne résument pas à eux seuls l'ensemble des transformations environnementales de chaque province. Le choix n'a donc aucune prétention d'exhaustivité. De même, les provinces non traitées ne sont pas non plus épargnées par des transformations de leur environnement.

Malgré l'ampleur relativement importante des zones couvertes, qui permet de dresser un premier panorama de la situation des migrations liées à l'environnement en RDC, la collecte de données a dû s'effectuer dans les limites imposées par le contexte sécuritaire, politique et social. Les questions de logistique ont été un obstacle majeur : par exemple, en raison de la dégradation du climat sécuritaire autour de la ville de Bunia en Province Orientale, il n'a pas été possible de conduire des entretiens avec la population. Les difficultés de transport – récurrentes dans un pays gigantesque aux voies de communication limitées – ont parfois réduit la durée de présence sur le terrain.

En termes de collecte bibliographique, la fiabilité des données et leur actualisation sont souvent à mettre en doute, lorsqu’elles existent. A ces problèmes de fiabilité s’ajoute parfois le manque de volonté de certains représentants de l’autorité publique, considérant parfois que la transmission de données pourtant supposées accessibles à tous doit être l’occasion d’un profit personnel. Enfin, une autre limite de l’étude tient aux difficultés administratives rencontrées. Ainsi, de nombreux interlocuteurs, agents ou responsables de la Direction Générale des Migrations considéraient que les informations relatives aux mouvements migratoires relèvent de la sécurité du pays et qu’elles nécessitaient des autorisations de haut niveau hiérarchique pour être divulguées.

### 3.1 Kinshasa

Kinshasa présente la double particularité d’être à la fois une zone d’accueil pour des migrants issus des provinces extérieures, et de connaître en son sein des mouvements internes dus à la dégradation de certaines zones de la ville.

#### *Une zone d’accueil dégradée*

- Capitale et zone d’accueil

Ville-province tentaculaire (environ 10 000 km<sup>2</sup>), la capitale Kinshasa attire des migrants venus des provinces environnantes. Désireux de migrer spontanément, poussés par les conditions socioéconomiques de leurs lieux d’origine et attirés par les potentialités économiques de la ville, ces migrants proviennent en grande majorité des provinces les plus proches : Bas-Congo, Bandundu, et même Equateur et Kasai(s). Les arrivées fonctionnent en réseau : les nouveaux migrants bénéficient généralement d’un ‘point d’entrée’, une personne ressource qui les abrite, les aide à trouver un travail puis un logement. Souvent le chef de famille arrive seul, avant de faire venir sa famille une fois installé. Les migrants contribuent alors à l’expansion démographique de la ville, et ajoutent une pression supplémentaire sur l’occupation parfois illégale de l’espace. Les individus les plus vulnérables sont insuffisamment protégés, et certaines jeunes filles ont recours à la prostitution.

Lorsqu’est évoqué le lien entre les dégradations de l’environnement et les migrations vers la ville de Kinshasa, le cas le plus fréquemment mentionné par les interlocuteurs est celui des *wewa*. Ceux-ci sont de jeunes conducteurs de motos qui développent depuis quelques années ce nouveau mode de transport public dans la capitale. Ils viennent majoritairement du Kasai oriental, où

l'essoufflement de l'exploitation minière et le manque d'opportunités les ont contraint à se déplacer vers la capitale pour exercer cette activité peu qualifiée, qui est relativement rentable mais assez dangereuse.

#### - Erosions et inondations

La ville de Kinshasa s'est dégradée suite à une occupation anarchique de l'espace, un important déboisement urbain, et un manque d'infrastructures, de maintenance et de planification urbaine. Cette dégradation pose un sérieux problème de sécurité publique lors des saisons des pluies qui exposent les habitants des zones à risque, insalubres, aux glissements de terrains ou aux inondations. Le Centre de Recherches Géologiques et Minières expose ainsi : « 450 ravins de grande envergure entaillent les altérités sableuses sur 30 mètres de profondeur dans la partie collinaire de la ville, tandis que les produits déblayés ensevelissent l'habitat dans la partie basse et y favorisent des inondations parfois catastrophiques » (Miti et al., 2004 : 9). L'enquête a porté sur deux sites : un site de relocalisation en marge de la ville, et un site soumis aux érosions.

Deux situations sont analysées ici : le processus de relocalisation de sinistrés par le gouvernement, et les conséquences des érosions sur les migrations.

#### *La Cité de l'Espoir, un cas de relocalisation intra-urbain*

##### - Une relocalisation orchestrée par le gouvernement

En novembre 2007, 1 502 familles, soit 8 618 personnes se sont installées à plus d'une dizaine de kilomètres de Kinshasa dans un site au nom enrobé de promesses : la Cité de l'Espoir. Ces familles proviennent de trois zones de Kinshasa où l'occupation de l'espace était illégale, ou représentait une menace pour les individus : à Kingabua sur des parcelles appartenant à la société Socopao ; à Jamaïque sur une concession appartenant à un représentant de l'Eglise catholique, cette dernière ne désirant pas poursuivre le bail à la mort du propriétaire ; et à Pakadjuma, une zone en proie à de fréquentes inondations. Les motifs environnementaux se mêlent ainsi à des questions de salubrité publique et d'acquisition foncière.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement entreprend de distribuer des parcelles à des résidents de Kinshasa pour que ceux-ci évacuent les zones à risque qu'ils occupent (généralement de façon informelle). Dans les années 1990, les inondations provoquées notamment par la rivière Makelele ont poussé le gouvernement à attribuer des parcelles constructibles dans

le quartier de Mpsa I. Les représentants des communautés de Kingabua, Jamaïque et Pakadjuma se sont appuyés sur cette initiative pour revendiquer ce droit pour eux-mêmes.

Les services de base tels que des pompes à eau, des routes, une école, un centre de soins et un marché ont été installés par le gouvernement avec l'aide de certaines ONG locales et internationales. Celles-ci ont mis parallèlement en place des activités pour la communauté (projets d'activités génératrices de revenus et des projets pour les jeunes). Trois maisons-type ont été bâties pour illustrer ce à quoi ressemblera la future cité. En attendant, des parcelles de taille variable ont été distribuées aux familles et des abris provisoires en bâches établis. Temporairement, les habitants ont reçu un numéro pour leur parcelle, en attendant un document du cadastre.

#### - Enclavement et marginalisation

Quelques années après, cette opération de relocalisation s'est avérée incomplète et inachevée. Les maisons promises n'ont jamais été bâties. Les bâches n'ont pas résisté aux intempéries et aux termites, les habitants recourant à des matériaux de fortune. Les infrastructures se sont dégradées. Les projets ont périclité après le départ des ONG. Des maladies dues à la mauvaise qualité de l'eau se sont développées. L'électricité provenait d'un générateur tenu par le propriétaire d'une petite échoppe où il était possible de recharger son portable.

Le déplacement s'était avéré contre-productif : les populations sont enclavées et leur vulnérabilité a augmenté. La distance entre la Cité de l'Espoir et la première route asphaltée a contraint les habitants à se lever à 4h du matin pour avoir accès à un moyen de transport et se rendre au travail. Aucune activité source d'emploi n'a bien entendu émergé ici : le sable a repris le pas sur les routes mangées par l'érosion, et auxquelles ne peuvent accéder les moyens de transport ordinaires. En conséquence, ceux qui sont restés vivre à la Cité de l'Espoir ont perdu leur emploi : « La plupart d'entre nous sommes des chômeurs, nous vivotons. Pour gagner notre vie, nous cultivons dans nos petits jardins : le manioc, la patate douce...mais une terre sablonneuse, ça n'est pas vraiment fertile », témoigne l'un des représentants des déplacés. L'enclavement joue non seulement sur l'emploi mais aussi sur l'accès à la santé lorsque le dispensaire ne suffit pas, sur la scolarisation des enfants dans l'enseignement secondaire, et sur l'accès aux produits de base, puisque les vendeurs ne viennent plus au marché.

En conséquence, la vulnérabilité des individus a tendance à augmenter, malgré la sécurité de logement acquise au cours du déplacement. Tout laisse à penser que ceux qui ont le plus de ressources et de capacités ne sont pas ceux qui restent à la Cité de l'Espoir. En effet, les interlocuteurs rencontrés font part d'une vaste désertion : sur les 1 502 familles de départ, il n'en serait resté que 400 ou 500. Certains ont eu assez d'attendre et ont revendu leurs logements. D'autres comptent sur le développement futur de la zone et résident à Kinshasa en attendant. D'autres encore laissent leurs enfants à la Cité de l'Espoir et vont travailler chaque semaine au centre-ville, pour s'épargner le temps de transport quotidien. Les interlocuteurs rencontrés oscillent entre déception et attentisme ; ils condamnent les comportements des hommes politiques et leurs fausses promesses, dénoncent des saisies de fonds, attendent que soit organisé le développement de la zone. Leur attitude est également très défiante, qu'il s'agisse des représentants de la population comme des forces de l'ordre, lorsqu'il est question d'avoir des entretiens individuels avec les familles.

### *Erosion et persistance des vulnérabilités*

- Des dégradations de l'environnement qui n'entraînent que peu de déplacements spontanés

Comme indiqué précédemment, la ville de Kinshasa est sujette à un certain nombre d'érosions. Les dégradations se poursuivent chaque année, généralement pendant la saison des pluies, le ruissellement creusant les ravins et entraînant des habitations. A Delvaux, l'un de ces sites, les érosions ont commencé depuis 1982 de manière régulière. Un *focus group* ainsi que des entretiens individuels y ont été menés, et dix personnes ont ainsi été interrogées. Aucune n'est née ici : toutes se sont installées plus ou moins récemment, avec leurs familles. En moyenne, sept individus composent une famille. Tous ont été affectés par les érosions à plusieurs reprises. La grande majorité des enquêtés ressentent une augmentation de la durée et de la fréquence de ces phénomènes. Inexorablement, la phase de rétablissement se rallonge. Les personnes interrogées font état d'un sentiment de danger, de pauvreté et de maladies liés aux érosions.

Néanmoins, les déplacements de population constatés restent peu associés à ces problèmes d'érosion. En effet, les départs sont limités à une seule catégorie de résidents : ceux qui ont les moyens d'investir ailleurs ou qui ont de la famille prête à les accueillir. Ceux-là sont partis en anticipation des érosions, ou après avoir perdu leurs biens. Les autres, ceux qui sont restés, sont ceux qui n'ont pas les moyens de partir. Les entretiens ont révélé que très peu de leurs proches

ont migré, ce qui corrobore l’hypothèse qu’un réseau initial est souvent requis pour pouvoir se déplacer. D’autre part, une très grande majorité d’entre eux ont répondu par l’affirmative sans hésitation lorsqu’on leur a demandé s’ils envisageaient de partir. Comme leurs pairs, ils sont prêts à partir, n’importe où pourvu qu’ils soient en sécurité. Pour tous, ce déplacement serait conditionné par l’acquisition de moyens.

Le sentiment de vivre dans un danger permanent, la dégradation de la situation et la souffrance quotidienne sont autant de raisons évoquées lorsqu’on les interroge sur les raisons qui les pousseraient à partir. En effet, on a constaté que les habitants des sites érosifs ne partaient pas car ils étaient en situation de vulnérabilité élevée. Les personnes rencontrées sont fonctionnaires, commerçants ou sans emploi. L’exiguïté de l’espace et la qualité du sol ne leur permettaient pas de cultiver. Ils ne disposaient pas de l’eau courante : il faut près de deux heures aux enfants et quelquefois aux femmes, à qui la tâche incombe, pour aller chercher de l’eau qui coûte 500 francs<sup>6</sup> les 25 litres. Certains ont tout de même l’électricité à la maison, qu’ils payent entre 2 000 et 4 000 francs<sup>7</sup>. Aucun n’a de véhicule. Faute d’alternative, ils choisissent donc de résider dans ces habitats précaires, qui risquent de s’effondrer à chaque saison des pluies. La figure 5 illustre un comportement à risque : comme certains avant lui, quelqu’un est en train de bâtir sa maison à quelques mètres à peine du ravin.

Lors du *focus group*, à la question « Comment vous voyez-vous dans cinq ans ? », un homme a répondu : « Je n’ai pas d’espoir. On est tellement entouré par l’érosion que la cité n’a pas d’avenir. » Les autres d’acquiescer.

- L’absence de réponse

Le site étudié souffre de ne pas être pris en compte par les autorités. Certains se sont rappelés des opérations menées par le passé, sous le Président Mobutu. Rien n’a été entrepris depuis lors. Cela ne signifie pas que les autorités de Kinshasa ne se sont pas attaquées à la question des érosions. Ailleurs, des travaux de réhabilitation ont été menés. Cependant, ils sont visiblement sporadiques et peu homogènes. Les individus interrogés disent n’avoir jamais reçu d’aide de la part du gouvernement. La seule assistance reçue a été la distribution de vivres et la mise en place de microcrédits par des ONG. Mais là encore, ces actions ont été insuffisantes au regard des travaux d’aménagement nécessaires – l’installation de canalisations notamment.

---

6 Soit environ 0,41 EUR.

7 Soit entre 1,64 EUR et 3,28 EUR environ.

La population s'organise pour lutter avec ses moyens. Les habitants creusent des canaux par eux-mêmes ou endiguent l'écoulement avec des sacs de sable. Cela s'opère au sein de la communauté, par un système de cotisations solidaires, mais c'est visiblement insuffisant. Les habitants regrettent ainsi de ne jamais avoir été consultés, de ne pas avoir d'espace pour exprimer leurs besoins, et de n'être pris en compte qu'en périodes électorales.

### **3.2 Province Orientale**

Sur fond de dérèglements climatiques ténus, les filons aurifères et les conflits armés restent la source de la majorité des phénomènes de déplacements en Province orientale.

#### *Crise politique, enjeux miniers et changement climatique*

##### - Panorama

Gigantesque province s'étendant sur plus de 20 % du territoire national global, la Province Orientale est divisée en quatre districts, en plus de la ville de Kisangani, son chef-lieu : la Tshopo, le Bas Uélé, le Haut Uélé et l'Ituri. Sur ce dernier district sont regroupés plus de la moitié des 13 millions d'habitants que compte la province (FAO, 2011b : 6). Cette étude a été réalisée à partir de Bunia, chef-lieu du district de l'Ituri.

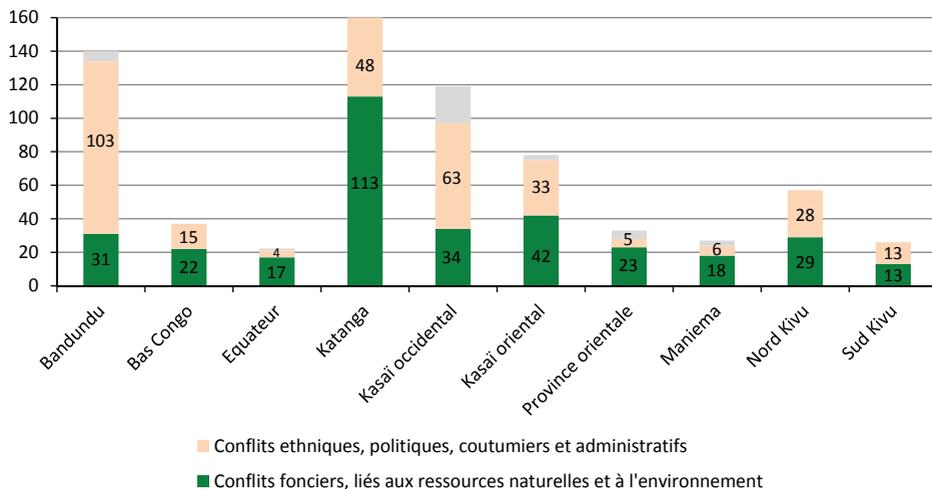
A vocation agropastorale et minière, la Province compte trois types de climat : un climat équatorial chaud (de la Tshopo au sud des Uélé), un climat tropical (de la partie nord des Uélé jusqu'au nord de la Province Orientale), et enfin un climat « à saison sèche marquée » à mi-chemin entre les deux climats précédents (PNUD, 2009 : 4).

Ballotée par les conflits affectant le pays, la Province Orientale a connu une alternance entre pics de violence et accalmies. La question foncière et l'instrumentalisation des clivages par des miliciens armés ont attisé les oppositions communautaires, notamment en Ituri entre les deux groupes ethniques majoritaires Lendu et Hema et leurs sous-groupes. La population est prise en étau par ces conflits et les exactions commises par les miliciens et certains membres des forces de l'ordre (vols, pillages, viols, enlèvements). Depuis 2005, l'insécurité est « quasi généralisée » (WFP, 2011 : 12). En conséquence, la sécurité alimentaire des ménages s'est dégradée,<sup>8</sup> et 489 193 personnes se sont déplacées à l'intérieur de la province (OCHA, 2013a).

---

<sup>8</sup> De 2008 à 2010, la proportion de ménages avec une consommation alimentaire pauvre est passée de 5 % à 10 % du total des ménages (WFP, 2011 : 12).

**Graphique 1 : Nature des conflits par province**



Source : Monusco, 2010.

Si la majorité de ces déplacés internes (IDPs) ont fui des conflits, il est intéressant de s’arrêter sur les sources de ces conflits : le graphique 1 illustre la prévalence des dimensions foncière et environnementale des conflits en Province Orientale.

Parmi les enjeux en termes de déplacements, la question minière occupe une place importante en Province Orientale. Comme l’illustre la carte à la page 30, l’or et le fer sont parmi les ressources les plus présentes en Province Orientale.

L’exploitation minière s’opère de trois façons : traditionnelle, semi-moderne et par de grandes firmes. L’extraction traditionnelle est menée à l’échelle d’individus ou de coopératives familiales. Elle est faiblement mécanisée. L’exploitation semi-moderne repose sur les mêmes méthodes d’extraction, mais un intermédiaire prend en charge la revente. Enfin, les grandes firmes opèrent avec des méthodes d’extraction technologiques. Elles prennent souvent la forme de consortium réunissant en partie des actionnaires internationaux et négocient avec l’Etat congolais les modalités d’extraction, de taxation et de compensation des communautés expulsées.

- Modifications de l’environnement et conséquences humaines

Si aucune étude n’est disponible concernant les impacts du changement climatique en Province Orientale, la majorité des acteurs rencontrés a reconnu avoir observé des transformations de l’environnement. Constatées à partir de

données principalement empiriques (récits des paysans, rapports de projets), ces mutations sont d'ampleur variable en fonction des interlocuteurs.

La manifestation la plus évoquée est la perturbation du calendrier agricole : les saisons, autrefois clairement délimitées, sont aujourd'hui décalées. Un chef de mission rapporte : « Le rythme saisonnier était autrefois connu, mais aujourd'hui, il bouge. Les gens maîtrisent moins la période des semis, il y a un décalage d'une, deux, trois semaines ».<sup>9</sup> En parallèle, la pluviométrie subit des variabilités inter- et intra-annuelles, quoique des relevés pluviométriques et hydrométriques homogènes sur le territoire fassent défaut. La résurgence de maladies, et notamment la propagation de la mosaïque, maladie affectant le manioc,<sup>10</sup> constitue également l'une des manifestations de ces changements.

Les conséquences sont directes, et la productivité diminue. Le manque d'eau menace les récoltes, de même que les oiseaux prédateurs, si la saison décalée correspond au moment de la nidification. Les maladies diminuent la quantité ou la taille (mosaïque) des produits récoltés et des élevages. Cette perte de productivité a un impact direct sur la sécurité alimentaire des populations. Les conséquences sont également indirectes, dans la mesure où les dérèglements climatiques interfèrent par exemple avec les projets visant à augmenter la résilience alimentaire. Un responsable d'organisation chargée de distribuer des semences déplore : « Nos programmes sont affectés : les populations considèrent que planter ne sert à rien car il n'y aura pas de pluie, et elles préfèrent revendre les semences au marché. Ce n'est pas pérenne ! »

### *Phénomènes migratoires*

- Les relocalisations forcées dues à l'exploitation minière et à l'implantation de parcs naturels

La découverte de gisements miniers provoque généralement un double mouvement : l'arrivée de mineurs potentiels, de travailleurs et de leurs familles, attirés par la ressource ou par les possibilités d'emploi générées par l'entreprise qui s'implante, et inversement, l'éviction des populations résidant sur la zone extractive. L'ampleur de ce dernier mouvement dépendra des conditions d'extraction : il n'y aura que peu de départs dans les cas d'exploitations traditionnelles ou semi-modernes, et bien plus dans les cas d'installations de grandes firmes. A ce titre, la Province Orientale est illustrative avec notamment deux implantations récentes, à Mungwalu et à Watsa.

---

9 Entretien n°A3, 14 septembre 2012.

10 Or, le manioc est l'une des bases de l'alimentation en RDC.

Le Projet Kibali entreprend d’exploiter 1 836 km<sup>2</sup> à Watsa, situé à 150 kilomètres de la frontière ougandaise, dans l’objectif de devenir l’une des plus grandes mines d’or d’Afrique. Il est mené par un consortium qui réunit les compagnies étrangères Randgold (45 %), AngloGold Ashanti (45 %) et leur partenaire congolais l’Office des Mines d’Or de Kilo-Moto (10 %). Le discours de ces entreprises est particulièrement rôdé, notamment sur la question de la délocalisation des populations hors des ‘zones d’exclusion’ selon les termes consacrés. La pression des *lobbies* internationaux en faveur de la transparence dans les activités extractives et des défenseurs locaux et étrangers du respect des droits humains n’est probablement pas sans lien avec ce discours. Le Projet Kibali a ainsi présenté dès le début de son implantation les détails de son importante opération de relocalisation et les bénéfices futurs que la population peut escompter. A partir de juin 2011 les transferts des familles ont commencé vers ‘Kokiza Joli-Joli’, le site où ont été construites les maisons qui leur ont été allouées. Au total, 3 800 logements ont été prévus, ainsi que les services de base et l’exhumation et le déplacement des cimetières. Bien que les chiffres officiels ne soient pas disponibles, les interlocuteurs rencontrés estiment que plus de 10 000 personnes étaient concernées par le déplacement.

Il ne nous a pas été possible de nous rendre sur le site de relocalisation, mais nous avons interrogé les acteurs qui ont pu y aller quant à la façon dont la population a accueilli ces mesures, et dont elle vit le déplacement. Selon eux, les habitants ont d’abord manifesté leur mécontentement, non pas parce qu’ils exploitaient l’or par eux-mêmes, mais parce que plusieurs habitudes et traditions étaient fortement liées à l’endroit. La négociation et la réalisation de villages pilotes les ont convaincus. « Le Haut-Uélé est très pauvre. L’entreprise a été accueillie comme une bénédiction ! Elle a amené l’électricité, et Watsa est une des seules villes dans le Haut-Uélé avec l’électricité », témoigne un acteur. Celui-ci nuance cependant : « Mais ce n’est pas du développement ». Bien que la population ait été relogée et bénéficie de plus de services basiques que le reste du district, ainsi que d’un accès à des emplois journaliers à la mine, voire de contrats réguliers, la pérennité du système peut être questionnée.

« Tout l’enjeu de l’Etat et de l’entreprise est de maintenir l’équilibre entre la satisfaction de la population locale et le questionnement sur les conséquences, pour que celui-ci ne soit pas trop important. Or, ce questionnement commence à naître : le Président de la Société Civile est en guerre contre l’Administrateur Territorial car il s’interroge sur le développement. Par exemple, il y a toujours le problème de l’eau, de la santé, des routes... Et en même temps, les déplacements s’accroissent. Kibali me fait l’effet d’une grosse pieuvre, qui a su s’entourer et être défendue par les acteurs économiques et politiques locaux ». <sup>11</sup>

---

11 Entretien n°A9, 17 septembre 2012.

Pour finir, il est intéressant de souligner la place particulière qu'occupe cette entreprise sur le territoire : « Kibali a un statut d'extraterritorialité » remarque notre interlocuteur. En effet, dans les limites de sa concession, c'est à l'entreprise qu'incombe un certain nombre des pouvoirs régaliens de l'Etat : elle a pris en charge entièrement le déplacement des populations et la construction des infrastructures pour les accueillir, elle intervient en cas de catastrophes naturelles comme en mars 2012 lorsque les maisons construites par les déplacés ont été endommagées par des pluies violentes,<sup>12</sup> et elle dispose même d'une force de sécurité avec un pouvoir de police.<sup>13</sup>

Le site de Mungwalu quant à lui, a été repris par la compagnie AngloGold Ashanti dans un consortium avec l'Office des Mines d'Or de Kilo-Moto. Le projet Ashanti Goldfields Kilo diffère du projet Kibali non seulement par la taille de l'exploitation, plus modeste, mais aussi par le contexte local. Le site de Mungwalu était en effet préalablement exploité, en grande partie de façon artisanale. Environ 3 000 mineurs étaient concernés par le déplacement, et ceux-ci ont réagi avec véhémence, contraignant la compagnie à développer une offre d'activités génératrices de revenus alternatives. L'enjeu géostratégique est particulièrement important, dans la mesure où ces mineurs désormais désœuvrés étaient pour la plupart d'anciens miliciens démilitarisés. De plus, les conditions d'expulsion ont apparemment généré des problèmes sanitaires. Un opérateur d'une ONG qui a accédé à la zone pour identifier les cas de choléra témoigne : « Ashanti Goldfields Kilo vient d'acheter les pourtours de là où elle exploitait, et du coup cela a chassé les gens. Ils se sont réfugiés dans la forêt, parfois très loin. Cela a créé des problèmes : ils travaillent artisanalement dans la rivière Ituri, mais pas bien, ils changent de zone de travail tout le temps, l'endroit est très pluvieux, des maladies se créent... Les conditions sont très précaires ».<sup>14</sup> Elles étaient toutefois tout aussi précaires avant qu'AGK ne vienne s'implanter.

Ainsi, si les entreprises minières qui s'installent en territoire congolais sont soumises à des règles strictes concernant le partage des recettes et l'indemnisation des occupants du sol (art. 281 du Code minier), un certain nombre de dérogations semble être possible. Dans ses précédents rapports,

---

12 Radio Okapi, « Dégâts de pluie à Watsa : 2 morts et 90 maisons endommagées », 13 mars 2012, <http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/d%C3%A9g%C3%A2ts-de-pluie-%C3%A0-watsa-2-morts-et-90-maisons-endommag%C3%A9es>.

13 Notre interlocuteur nous racontait que pour accéder au site de relocalisation, il fallait une autorisation spécifique et que les déplacements avaient été contrôlés par une « police » composée d'employés de Kibali Gold.

14 Entretien n°A8, 17 septembre 2012.

l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Congo (ITIE Congo) condamnait l’obscurité qui régnait autour des revenus perçus par l’Etat sur les activités minières.

Interrogés sur les liens entre dégradations de l’environnement et migrations, les acteurs présents à Bunia évoquent souvent la question de la Réserve de Faune à Okapis. La situation présente des similarités avec les mines dans la mesure où il s’agit là encore d’un déplacement forcé orchestré par un acteur habilité pour cela. La réserve naturelle, inscrite au Patrimoine mondial de l’Unesco en 1996, n’est pas forcément bien acceptée par les populations environnantes, notamment celles qui ont vu leur accès aux ressources de gibier, de bois et de minerais supprimé. Bien que le Projet de Conservation des Okapis dit prendre en charge le développement d’activités alternatives pour les populations concernées, cela n’a pas fait disparaître le sentiment d’injustice ressenti par certains. Des braconniers auraient ainsi rejoint le mouvement des Mai-Mai Lumumba dirigé par le chef de guerre « Morgan » qui sévit dans la zone, perpétrant attaques, assassinats, viols, enlèvements et ayant contraint 19 000 personnes à fuir (OCHA, 2012c). Cet exemple illustre le cercle de conséquences indirectes que peuvent potentiellement générer des mesures d’éviction.

#### - Sécheresses et migrations

Mis à part les déplacements ‘organisés’, la Province Orientale est également sujette à des mouvements de populations spontanés, imputés par les observateurs aux dérèglements du climat. Ces mouvements sont particulièrement intéressants, car ils illustrent la problématique du franchissement des frontières par des individus acculés par la sécheresse et la question de leur prise en charge par l’Etat d’accueil. La tribu des Mbororo est connue partout dans le pays, leur situation ayant été très médiatisée. Ces éleveurs nomades d’origine peule proviennent du Tchad, de la République centrafricaine, du Soudan, du Niger, du Cameroun. Depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, ils ont commencé à entrer en territoire congolais, dans les districts des Haut et Bas-Uélé. La dégradation de la situation sécuritaire dans les régions frontalières, mais surtout la propagation de la sécheresse et la paupérisation des ressources en eau et en nourriture disponibles dans leurs zones de pâturage habituelles, expliqueraient ce nouveau parcours. « Là, on est directement face à un problème du changement climatique : on s’est aperçu qu’ils descendaient de plus en plus ! » remarque un expert.<sup>15</sup>

Mais ces venues ont commencé à générer des problèmes. Il est reproché aux Mbororo de détruire les champs sans réparations lors du passage de leurs

---

15 Entretien n°A6 ; 15 septembre 2012.

animaux et de détenir des armes de guerre. Comme tous les nomades dans la zone, les Mbororo sont effectivement armés. De plus, leur résidence sur le territoire, quoique négociée avec les autorités locales, était illégale. Ces griefs ont été le prétexte aux exactions commises par les FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) à leur rencontre : vols, chantage, viols, pillages, assassinats, expulsions forcées. Comme le montrent bien les humanitaires,<sup>16</sup> les conflits et difficultés d'acceptation relèvent plus des dérives des forces militaires que du rejet des populations locales et des autorités administratives. La situation s'est envenimée au point qu'un ordre national d'expulsion a été prononcé en juin 2012, déclenchant un vaste plaidoyer humanitaire aboutissant à la suspension de la mesure.

Des cas de déplacements internes partiellement liés à la sécheresse ont également été rapportés par l'un de nos interlocuteurs. Autour de Dugu, une tribu de chasseurs aurait été contrainte de changer d'activité en partie en raison de la sécheresse. Cependant, aucun document ni témoignage supplémentaire ne vient corroborer cette hypothèse.

### *Réponse*

#### - Forces en présence

La guerre et l'insécurité persistante ont engendré le déploiement d'un grand nombre d'acteurs humanitaires dans la Province. Un Plan d'Action Humanitaire local est actualisé chaque année, et un fonds commun assure le financement des ONG et des organes de l'ONU pour certaines de leurs actions concertées. Cependant, leur marge de manœuvre est entravée par l'insécurité et l'état de dégradation des infrastructures qui les empêche bien souvent d'atteindre les populations vulnérables. L'Etat, quant à lui, ne dispose que de faibles moyens et de peu d'acteurs opérationnels pour intervenir. La majorité des personnes rencontrées considèrent toutefois que la coopération est plutôt harmonieuse.

#### - Interventions et changement climatique

La majorité de ces acteurs étant focalisés sur le domaine de l'urgence, les questions de changement climatique ne sont pas mises à l'agenda, d'autant plus que la zone n'est pas sujette à des catastrophes brutales. L'adaptation au changement climatique, qui relève davantage du domaine du développement que de l'urgence, est sporadique, voire inexistante. Seules les organisations liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire essaient de sensibiliser les

---

<sup>16</sup> Cluster protection, Note de Plaidoyer, octobre 2011, document interne.

agriculteurs, de doter le territoire d'instruments de mesures (pluviomètres notamment), de renforcer les capacités des agronomes locaux pour une agriculture raisonnée, mais ces actions ne peuvent être systématiques et homogènes sur le territoire.

Visiblement, les agriculteurs affectés par le dérèglement du calendrier agricole ne mobilisent pas, ou très peu, de mécanismes d'adaptation spontanée. « Par eux-mêmes, c'est trop difficile », remarque un acteur.<sup>17</sup> Les rares processus d'adaptation ne sont pas pérennes, comme la pratique de l'agriculture itinérante, qui consiste à se déplacer pour exploiter des terres encore vierges et riches, contribuant de fait à la déforestation et à l'érosion des sols. Le manque de formation et de sensibilisation est une variable déterminante dans cette faible capacité de réaction. Un autre acteur déplore :

« On s'aperçoit d'une vulnérabilité dans le sens où il y a un manque de sensibilisation. Par exemple, des ONG forment les paysans à planter en ligne pour éviter le gaspillage de semence, mais ce n'est pas pérenne. Une fois que l'ONG s'en va, ils se remettent à planter à la volée. Les paysans ne sont pas formés. Un autre exemple : ils ne savent pas reconnaître la mosaïque... voire ils trouvent que le pondu<sup>18</sup> est meilleur ! C'est une agriculture un peu fataliste. »

Face aux difficultés rencontrées dans l'agriculture, la réponse serait l'abandon du mode de vie : « On assiste à un certain pourcentage de capitulation. Les paysans préfèrent effectuer des petits commerces, se tourner vers les gisements miniers. L'agriculture est réservée aux vieux. Certains abandonnent l'agriculture vivrière pour le maraîchage, ça c'est une forme d'adaptation. »<sup>19</sup>

#### - Enjeux

Ainsi, un certain nombre de limites à une action efficace de l'Etat et de ses partenaires persistent. La concertation avec les populations locales avant une opération de délocalisation n'est pas forcément menée à forces égales, les enjeux économiques s'alliant souvent avec les visées politiques au détriment des prérogatives des populations. Pour un représentant de la coordination humanitaire par exemple, l'expulsion de la Réserve de Faune à Okapis était illustrative : les décisions ont été prises de façon discrétionnaire, notamment parce que la population concernée – des pygmées – n'a qu'un faible pouvoir politique dans le pays.

---

17 Entretien n°A14, 17 septembre 2012.

18 Le pondu est une préparation très répandue à base des feuilles du manioc. La maladie de la plante en atténuerait l'amertume.

19 Entretien n°A12, 17 septembre 2012.

L'une des failles majeures réside dans la faible coordination entre les actions d'urgence et de développement et la faible prise en compte des opérations de développement qui ne permet pas d'intégrer le changement climatique et la prévention dans les programmes. Le manque de sensibilisation des acteurs humanitaires à ces enjeux peut même comporter des conséquences. Le bailleur européen Bureau humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) expliquait avoir ressenti les effets du changement climatique sur son action : ils étaient désormais contraints de donner des financements supplémentaires pour creuser plus profondément des puits qui s'étaient taris, souvent sans prise en compte de la durabilité de la ressource, selon d'autres observateurs.

### **3.3 Nord-Kivu**

Le Nord-Kivu est une zone de conflits, où la prévention et la gestion des risques environnementaux sont souvent reléguées au second plan.

*Une zone à hauts risques environnementaux en proie à un conflit généralisé*

- Une situation sécuritaire dégradée

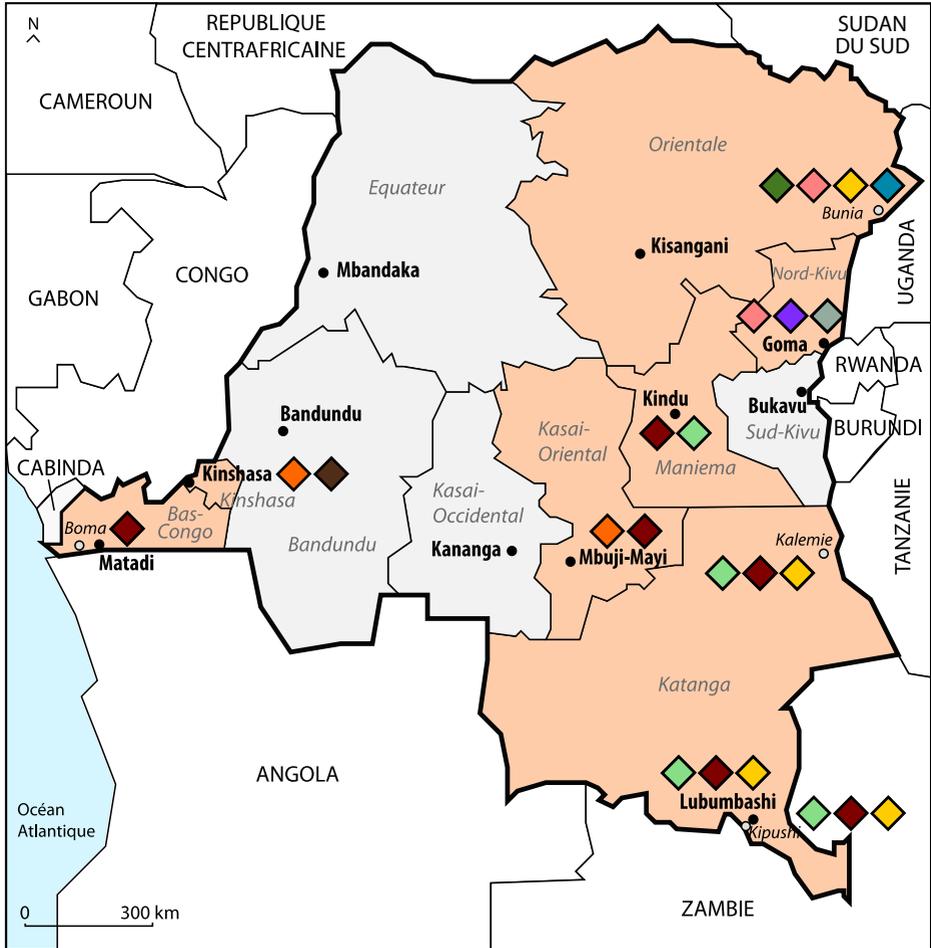
Province au relief hétérogène, le Nord-Kivu qui borde le Rwanda et l'Ouganda est l'une des plus densément peuplées, avec 4 780 000 habitants pour 59 483 km<sup>2</sup> en 2004.<sup>20</sup> Les indicateurs de développement y sont bas, avec 73 % de la population sous le seuil de pauvreté, un taux de couverture en eau potable de seulement 26,1 %, une espérance de vie à la naissance de 43,7 ans, et un taux de prévalence de la malnutrition chronique de 45,4 % (PNUD, 2009).

La province est rendue exsangue par des décennies de conflits à peine intermittents. En 1994, le génocide rwandais provoque des ondes de choc à l'est de la RDC et l'émergence des premiers groupes d'opposition armés, qui préfigurent la rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie. Malgré les accords de paix, les conflits reprennent au Nord-Kivu en septembre 2008. La compétition pour les ressources naturelles, les oppositions ethniques et l'incapacité de l'Etat exacerbent les tensions entre les différents groupes et les milices sévissent (Forces démocratiques de Libération du Rwanda - FDLR, Congrès national pour la Défense du Peuple - CNDP, Maï Maï). Après des négociations bilatérales entre le Président Kabila et son homologue rwandais

---

<sup>20</sup> Ce recensement le plus récent est produit par le Ministère du Plan mais à utiliser avec précautions, les récents conflits et mouvements de population l'ayant probablement rendu caduc.

**Figure 1 : Carte de localisation des enquêtes de terrain - Lieux d’enquêtes et causes des migrations**



*Orientale* Nom des provinces de la République Démocratique du Congo

● **Kindu** Chefs-lieux de provinces

■ Provinces enquêtées

Sources : enquêtes de terrain  
Réalisation : E. Nocent et V. Lassailly-Jacob

**Causes des migrations :**

- ◆ Erosion
- ◆ Inondation
- ◆ Conflits armés
- ◆ Exploitation minière
- ◆ Sécheresse
- ◆ Conflits fonciers
- ◆ Parcs naturels
- ◆ Emissions de gaz
- ◆ Volcanisme
- ◆ Déforestation

**Figure 2 : Quartier Delvaux. Une maison détruite par l'érosion**



**Figure 3 : La Cité de l'Espoir porte ironiquement son appellation**



**Figure 4 :** Un quartier de Kinshasa ? La Cité de l’Espoir, constructions de fortune et enclavement



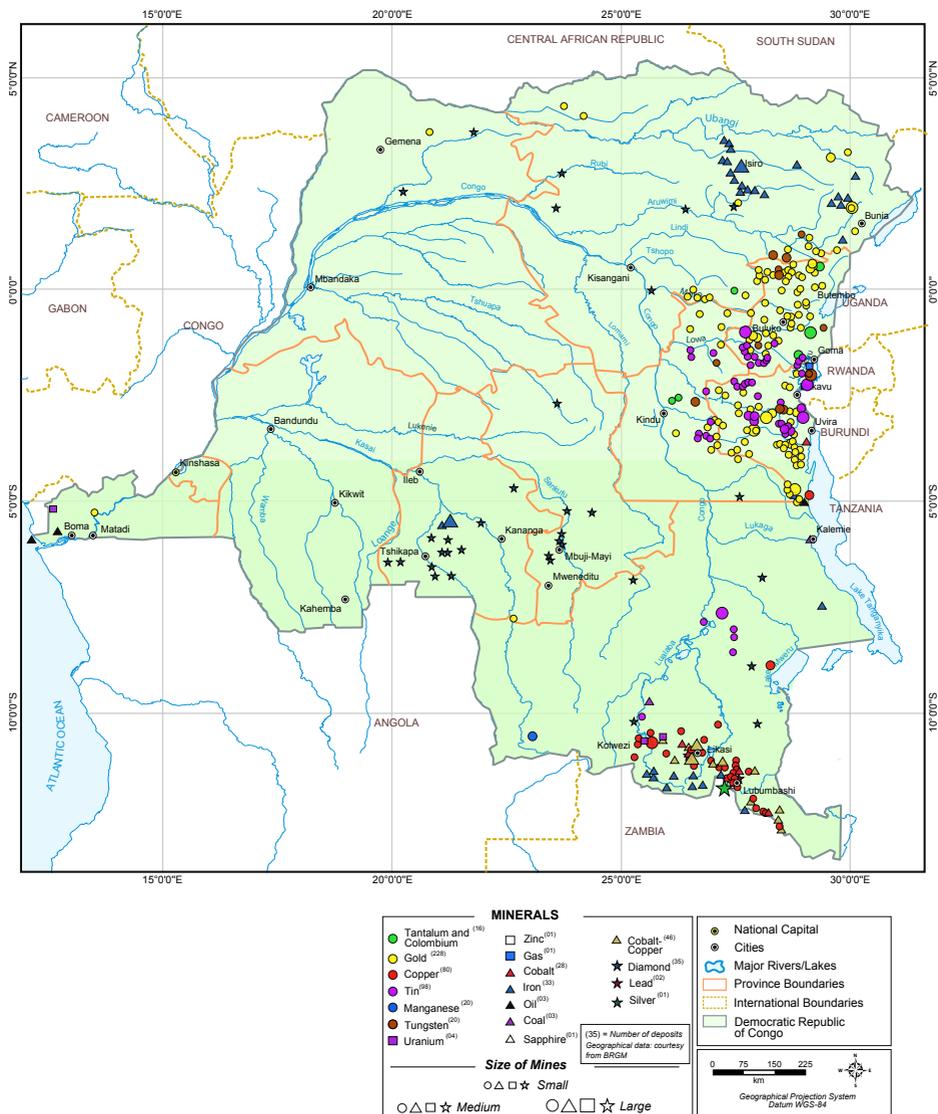
**Figure 5 :** Persistance de comportements à risque : la maison en construction n’est séparée du ravin que par la route



**Figure 6 : Des sacs de sable pour empêcher l'érosion**

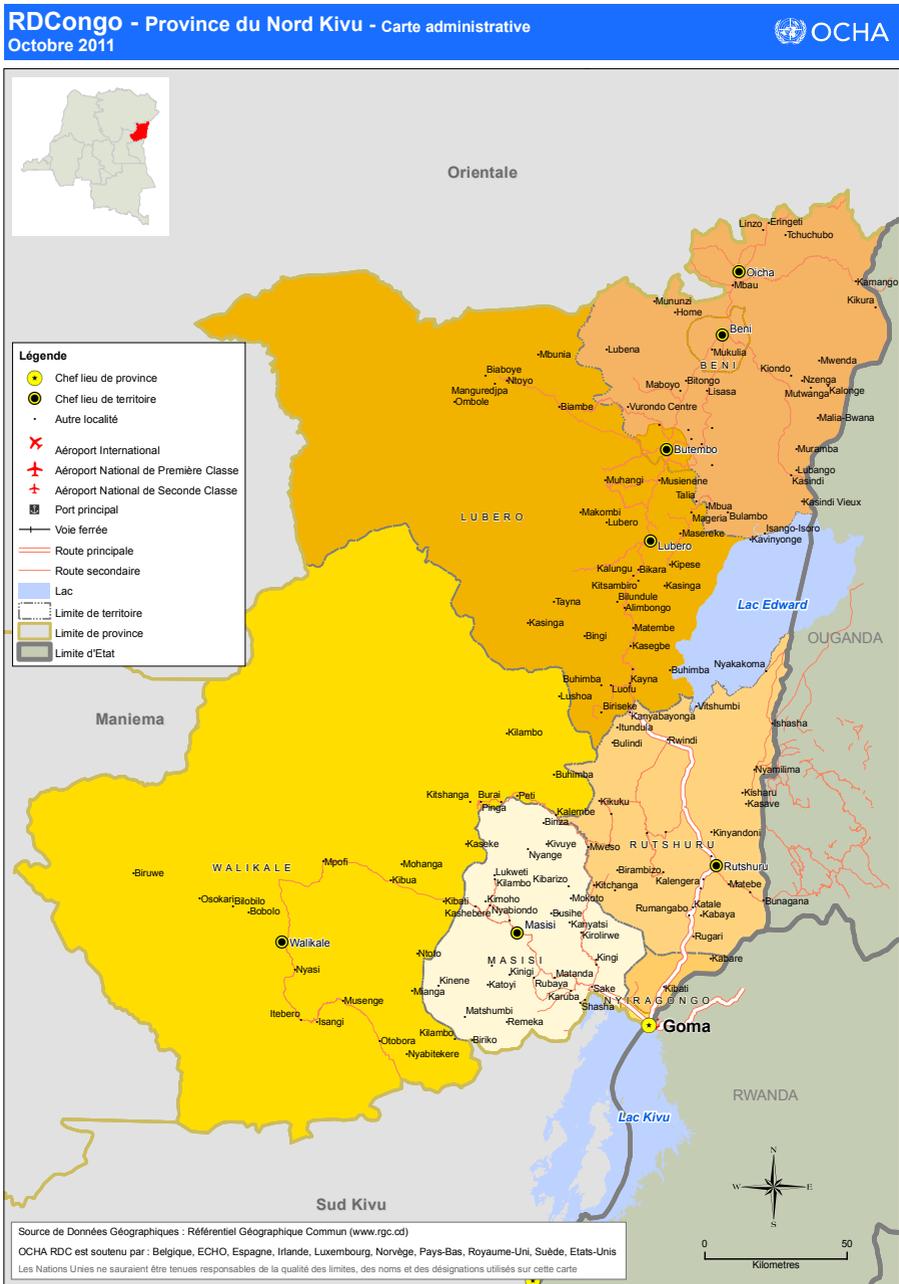


Figure 7 : Ressources minières en RDC



Source : Banque mondiale.

Figure 8 : Le Nord-Kivu



Source : OCHA, 2012.

Figure 9 : Goma. Panneau explicatif du code d’alerte pour le volcan



Figure 10 : Goma. Des constructions sur l’ancienne coulée de lave



**Figure 11 :** *Focus group* dans le village de Mangala avec le chef du village, des notables et des villageois fermiers



Figures 12, 13, 14 : La cité de Lemba



Figure 15 : Dans la cité de Lemba



Figure 16 : Vue d'une partie du marché des migrants revendeurs de *bilokos* à Boma



Figures 17, 18 : Projets d'assistance aux déplacés de Kindu



**Figures 19, 20 :** Quais de débarquement des bois d’Elila et de Bongo au bord du fleuve à Kindu



**Figure 21 :** Le village de Kasongo, vidé de ses habitants. Entre 2 000 et 3 000 d’entre eux se sont progressivement installées dans la cité de Kipushi



**Figure 22 : Lac artificiel de Kasombwe I, ancien puits d'extraction du cuivre de la société Malta Forrest**



**Figure 23 : Petit désert sans végétation qui s'est formé sur le déversoir des déchets toxiques**



**Figure 24 :** Usines de traitement des minerais de la CMSK à Kipushi, à quelques centaines de mètres du quartier Mungeti



**Figure 25 :** Mbuji-Mayi, zones d'érosions et d'effondrement des sols



Photo : F. Vincent.

**Figures 26, 27 :** Erosions à Mbuji-Mayi, au croisement des avenues Tshala Muana et Maman Yemo



**Figure 28 :** Marché de Simis à Mbuji-Mayi, lieu d'embarquement des candidats migrants vers Kinshasa



**Figure 29 :** Erosion de Mbala wa Tshitolo



**Figure 30 :** Erosion de Mbala wa Tshitolo



**Figure 31 :**      **Erosion du quartier Tshala Muana**



Kagame, des accords internes sont signés entre le gouvernement et le CNDP le 23 mars 2009.

Des milices comme le Mouvement du 23-Mars (M23) ou les Maï Maï sont actives depuis lors, et de nouveaux déplacés viennent s’amasser avec la foule des précédents. Selon OCHA, au 25 août 2012, 719 301 déplacés internes se trouvaient au Nord-Kivu (OCHA, 2012d), 95 % ayant été poussés à l’exil par les conflits.<sup>21</sup>

- Le risque volcanique et le risque gazier

Le Nord-Kivu se caractérise par des ressources naturelles abondantes dans un climat composé de deux saisons sèches et deux saisons humides. Agriculture, élevage et commerce sont d’ailleurs les activités principales des populations locales. Le sous-sol est particulièrement riche avec d’importantes réserves d’or, de diamant, de coltan et de wolfram (Ministère du Plan, 2005 : 118). Notons également la présence dans la région de la chaîne volcanique des Virunga surplombés par le Nyamulagira (3 056 m) et le Nyriragongo (3 470 m). Ces deux volcans actifs présentent un risque important pour les populations environnantes, notamment le Nyriragongo qui jouxte la ville de Goma, chef-lieu de la province située à 15 kilomètres du volcan. En 1977, l’éruption de ce volcan aurait fait entre 70 et 500 morts selon les sources (OCHA, 2009 : 6). La dernière éruption en date remonte à 2002 où un mouvement tectonique avec apparition de fractures à flanc de volcan (*rifting*) s’est conjugué à une activité volcanique. Des coulées de lave ont ainsi atteint et partiellement rasé la ville de Goma. Si le nombre de morts fut moins important qu’en 1977, le nombre de personnes affectées (110 400) et les dégâts économiques furent largement supérieurs (EM-DAT, 2013). L’exposition au risque reste permanente, et la vulnérabilité des populations importante, comme le décrit le plan de contingence : « En cas de désastre volcanique, la vulnérabilité géographique de Goma est associée à une vulnérabilité provoquée par l’action humaine, dont le déboisement, la dégradation environnementale, l’urbanisation non planifiée ni contrôlée, la concentration désorganisée de populations dans les zones urbaines » (OCHA, 2009 : 1).

La ville de Goma est également soumise au risque constitué par le lac Kivu. Lac le plus haut d’Afrique (1 460 m d’altitude), jouxtant la RDC et le Rwanda, il recèle en son fond une importante quantité de gaz méthane (60 km<sup>3</sup>) et de dioxyde de carbone (300 km<sup>3</sup>), piégés par une couche d’eau. Selon plusieurs chercheurs, il existe un risque élevé que des mouvements géologiques ou

---

21 Entretien n°3, 19 septembre 2012.

volcaniques laissent brutalement échapper ces réserves, qui risqueraient alors d'asphyxier les populations environnantes. Une explosion limnique d'un lac présentant les mêmes caractéristiques rares, le lac Nyo au Cameroun, avait causé la mort de plus de 1 700 personnes en 1986. La menace est décuplée au lac Kivu qui contient 300 fois plus de gaz, et dont la libération affecterait plus de deux millions de personnes (Nayar, 2009).

Mais le méthane constitue également une importante ressource énergétique, qui pourrait générer des profits substantiels si elle était exploitée. Le Rwanda a d'ailleurs commencé à transformer le méthane en électricité via des plateformes d'extraction. Bien qu'une société mixte Rwanda-RDC ait été créée (la Société Commerciale et Industrielle du Gaz du lac Kivu ou Socigaz), l'exploitation du côté congolais n'a pas encore été mise en place.

### *L'accoutumance au risque et l'absence de migrations définitives*

Le travail de terrain a été mené à partir de Goma. Il s'est concentré sur la catastrophe volcanique de 2002 mais aussi sur l'attitude face aux risques connus que sont le gaz et les volcans.

- La vulnérabilité, facteur d'immobilité

Dans un premier temps, on constate qu'une éruption volcanique génère des *déplacements provisoires lors de la phase d'urgence*. En 2002, une grande partie de la population de Goma a évacué d'elle-même la ville, pour se rendre notamment au Rwanda où des camps d'accueil furent ouverts quelques jours après. Cependant, peu y sont restés, et les acteurs interrogés témoignent de processus de retour alors même que les laves étaient encore chaudes. Le contexte politique et le souci de ne pas se faire léser de son lopin de terre sont invoqués pour expliquer cette réticence à se rendre dans les camps.

Mais en définitive, la catastrophe volcanique n'a provoqué que de *faibles mouvements migratoires*. Au sein de la ville de Goma, les propriétaires sont généralement retournés au même endroit pour reconstruire, « profitant de l'occasion » pour améliorer l'habitat. Ceux qui étaient locataires furent les plus mobiles, mais il ne s'agit que d'une recomposition urbaine : ils se dirigèrent vers d'autres quartiers, soit de façon spontanée, soit parce qu'une parcelle leur avait été attribuée, comme à Mugunga. Les personnes rencontrées à Mugunga, au nombre de huit, se sont toutes vues allouer une parcelle après la destruction de leur habitat par l'éruption volcanique. Avant, elles résidaient dans d'autres quartiers de Goma et sont arrivées en 2003, après avoir séjourné dans des

camps temporaires, avec leur famille. Au début, les conditions de vie étaient très difficiles : pillages, vols, insécurité, maladies, tracasseries des militaires, entre autres. Ces conditions se sont ensuite améliorées. Aujourd’hui, les relogés sont maçons, électroniciens, coiffeurs, ou vivent de petits travaux informels. Pour la majorité, ils se sentent bien dans leur nouvel environnement. Aucun n’envisage de déménager une nouvelle fois. Depuis 2002, la ville a continué de croître<sup>22</sup>.

En zone rurale, les villages fortement affectés n’ont pas pour autant été désertés. Les habitants sont revenus dans les jours suivant la catastrophe et s’y sont réimplantés, rejoints par les déplacés des conflits. « Les gens ne sont pas partis loin. Les terres sont difficiles à trouver, ici. Quand on regarde le terrain, c’est impressionnant : toutes les coulées de lave de l’éruption de 2002 ont été colonisées par de nouveaux habitants<sup>23</sup> », relate un expert.

Le tableau 1 présente l’évolution de la population de 2001 (avant l’éruption), au 3<sup>e</sup> trimestre 2002 (quelques mois après l’éruption) jusqu’en 2012. Les groupements de Monigui et Kibati sont présentés, ainsi que le total de la chefferie de Bukumu dont ils font partie. On s’aperçoit que quelques mois après l’éruption la population n’a pas baissé comme on pourrait s’y attendre. Au contraire, la population s’est enrichie de nouveaux habitants entre 2001 et 2012. Cela corrobore l’hypothèse d’une faible tendance migratoire des habitants des zones rurales. Certains, cependant, se sont déplacés. Ces mouvements se sont effectués sur de très courtes distances, et n’ont concerné qu’un nombre réduit d’individus. Les déplacés se rangent en deux catégories : ceux qui ont bénéficié d’une aide à la réinstallation d’une ONG suisse et ceux qui sont allés vivre à Goma.

**Tableau 1 : Evolution de la population affectée par l’éruption volcanique de 2002**

| Lieu                | 2001   | 3 <sup>e</sup> trimestre 2002 | 2012    |
|---------------------|--------|-------------------------------|---------|
| Monigi              | 12 088 | 17 953                        | 26 328  |
| Kibati              | 5 365  | 9 059                         | 10 161  |
| Chefferie de Bukumu | 41 109 | 55 436                        | 108 674 |

<sup>22</sup> Entretien n°3, 19 septembre 2012.

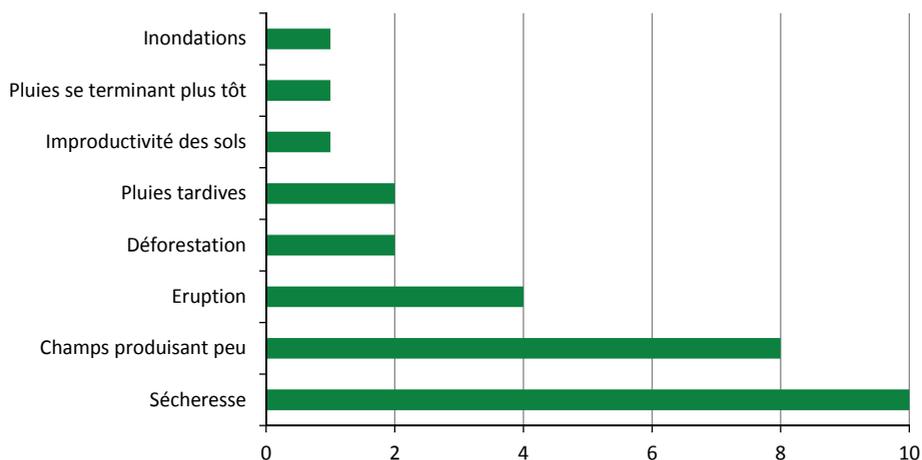
<sup>23</sup> Ibid.

Sur le site de Kibati, que jouxte le nouveau camp de déplacés installé en juillet 2012, une centaine de maisons en bois a ainsi été construite par une ONG suisse, ainsi qu'un bureau pour le chef du village. Les habitants proviennent tous de zones différentes. Ils ont reçu une maison, dont ils sont propriétaires, après que l'éruption de 2002 a détruit la leur. Ils vivent encore de l'agriculture et de petits commerces. Habitué à être pris en charge, ils se disent démunis et laissés pour compte. Ils réclament une maintenance pour leurs maisons, de nouvelles infrastructures. L'accès à l'eau, par exemple, laisse à désirer. La présence du camp voisin attise des tensions : les déplacés abiment les champs, les sanitaires ne sont pas suffisants. « Eux, contrairement à nous qui sommes dans la même situation, ils ont des aides. Nous, nous n'avons rien », regrette l'un d'entre eux.

D'autres ont migré à Goma, en particulier dans les quartiers de Kahembe et Mapendo. Dans ces quartiers populaires proches du marché et de la frontière rwandaise, les personnes rencontrées ont entre 23 et 60 ans. Elles vivent majoritairement en famille. La plupart d'entre elles ont suivi des études et pratiquent des activités dans le secteur tertiaire, sauf les femmes qui restent majoritairement à la maison. Ces personnes viennent de différents horizons : certaines de Goma, d'autres de zones rurales, de villes congolaises, et même du Rwanda. Les raisons de leur présence sont diverses. Pour beaucoup, c'est l'insécurité qui les a poussés à l'exil. Ceux qui étaient originaires du quartier disent avoir migré le temps de la catastrophe en 2002, puis être revenus s'implanter ici. Lorsqu'ils évoquent le village de leur naissance ou de leurs parents, ils disent en grande majorité observer une dégradation de l'environnement. Pour eux, indubitablement, ceci entraîne des migrations.

Durant la recherche, on a demandé à ceux qui sont venus s'installer à Goma si leurs conditions de vie étaient meilleures que dans leur lieu d'habitation précédent. Sur les neuf qui ont bien voulu répondre, sept ont affirmé que la vie était meilleure à présent. Pourtant, parmi toutes les personnes interrogées, ceux qui pensaient qu'ils resteraient pour toujours dans ce lieu et ceux qui pensaient partir un jour étaient à égalité. Parmi ces derniers, certains rêvaient de pays étrangers, d'autres d'endroits où la vie serait meilleure, et d'autres encore disaient être prêts à bouger si jamais du travail se présentait ailleurs. « Par rapport à la guerre, ici c'est mieux qu'au village » dit l'une. Une autre rajoute : « Ici, c'est mieux... mais il faut de l'argent. » Lorsque nous leur demandions pourquoi ils restaient au même endroit, la réponse était laconique. C'est essentiellement parce qu'ils n'ont pas d'autre endroit où aller.

**Graphique 2 : Dégradations de l’environnement dans le village d’origine des habitants interrogés (les chiffres en abscisse indiquent le nombre de répondants à avoir mentionné cette dégradation)**



Les principaux risques qui les menaçaient étaient le manque d’argent et de travail. Le volcan aussi a été identifié comme un risque : « Il brûle tout », « Il abîme les champs, il amène des maladies, il pollue ». Cependant, ce risque est considéré comme secondaire par rapport aux risques économiques et politiques. L’évocation du gaz, quant à elle, les laisse sceptiques : peu d’entre eux connaissent le risque. Lorsqu’on leur demande si le fait d’être venus en ville et d’être plus près des institutions leur donne le sentiment d’être mieux protégés de ces risques, l’une d’elle répond : « Non. C’est Dieu seulement qui nous protège ».

Cette relative immobilité, en dépit des risques, relève de plusieurs facteurs. En zone urbaine, le facteur le plus important réside dans l’attractivité et les opportunités de la ville de Goma. Une étude menée par les chercheurs du Pole Institute révèle que la population comme les personnels des institutions ne sont pas désireux de quitter la ville (Pole Institute, 2002). Son caractère cosmopolite, sa position stratégique pour un commerce foisonnant notamment entre le Rwanda, la RDC et l’Ouganda, ainsi que le lien affectif avec une terre considérée comme sienne, sont les arguments avancés par les acteurs rencontrés. « La vie est facile à Goma ! », « Ici, c’est chez moi » témoignent des acteurs de la société civile.<sup>24</sup>

24 Entretien n°5, 18 septembre 2012.

En zone rurale, c'est davantage *l'incapacité de migrer* qui contraint les habitants des villages à rester à Goma. « Ceux qui se sont déplacés sont allés à Goma. Mais c'étaient ceux qui en avaient les moyens, les autres sont restés au village » explique le chef de groupement. La vulnérabilité est le facteur primordial. Suivent ensuite l'attachement à la terre, plus fort par exemple parmi les personnes âgées rencontrées : malgré le risque, « ici c'est chez nous », disent certains. Pour certains observateurs, la fertilité des laves pour l'agriculture n'est pas sans lien avec le fait que les populations majoritairement rurales et agricoles n'aient pas migré. Cette dernière raison n'est pourtant pas évoquée par les individus rencontrés dans les villages.

- La perception du risque

La place qu'occupent les risques environnementaux est également un facteur qui explique la faible propension à migrer. En zone rurale, sur les flancs du volcan, comme à Goma, les habitants se disent habitués à vivre avec le volcan. « Moi, je fais fi de l'environnement, des volcans et des gaz. Je m'en fiche ! D'ailleurs, durant la dernière éruption, je n'ai même pas fui », témoigne un acteur de la société civile.<sup>25</sup> Il semble que l'accoutumance face au risque volcanique vienne du fait que la catastrophe apporte également certains bénéfiques, notamment une plus grande fertilité des terres.<sup>26</sup> De plus, elle est fortement liée au contexte socioéconomique.

Monigi, par exemple, est un petit village situé sur les flancs du volcan, assez isolé. Le premier poste de santé est à 5 kilomètres. Il n'y a pas d'électricité courante, ni d'eau. Ce sont les femmes, parfois les hommes, qui se chargent d'aller puiser l'eau, tâche qui prend généralement trois heures. Ils payent environ 150 francs (environ 0,15 EUR) le bidon. Pour la commercialisation, il y a un petit marché tous les soirs à Monigi. Sinon, pour les produits plus importants de la vie courante, il faut se rendre à Goma.

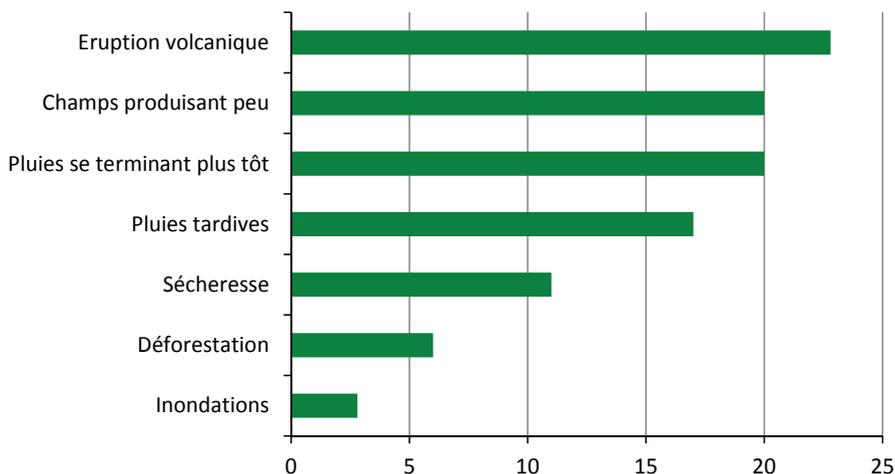
Les habitants rencontrés sont tous des cultivateurs. Certains complètent leur activité par des petits commerces à Goma, ce sont des 'dockers', des personnes en charge de transporter les marchandises sur les trotinettes caractéristiques de Goma. Les produits de la ferme (haricots, pommes de terre, choux) sont essentiellement destinés à la consommation familiale. L'agriculture vivrière ne permet pas la commercialisation : les parcelles sont limitées, et le travail rendu difficile par des outils traditionnels (houe, machette) peu adaptés, disent certains, aux champs pierreux.

---

<sup>25</sup> Entretien n°5, 18 septembre 2012.

<sup>26</sup> Entretien n°1, 18 septembre 2012.

**Graphique 3 : Perception des risques environnementaux par les habitants de Monigi (en %)**



Tous reconnaissent que le rendement de leurs champs et leurs revenus ont diminué. En cause, l'éruption du volcan, mais aussi les guerres, les naissances non contrôlées, le manque de terre. Les conséquences rejaillissent sur l'éducation des enfants, la disponibilité de nourriture, la qualité de la vie, l'habillement, entre autres. Le graphique 3 présente les risques environnementaux majeurs ressentis par la population.

La majorité des personnes rencontrées connaît quelqu'un qui a migré, souvent en famille, pour se rendre dans les villes proches dans l'objectif de trouver un endroit où les risques environnementaux sont moins nombreux. Certains voudraient bien partir, pour éviter d'être tributaires des aléas de l'environnement et améliorer leur niveau de vie. Ceux qui refusent se disent déjà trop vieux. Parmi ceux qui voudraient bien migrer, le manque de moyens est généralement l'élément qui les en empêche. Pourtant, témoigne quelqu'un, aller vivre à Goma ne signifie pas nécessairement l'amélioration des conditions de vie : « Les enfants des rues, les dockers, ils viennent d'ici ! » Ces départs ont des conséquences sur la vie d'une communauté qui fonctionne sur le principe de la collaboration. Ceux qui sont partis parrainent d'autres en les faisant venir et en les aidant une fois sur place. Mais cela déstabilise aussi l'équilibre du village et fragilise sa capacité à se développer. « Cela a vraiment des conséquences car ceux qui étaient ici avaient les moyens, ils pouvaient donner de l'emploi, ils avaient des véhicules », explique un homme.

A leur échelle, les habitants tentent de s'organiser par des mesures d'adaptation positives telles que la mise en place d'associations assurant des crédits rotatifs,<sup>27</sup> et des mesures d'adaptation moins pérennes : « Nous survivons par l'informel. Une grande partie des gens sont des transporteurs en trottinette, d'autres sont des motards. Ceux qui n'ont pas les moyens sont casseurs de pierre, ou ils brûlent du charbon tant qu'ils ne sont pas arrêtés », explique l'un d'eux. En entretiens individuels, la plus grande majorité se dit démunie face aux aléas. Ils ont reçu ponctuellement des aides, notamment des vivres des ONG. Le Gouvernement, quant à lui, intervient pour la sensibilisation à la lutte contre le déboisement. Mais, selon eux, cela ne suffit pas. Pour que cela soit efficace, il leur faudrait de quoi compenser les pertes de revenus liées aux dégradations de l'environnement, de quoi leur éviter d'avoir à aller couper les arbres de la forêt pour cuisiner.

Lors du *focus group* organisé au village de Monigi, les principaux risques évoqués étaient l'insécurité, les problèmes économiques engendrant l'analphabétisme et la malnutrition des enfants, la paupérisation du bois de chauffe, le volcan, le manque d'eau, la maladie dans les bananeraies. Lorsqu'on leur demande de hiérarchiser ces risques, l'insécurité est le premier évoqué. « Tout le reste, on peut trouver une solution ailleurs. L'insécurité, on ne peut rien faire, nous », résume un villageois. « Nous, on n'a pas peur du volcan. On a des signaux pour nous avertir du danger. Nous pouvons vivre ici, malgré le volcan. Le problème, c'est la guerre et l'insécurité », rajoute un autre. Autre illustration de la pression contextuelle sur l'intériorisation du risque par les populations : le vol des instruments de mesure de l'activité volcanique. Plusieurs acteurs ont déploré la détérioration ou le vol des appareils par la population ou des factions armées ; signe que les conflits, la dégradation de la situation économique qui en découle, et l'absence de conscience du risque volcanique quotidien sont très présents.

La perception du risque d'explosion gazière est encore moins importante. Lors du *focus group* mené à Goma nous nous apercevons que peu de participants savent vraiment de quoi il ressort. « C'est un problème car on retrouve des femmes qui meurent quand elles vont chercher de l'eau, des animaux qui meurent près du lac », évoque quelqu'un. Un acteur explique :

« La population est surtout sensibilisée quand elle voit les effets concrets, quand il y a une catastrophe. S'il y a des effets visibles, alors là il y a danger. Or, là, le danger est plus invisible. Des zones de distance ont été déterminées par une

---

27 Caisse commune qui permet d'aider ceux qui n'ont pas les moyens de cultiver.

cartographie précise du lac et des risques. Mais elles n’ont pas été respectées par la population ». <sup>28</sup>

### *La faible prise en compte des risques environnementaux*

La façon dont sont pris en charge les risques environnementaux doit se mesurer à l’aune du contexte socioéconomique de la zone.

#### - Le risque volcanique

La crise de 2002 a mis à nu les failles de la réponse d’urgence et du redressement. Plusieurs acteurs ont témoigné de la cacophonie gouvernementale le jour de l’éruption : manque de planification, minimisation du risque, absence d’organisation de l’évacuation de la ville. L’évacuation s’est faite de façon disparate, non systématique et autonome. L’aide humanitaire et l’assistance sont arrivées en retard, et ont été principalement dirigées vers les camps d’accueil. La phase de redressement a surtout été prise en charge par les organisations humanitaires internationales. Ces dysfonctionnements ont eu le mérite d’inciter les institutions nationales comme les organisations locales à améliorer l’architecture de leur réponse au risque volcanique. L’Observatoire Volcanologique de Goma (OVG), fonctionnel depuis 1994, s’est vu doté de fonds supplémentaires par des bailleurs étrangers afin d’accroître la surveillance des volcans et la sensibilisation à la population. Une Commission de sensibilisation permanente a été mise en place. La communauté internationale, fortement présente depuis l’arrivée de la Mission de l’Organisation des Nations unies en RDC dès 1999, a élaboré en 2003 un Plan de préparation et de réponse en concertation avec les autorités locales.

Cependant, cet effort immédiat semble s’être vite essoufflé. En matière de préparation de l’urgence, on s’aperçoit que le plan de contingence est désormais daté. La dernière réactualisation date de 2009, alors qu’une mise à jour annuelle est nécessaire, puisque le plan est sensé s’adapter à la taille de la population et aux capacités disponibles. De plus, il n’est visiblement pas accompagné des mesures nécessaires à son application : « Il y a effectivement un plan d’évacuation, mais aucun exercice n’a été fait... De plus, à la présentation du plan, on nous a bien dit que la budgétisation faisait défaut », raconte un observateur. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires reconnaît que c’est ce plan qui serait utilisé en cas de menace. « On est dans une zone à risques, c’est vrai... Mais la dernière crise politique a encore fait tout oublier. »

---

28 Entretien n°2, 18 septembre 2012.

En termes de prévention de la catastrophe, les efforts sont incomplets. Des zones à risque ont été identifiées, dans lesquelles l'occupation a été interdite ou le type d'habitat réglementé. « Mais personne ne l'applique ! Il n'y a pas d'aide pour le faire et la population n'a pas les moyens ; et il n'y a pas d'ordres de l'autorité pour faire cela ! », relate un acteur de la société civile. Quant aux propositions de délocaliser le chef-lieu de la province ou, tout du moins, de mettre ces institutions et archives à l'abri, elles sont restées lettre morte « faute de volonté politique, d'un réel leadership », dénonce un.<sup>29</sup> A ce danger s'ajoute celui des incendies et explosions liés au foisonnement de stations de carburant à travers la ville.

- Le risque gazier

Sensibilisation, préparation et anticipation semblent encore plus faibles en ce qui concerne le risque gazier. Pour beaucoup, ce dénigrement tient en grande partie au fait qu'une controverse existe quant à la probabilité ou non d'un risque d'explosion. La crise militaire, les conflits politiques et les sévères difficultés de financement des institutions publiques achèvent de faire tomber ce domaine dans l'ombre. Tout d'abord, le risque gazier n'est pas pris en compte par la communauté internationale en charge de l'urgence. Lorsqu'on lui demande s'il anticipe le risque du gaz, le Bureau de coordination humanitaire répond : « Nous supposons que ce problème relève de la compétence des autorités administratives, nous le considérons comme un problème structurel donc hors de notre mandat. Nous n'aiderons que si on nous le demande ». Nulle part dans le Plan de préparation et de réponse aux risques et désastres volcaniques n'est mentionnée la possibilité d'une explosion gazière. Aucun plan d'évacuation n'existe, ni au niveau de la coopération internationale, ni au niveau local. A l'échelle nationale, le gaz n'est pas pris en compte, ni en tant que risque de catastrophe, ni en tant que potentielle source d'énergie alternative. Ainsi, si le PANA rwandais mentionne le méthane du lac Kivu comme une ressource à exploiter, le PANA congolais l'élude totalement. Les projets de coopération avec le Rwanda pour l'extraction sont jusqu'ici lettre morte.

La seule mesure prise jusqu'ici est la relative sensibilisation de la population, notamment à travers l'identification et la cartographie des zones dangereuses aux abords du lac. Lors d'une réunion avec des représentants de la société civile, un vif débat s'engagea quant à la question de savoir si la population était effectivement sensibilisée. Le fait que des femmes continuent d'aller puiser de l'eau aux endroits dangereux, quitte à y perdre la vie, est pour certains le signe d'une insuffisance de la sensibilisation. Les autres y voient le fait que la

---

<sup>29</sup> Entretien n°1, 18 septembre 2012.

population est acculée à ce type de comportements dangereux, ne disposant pas d'autres sources alternatives d'eau gratuite. « Les gens savent, ce n'est pas le problème. Ce qu'il y a, c'est qu'ils sont obligés d'aller au bord du lac. De la même façon, les gens construisent là où c'est dangereux. Ils sont au courant, mais ils n'ont pas le choix », dit l'un d'eux.<sup>30</sup>

### 3.4 Bas-Congo

Les localités de plusieurs districts de la province du Bas-Congo, en raison de mouvements migratoires de masse mais aussi de migrations individuelles des villageois, sont à la fois des zones d'origine et d'accueil des migrants. Beaucoup de ces villageois migrants s'établissent dans des centres urbains, comme la ville portuaire de Boma, véritable carrefour des migrants venus de plusieurs provinces.

#### *Le district du Bas-Fleuve, à la fois zone d'origine et de destination des migrants environnementaux*

Avec une superficie de 53 920 km<sup>2</sup> et 3 615 000 habitants, le Bas-Congo est la plus petite province du pays, après la province de Kinshasa. Son chef-lieu est la ville de Matadi. La partie de la province du Bas-Congo la plus frappée par les problèmes environnementaux est le district du Bas-Fleuve, un district forestier qui s'étend jusqu'en République du Congo et au Gabon, et où se trouve la forêt du Mayombe. Les dégradations de l'environnement, et la déforestation en particulier, y ont entraîné des mouvements de populations conséquents.

C'est dans cette région, la plus industrialisée de la province, que l'exploitation forestière a commencé, en vue d'exporter le bois par le port de la ville de Boma. De nombreux cas de déportations des populations des villages ont été rapportés : ces populations étaient déportées vers les concessions forestières par des sociétés agro-forestières, notamment Agrium et Agrisud, pour être utilisées comme de la main-d'œuvre. Ainsi, au fil des années, plusieurs déportés ont été rejoints progressivement par leurs familles, entraînant le déplacement de villages entiers. Les cités de Lemba et de Mangala, qui ont été créées par ces mouvements migratoires, en sont la meilleure illustration.

Les entreprises forestières ont exploité la forêt durant plusieurs années, mais bon nombre d'entre elles ont aujourd'hui fait faillite, provoquant une crise économique et accentuant le chômage et la pauvreté. Ces facteurs économiques

---

30 Entretien n°5, 18 septembre 2012.

ont poussé les populations autochtones à quitter progressivement leurs localités d'origine pour migrer vers des villages avoisinants, à la recherche de terres cultivables ou fertiles autour de la réserve de Luki, mais aussi vers les centres urbains à la recherche de travail.<sup>31</sup> Les fermetures des sociétés agro-forestières ont ainsi provoqué un chômage important dans les territoires de Moanda, Seke Banza, Lukula et Tshela.<sup>32</sup>

Les salariés des grandes compagnies tombées en faillite sont devenus agriculteurs, poussés par la crise et l'absence de salaire. Leurs activités agricoles ont constitué une pression supplémentaire sur la forêt. A cette pression s'est ajoutée l'utilisation du bois de chauffe, et la carbonisation des bois pour les transformer en braises. Il ne reste aujourd'hui que quelques zones forestières dans la réserve de Luki, seul échantillon des forêts du Mayombe à avoir été bien conservé et à faire l'objet d'un programme de protection spécifique.<sup>33</sup>

Pour expliquer cette faillite de l'industrie agro-forestière, plusieurs raisons peuvent être avancées :<sup>34</sup>

- La distribution anarchique des concessions forestières ;
- Le déclin de l'économie nationale dans les années 1970 suite à la zaïrianisation ;
- La destruction du chemin de fer reliant Boma et Tshela ;
- La culture industrielle de l'hévéa et celle des palmiers nains, dont les racinements éparpillés ont épuisé le sol au fil des ans ;
- L'agriculture sur brûlis ;
- La non-régénérescence de la biomasse en raison du non-respect des cycles de régénération et ;
- L'absence de sensibilisation des pouvoirs publics à l'utilisation rationnelle des terres agricoles et de la forêt.

Nous présentons ci-dessous plusieurs cas de villages créés à la suite de déplacements de populations déportées vers les concessions forestières.

---

31 Entretien avec M. Richard N'Lemvo, Président du centre de développement intégré de Lukula (CEDIL), le 10 septembre 2012.

32 Entretien avec M. Kintombo Nzengolo, chef de poste du Fond Forestier National (FFN), à Boma, le 12 septembre 2012.

33 L'axe Matadi-Kisantu et le district de la Lukaya sont aussi durement frappés par la déforestation des savanes, par l'agriculture sur brûlis à chaque saison sèche, et par les incendies des savanes à la recherche du gibier.

34 Entretiens avec MM. Ngawala, Dilu Dilu et Malonda Tsingana, conservateurs forestiers à la coordination provinciale de l'environnement à Boma, 12 septembre 2012.

### *Le village de Mangala*

Mangala est un village qui a été créé à la suite de l’arrivée de migrants en provenance des territoires de Lukula et Tshela.

Dans ce village qui s’est créé au fil des ans par les migrants, près de 14 sociétés d’exploitation forestière (Agrium, Inera, parmi d’autres) recrutaient de la main-d’œuvre à Tshela et à Lukula, situés à plus de 70 kilomètres. Cette main-d’œuvre était ensuite déplacée vers les concessions pour la culture des palmiers à huile. Les chefs des villages étaient payés par les responsables des sociétés pour livrer de la main-d’œuvre à Mangala, une situation qui a perduré pendant plus de 35 ans, d’après les habitants du village.

Lorsque les industriels qui employaient de la main-d’œuvre sont tombés en faillite, l’agriculture et la carbonisation des bois sont devenues les activités principales de ces villageois, qui se trouvaient de ce fait abandonnés, et dont la plupart n’avaient pas reçu paiement de leur décompte final. Ces travailleurs migrants ont ensuite été rejoints par les membres de leurs familles. C’est de cette manière qu’a commencé alors une exploitation anarchique des ressources forestières, doublée de la pratique d’une agriculture sauvage. En conséquence, les ressources forestières sont aujourd’hui épuisées, et les villageois sont contraints de marcher dix, voire 15 kilomètres pour trouver non seulement du bois de chauffe mais également des terres arables.

Le village de Mangala est aujourd’hui peuplé de près de 6 800 personnes, alors qu’il n’en comptait qu’un millier il y a dix ans. Le chef du village et les habitants affirment ne plus souhaiter migrer à nouveau : ils ont construit des maisons, des écoles, et n’envisagent pas un nouveau déplacement.

Ces nouvelles cités créées par les migrants ne sont pas épargnées par les problèmes. En effet, les migrants de Mangala se plaignent d’être abandonnés par les autorités publiques et survivent essentiellement grâce à l’action des ONG, dont le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), qui compte parmi les plus actives sur le terrain. Avec l’appui de l’Union européenne, le WWF a développé un ambitieux Projet d’Appui à la Production Agricole et à la Sécurité Alimentaire (PAPASA), qui a formé plusieurs fermiers autour de la réserve de Luki. L’action du WWF, aussi louable soit-elle, reste néanmoins une goutte d’eau dans l’océan, tant les problèmes du village de Mangala restent considérables :

- Le bois manque, notamment pour les cercueils, car les bois qui servaient à la fabrication des cercueils ont disparu à cause de la déforestation sauvage ;
- Cette déforestation entraîne la stérilité du sol ;

- Les cultures deviennent malades et les boutures de manioc et de banane sont devenues plus petites, et de couleur jaune ;
- Les pluies se raréfient pendant les saisons de pluies, ce qui a un impact important pour les cultures ;
- Il n’y a pas d’eau potable ni d’infrastructure sanitaire robuste.

### *La cité de Lemba (secteur de Patu)*

La cité de Lemba présente un cas similaire à celui du village de Mangala. Elle accueille également des migrants venus des territoires de Tshela, Lukula et Kakongo, déportés par les sociétés d’exploitation forestière.

La cité est entièrement constituée de migrants et n’existait pas, en tout cas pas dans cette ampleur, il y a une quinzaine d’années. Située dans le secteur de Patu, autour de la réserve de Luki dans le massif forestier du Mayombe, elle est connue pour ses terres fertiles à vocation agricole qui attirent de nombreux migrants. Ceux-ci viennent souvent s’y établir de manière définitive. La cité compte aujourd’hui plus de 30 000 habitants,<sup>35</sup> et elle est la première pourvoyeuse de bananes et ignames pour les villes de Matadi et de Kinshasa.

Les habitants de Lemba sont presque tous des agriculteurs venus de Lukula, Tshela et Seke-Banza, ainsi que d’autres provinces de la RDC. Pour cette raison, la cité est surnommée Libreville : c’est aujourd’hui une véritable cité cosmopolite, où l’on peut entendre toutes les langues du pays. D’un simple village, Lemba est devenue une localité, puis a obtenu le statut de cité en 2000. Elle est actuellement en passe de devenir une commune – ce changement de statut étant aussi lié aux taxes qui peuvent être perçues en raison de l’accroissement démographique.

Grâce au programme PAPASA-Luki du WWF mentionné plus haut, la production agricole aurait triplé dans le secteur, ce qui a entraîné une diminution de la pression exercée sur la forêt du Mayombe.<sup>36</sup> Néanmoins, mise à part l’administration du secteur qui montre la présence de l’Etat, les habitants de la cité ont le sentiment que leurs préoccupations ne sont pas prises en compte par les autorités.

---

35 Selon MM. Joseph Mambimbi Vangu, chef de secteur de Patu et Ernest Makeke Ndudi, chef de la cité de Lemba, 10 septembre 2012.

36 Entretien avec le chef du secteur de Patu, 10 septembre 2012.

### *Le territoire de Lukula, région d'origine des migrants*

Le territoire de Lukula, peuplé d'environ 235 000 habitants, abritait de nombreuses entreprises agro-forestières (au total 34) qui se fournissaient en main-d'œuvre à Tshela, situé à plus de 60 kilomètres. Ces entreprises ont toutes brusquement fermé et la crise s'est abattue sur les villageois qui en dépendaient.

Depuis la fermeture des entreprises agro-forestières, les jachères n'atteignent plus le temps nécessaire pour les cultures, qui périclitent. Les intervalles de cinq à six ans que l'on observait entre deux récoltes pour planter ne sont plus observés, et sont désormais réduits à un ou deux ans. Les difficultés agricoles sont aussi liées à la culture industrielle de palmiers nains, dont les racines détruisent le sol et le rendent stérile. Les récoltes, dans l'ensemble, sont de moindre qualité, et les plantes sont touchées par des maladies.

L'accroissement démographique a aussi entraîné une baisse de la densité des forêts : les activités agricoles se sont considérablement développées, entraînant une pression sur la forêt.

Enfin, cette situation a aussi engendré la naissance spontanée d'ONG de développement et la constitution d'un noyau de la société civile, afin de regrouper les populations et de susciter la création d'associations de ristourne et de distribution de semences améliorées.

Le territoire de Lukula a été affecté par différents changements de l'environnement au cours des dernières décennies : sécheresses à la fin des années 1970, dégradation généralisée des sols à partir de 1990, changements de la pluviométrie à partir de la fin des années 1990, et apparition de maladies des plantes à partir du début des années 2000.

Ces différentes perturbations ont provoqué le départ progressif de villageois vers d'autres villages et cités, à la fois en raison de la crise économique qu'elles ont engendrée, mais aussi en raison de la recherche de terres fertiles et de conditions de vie plus favorables. Ces migrations s'expliquent donc à la fois par des facteurs 'push' et des facteurs 'pull'. Il est néanmoins difficile d'établir des statistiques exactes quant à ces mouvements de populations et à leur lien aux conditions environnementales, même s'ils semblent avoir concerné surtout des jeunes. La croissance démographique spectaculaire de la cité de Lemba, passée de 5 000 à 30 000 habitants en quinze à vingt ans, donne néanmoins une indication de l'ampleur des migrations durant cette période.

### *Réponses des pouvoirs publics face à la déforestation*

En 2007, le Ministre de l'Environnement a suspendu l'exploitation forestière de manière provisoire dans la Province du Bas-Congo, en raison de la croissance démographique autour des réserves qui a entraîné la dégradation de la forêt du Mayombe.

La faillite des entreprises agro-forestières a poussé les populations autochtones, devenues pauvres, à se débrouiller seules et à exploiter la forêt de façon anarchique. Les jeunes, par exemple, qui étaient coupeurs des noix de palmes pour les revendre à de grandes compagnies comme la SCAM, sont souvent devenus des scieurs artisanaux, s'en prenant aux arbres laissés par les sociétés en faillite.

L'Etat n'ayant plus les moyens de bien contrôler la perception des taxes que les exploitants payaient au Fond Forestier National pour l'entretien de la forêt, celles-ci ont cessé d'être perçues. Par ailleurs, il a été demandé aux exploitants de se regrouper dans une association des exploitants forestiers et artisanaux du Bas-Congo, en vue de freiner l'exploitation abusive de la forêt et de surveiller les essences exploitées. Cette mesure, néanmoins, n'a pas empêché l'exploitation illicite du bois.<sup>37</sup>

### *Boma, ville de destination des migrants*

La ville de Boma devient de plus en plus cosmopolite, attirant divers types de migrants. Avec son port, elle est de plus en plus attractive pour les migrants venus de toute la province, car elle offre l'opportunité de mener des activités commerciales de tous genres avec des marchandises dédouanées, en provenance d'Europe ou d'ailleurs.

Certains migrants viennent aussi de provinces plus éloignées, en particulier de Kinshasa, et beaucoup deviennent revendeurs de nombreux articles importés, articles que l'on surnomme *bilokos*. Ainsi, ces vendeurs de *bilokos*, que l'on trouve tout autour du port, sont constitués principalement de Kinois, de ressortissants du Kasai ainsi que de la province de l'Equateur. La plupart d'entre eux sont des chômeurs et des sans-emploi. Leur afflux a accru le nombre des habitants de cette ville, entraînant une augmentation vertigineuse des loyers.

Ce phénomène a donné du travail aux Congolais expatriés en Europe, comme aux chauffeurs de taxis de Kinshasa, Boma et Matadi. Cela a également

---

<sup>37</sup> Entretien avec des responsables du Fonds Forestier National et de la Coordination environnementale de Boma.

poussé les banquiers à venir s’y installer en grand nombre dans la ville. Il est néanmoins difficile d’établir les régions d’origine précises de ces migrants, et donc les motifs qui les ont poussés à partir.

Certains des migrants interrogés ont déjà acheté une maison ou un terrain à Boma et ne songent pas à quitter la ville pour s’installer ailleurs.<sup>38</sup> Beaucoup ont depuis été rejoints par leurs familles.

### 3.5 Kindu, Province du Maniema

La ville de Kindu, dans la Province du Maniema, est considérée comme une zone d’accueil des migrants provenant du Sud et du Nord-Kivu, mais elle est elle-même confrontée à la déforestation. La province du Maniema est une province issue du découpage territorial de l’ancienne province du Kivu en 1988, qui a donné lieu à trois nouvelles provinces : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Maniema. Cette province est considérée comme une des principales régions de destination des déplacés internes (IDPs) provenant principalement du Sud et du Nord-Kivu (Kawaya, 2010). Au 31 juin 2012, ils étaient plus de 65 000 dans la province. Des sept territoires que compte la province, celui de Pangi compte plus de 67 % de la population déplacée, soit 44 305 déplacés, suivi de celui de Kabambare avec 19 000 déplacés et de celui de Punia avec environ 2 000 déplacés (OCHA, 2013a). Ces déplacés internes ont fui l’insécurité du Nord et du Sud-Kivu, en raison des conflits armés. Les mouvements de retour de ces déplacés restent marginaux, étant donné la précarité de la sécurité dans leur région d’origine.

Sur l’ensemble du pays, les conflits armés restent de très loin la première cause de déplacements forcés. A Kindu, le nombre de déplacés à cause de problèmes environnementaux semble négligeable, ainsi que le confirme le point focal de l’OCHA dans la ville.<sup>39</sup> Plusieurs déplacés internes, néanmoins, proviennent de zones reculées et sont en quête de moyens de survie. Ces migrants économiques sont surtout concentrés dans de nouveaux quartiers tels qu’Omata, Hewabora ou Misenge, en périphérie de la ville. En l’absence d’une prise en charge par les autorités, ils tentent de créer de nouvelles activités économiques pour subvenir à leurs besoins vitaux.

---

38 Entretien avec un groupe de vendeurs de *bilokos* de Boma, 13 septembre 2012.

39 Entretien avec Laurent Campigotto, point focal de l’OCHA à Kindu, 21 septembre 2012.

### *Nouvelles cités de Kindu : les quartiers d'Omata, de Hewa Bora, de Misenge et de Luama*

Les populations vivant dans ces quartiers sont pour la plupart des migrants. Beaucoup proviennent de différents peuples autochtones, tels les Balanga du territoire de Kailo, les Bahina du territoire de Kibombo, les Benesamba du territoire de Kasongo et les Babuyu du territoire de Kabambare. Plusieurs villages ont disparu au fil des temps, en raison de la migration des villageois vers le centre-ville. Une des causes profondes de cette migration est la faillite de la Société Minière du Kivu (SoMinKi) et de la Société Nationale des Chemins des fers (SNCC), ainsi que de plusieurs sociétés agro-alimentaires.

Par ailleurs, les agriculteurs des territoires de Pangi et de Kasongo ne trouvaient plus d'endroit où vendre leurs produits et ont donc migré pour pouvoir mieux écouler leur production. Ces migrations ont d'abord été pendulaires, puis les agriculteurs se sont installés définitivement en ville.

Sur l'ensemble des migrants dans ces quartiers, la plupart sont issus de la tribu Wazimba du territoire de Kasongo. Ces migrants sont appelés les Bazimba, et sont pour la plupart devenus cultivateurs. Leur migration résulte principalement de conflits coutumiers entre les familles régnautes des chefferies locales. Les populations marginalisées à l'issue de ces conflits sont parfois contraintes de fuir un environnement devenu malsain et préfèrent s'installer à Kindu. De tels conflits entre chefferies sont survenus dans tous les territoires de la province depuis l'occupation de la province par la rébellion du Rassemblement congolais pour la Démocratie en 1998 jusqu'à aujourd'hui. Les conflits fonciers opposant les populations autochtones se sont aggravés avec l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles : ces conflits ont souvent pour objet le contrôle du commerce de la cassitérite, du nobium et du coltan.

La majeure partie de ces informations ont été recueillies auprès des responsables de la société civile locale et auprès des membres de la Division provinciale de l'environnement de Kindu. Les nouveaux quartiers de migrants situés autour de la ville de Kindu étaient inaccessibles, en raison de leur éloignement, de l'absence de moyen de transport et de la dangerosité du trajet.

Parmi les rares institutions qui opèrent dans la province pour apporter de l'assistance aux déplacés internes, qui sont concentrés dans les territoires de Pangi et de Kabambare, se trouve l'ONG catholique Caritas qui pilote plusieurs projets d'assistance aux déplacés. Les représentants de l'ONG témoignent que les cas des déplacés environnementaux sont assez rares dans les territoires où ils opèrent.<sup>40</sup>

---

40 Entretien avec le représentant de l'ONG Caritas Développement Kindu, et avec M. Altesse Djuma, Point Focal REDD au Maniema, 22 septembre 2012.

### *Dégradations de l’environnement dans le Maniema*

Quoiqu’ils soient assez rares, il existe des cas de vents violents qui frappent les environs de la ville de Kindu et qui font des victimes parmi la population. Ces événements extrêmes, néanmoins, ne provoquent pas forcément des déplacements, car les victimes reviennent généralement s’installer sur les mêmes lieux du sinistre pour reconstruire leur case.

Etant donné la rareté de ces vents violents, et bien que le nombre de victimes soit non négligeable, il n’y a aucun système d’alerte ou de plan d’évacuation, de sorte que la population n’est pas préparée pour faire face à ces événements. La même remarque peut être formulée pour quelques cas d’inondations.

Il convient de mentionner également la délocalisation de migrants orpailleurs sur des sites miniers, survenue à Kabambare. Environ 5 000 personnes ont été expropriées vers d’autres villages, en raison de l’attribution de concessions minières à des sociétés d’exploitation. Parmi les migrants, 1 000 familles ont été indemnisées par la société bénéficiaire de la concession minière (Banro).

Un autre cas d’expulsion concerne le parc de Lomami, dans le territoire de Kailo : près de 30 000 personnes, considérées comme des envahisseurs empiétant sur les limites du parc, en ont été expulsées.<sup>41</sup>

Enfin, les migrants eux-mêmes peuvent être un facteur important de dégradation de l’environnement. Ainsi, les migrants économiques qui peuplent la ville de Kindu et ses environs s’adonnent à trois activités différentes pour survivre. Certains se sont faits coupeurs artisanaux de bois dans la forêt équatoriale qui entoure la ville : ils transportent ensuite par pirogues les bois coupés et traversent le fleuve pour les vendre à d’autres migrants qui s’en servent pour la cuisson des briques en terre cuite. Cette activité est la première source de revenu dans le territoire de Kailo. Enfin, d’autres jeunes migrants se livrent à la carbonisation des bois ainsi coupés pour alimenter la ville en énergie. La ville de Kindu est en effet confrontée à un sérieux problème d’énergie électrique, qui y est totalement inexistante. Ainsi donc, de nombreux migrants économiques, poussés à l’exil du fait de la recrudescence des conflits fonciers liés à l’exploitation des ressources naturelles se tournent à leur tour, pour leur survie, vers la forêt qu’ils exploitent de manière sauvage sans suivre aucune norme.

---

41 Entretien avec le point focal de l’OCHA à Kindu, 23 septembre 2012.

### 3.6 Le Katanga

La Province du Katanga est entièrement localisée dans l'hémisphère austral : elle s'étend sur près de 880 kilomètres du nord au sud et près de 1 000 kilomètres d'est en ouest. Sa superficie représente un peu plus du cinquième du territoire de la RDC, ce qui en fait la deuxième plus grande province, après la Province Orientale. Sur le plan climatique, le Katanga connaît une saison pluvieuse et une saison sèche, dont la durée augmente au fur et à mesure que l'on se dirige vers le sud.

Contrairement à une supposition initiale, les inondations ne sont pas le principal problème environnemental au Katanga. L'enquête de terrain a permis d'établir que les principaux problèmes rencontrés étaient la déforestation, la montée du lac Tanganyika, les conflits fonciers, la dégradation des sols et les pollutions chimiques liées à l'exploitation de minerais.

Sur toute l'étendue de la province et dans la plupart des zones d'exploitation minière, on constate plusieurs cas de relocalisation de populations. Les territoires de certains districts affichent également un visage défiguré par la déforestation (notamment dans le Haut-Katanga et à Bukama). De nombreux cas de pollution des eaux ont été relevés dans plusieurs quartiers, notamment par le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE).

D'une manière générale, le Katanga est davantage touché par des dégradations progressives de son environnement, plutôt que par des catastrophes naturelles de grande ampleur. Ceci rend difficile l'identification des migrants environnementaux. Plusieurs cas de relocalisations de populations ont néanmoins pu être identifiés, ainsi que des cas de migrations volontaires, notamment dans le village de Kasongo (près de la cité de Kipushi) où les habitants ont migré vers Kipushi du fait de la déforestation et de la dégradation des sols. Les sections qui suivent présentent quelques-uns de ces cas.

#### *Relocalisation intra-rurale des habitants dans le territoire de Kipushi et à Tenke Fungurume*

La cité de Kipushi, située à 30 kilomètres de la ville de Lubumbashi, est le théâtre d'un cas de relocalisation de villageois. Cette relocalisation est liée à la déforestation (pour le village de Kasongo) et à l'exploitation minière (pour le village de Kasombwe). Cette cité a été choisie comme site d'étude principalement en raison de sa proximité avec le chef-lieu de la province, étant donné les difficultés de circulation.

Situé dans le District du Haut-Katanga, le territoire de Kipushi est confronté à des problèmes de désertification, de déforestation et de tarissement des rivières. Ces problèmes ont provoqué la relocalisation des villages situés dans ce territoire par l’exploitant minier Malta Forest. Cet exploitant a abandonné trois grands puits béants (Kasombwe I, II et III), de plus de 800 mètres de profondeur, qui sont devenus des lacs artificiels constitués des eaux des rivières environnantes.

- Les puits béants de Kasombwe/Kipushi

Depuis 2001, la société Malta Forest a arrêté l’exploitation des puits d’extraction de cuivre et de cobalt du village de Kasombwe. Plus de 2 000 personnes ont été déplacées de ces villages pour ne pas perturber l’exploitation minière et pour libérer un espace qui devait servir à déverser les remblayages des graviers extraits des puits de minerais. Ces remblais sont constitués de roches du sous-sol qui, une fois déversés sur le sol, empêchent toute culture.

L’indemnisation proposée aux habitants concernés par cette relocalisation était précaire et insignifiante : elle comprenait la valeur d’une case (évaluée unilatéralement), augmentée de 50 %. Les villageois de Kasombwe ont été relocalisés vers les villages de Mukuato et de Lufalanga. Ces déplacements de populations sont directement réalisés par les exploitants miniers, sans que les autorités locales ne soient consultées, et en l’absence de toute autorisation. Les villageois sont dans la plupart des cas livrés à eux-mêmes.

Les villageois de Kasombwe, situé à quelques mètres du puits de Malta Forest, vivent dans la misère. Un des responsables du village déplore l’abandon dont ils sont l’objet, de la part non seulement des autorités mais également des sociétés minières. Ces dernières ont emporté jusqu’aux câbles électriques qui servaient pour l’électrification de la zone d’exploitation et le fonctionnement des engins de forage, laissant le village dans le noir total et sans aucune infrastructure. Dans le puits, à quelques centaines de mètres, sont pourtant extraites des tonnes de cuivre et de cobalt. De nombreux cas similaires sont répertoriés dans toute la province du Katanga, notamment à Kolwezi, Kisenge et Tenke.

- Les relocalisations de la société Tenke Fungurume Mining (TFM)

TFM est l’une des grandes sociétés d’exploitation qui a effectué le plus de relocalisations de populations autochtones qui vivaient dans les concessions qui lui ont été octroyées. Il est néanmoins délicat d’obtenir des chiffres précis quant au nombre de relocalisations. Certains témoins mentionnent le chiffre de 2 000 maisons construites en guise d’indemnisation des populations à Tenke Fungurume. D’autres, par contre, affirment que ces maisons sont affectées

aux travailleurs de la TFM. Une visite au siège de la société à Lubumbashi n'a pas permis d'obtenir une information précise. Le rapport annuel du groupe se contente de mentionner que la société a consacré près de 7,5 millions de dollars pour des dépenses à caractère social, sans les décrire (Lundin Mining Corporation, 2012).

- Kasongo, un village fantôme

Depuis 1996, le village de Kasongo a progressivement été déserté par l'ensemble de ses habitants, en raison d'un déboisement sauvage. Ce déboisement est dû aux villageois qui n'avaient comme seul moyen de survie que la carbonisation des bois. Les derniers villageois sont partis en 2003. En plus de la déforestation, les sols se sont considérablement dégradés, et les boutures de maïs et de manioc ont été attaquées par des maladies.

Quelques-uns de ces villageois reviennent occasionnellement dans leur village d'origine pour cultiver des pommes de terre et d'autres cultures. Ces villageois témoignent que la forêt a disparu à cause de l'utilisation du bois comme bois de chauffage. Aucune mesure d'accompagnement ou de soutien n'a été déployée, bien que les autorités aient été informées de la situation. En dehors de quelques espaces qui sont encore fertiles pour les cultures, le village n'est plus utilisé que comme cimetière.

- Mungeti, lieu de destination des villageois de Kasongo

A Kipushi, le quartier de Mungeti abrite de nombreux migrants de Kasongo. Ses habitants sont exposés à l'inhalation des produits chimiques provenant des usines de traitement des minerais, installées juste à côté sur les vestiges de la Gécamines par la société minière du Sud-Katanga. Ces produits chimiques sont évacués par un canal mal entretenu, qui déborde jusque dans les quartiers résidentiels et a fait naître un désert artificiel. A chaque fois que des vents de pluies surviennent, des poussières chimiques sont soulevées par les vents et respirées par les habitants.

*Relocalisation intra-urbaine dans la commune de la Ruashi, à Lubumbashi*

La Ruashi est une commune située à près de 10 kilomètres de la ville de Lubumbashi. Elle abrite une société minière, Ruashi Mining, établie dans la commune depuis près d'une dizaine d'années. Cette société a progressivement relocalisé plusieurs familles depuis son implantation. Actuellement, le quartier de Tshiamilemba, touché par la pollution minière, mobilise les acteurs sociaux pour conclure des accords d'indemnisation et de relocalisation de plusieurs familles. Ici encore, l'indemnisation suit une règle simple et tacite qui est

appliquée par tous les exploitants miniers : le montant de l’indemnisation est égal à la valeur de l’habitation, majorée de 50 %.

Ces informations ont été recueillies auprès des responsables des ONG installées sur place à Lubumbashi.<sup>42</sup> Les habitants de ces quartiers se plaignent de ne pas être correctement assistés par les autorités dans leurs négociations avec les exploitants miniers. La Mairie de Lubumbashi ne dispose pas de statistique exacte du nombre de personnes délocalisées au cours des dix dernières années par les sociétés minières.

### *Problèmes environnementaux dans les territoires de Bukama et de Malembankulu*

Les territoires de Bukama et Malembankulu sont confrontés à des problèmes de déforestation, d’inondations, de sécheresses et d’érosion, mais aussi d’invasions de criquets migratoires et d’éléphants chasseurs. En effet, un groupe de plus de 40 éléphants rentrant en colonie en provenance de la Zambie a détruit plusieurs villages sur son passage, provoquant la relocalisation des villageois, obligés de fuir. Pour le responsable de l’ICCN-Katanga, ces villageois avaient tout simplement empiété sur l’espace réservé aux éléphants dans le parc d’Upemba.<sup>43</sup>

Plusieurs quartiers-antennes ont vu le jour dans le territoire de Bukama : ces quartiers ont été créés par les sinistrés des inondations des villages des bas-fonds du fleuve. Ces inondations menaçaient les riverains du fleuve.

Par ailleurs, il existe également dans les territoires de Kabalo, Kongolo et Bukama des villages qui portent le nom de ‘Mutakuya’, ce qui signifie en swahili ‘vous allez venir’. De nombreux habitants ne sont pas autochtones, mais sont venus d’ailleurs, fuyant soit la crise économique, soit un désastre environnemental.

Le même constat a été fait à Kalemie, en raison de la hausse du niveau du lac Tanganyika. Ce lac est le plus profond du monde, après le Lac Baïkal : il mesure 650 kilomètres de long, sur 40 à 80 kilomètres de large. Sa superficie dépasse 32 000 km<sup>2</sup>. Le niveau du lac augmente de façon continue, ce qui a déjà poussé plusieurs familles à migrer.<sup>44</sup> Ces informations sont cependant difficiles à vérifier, car l’équipe de recherche n’a pu se rendre sur place.

---

42 Entretiens avec M. Stéphane Banza, de l’ONG Action pour la Protection de la Nature et des Peuples Autochtones du Katanga, 14 novembre 2012, et M. Prince Kaponda de l’ONG Organisation pour la Protection de la Nature (OPN), basées à Kipushi, 9 novembre 2012.

43 Entretiens avec l’Action pour la Protection de la Nature et des Peuples Autochtones du Katanga et avec M. John Katanga, point Focal REDD-Katanga, 18 septembre 2012.

44 Entretiens avec M. Christian Bwenda Katobo, Chef d’antenne du Centre d’Etudes pour l’Action Sociale (CEPAS), Antenne de Lubumbashi, le 14 novembre 2012.

## *Conclusion*

Comme dans les autres provinces, il n'existe pas de structure de gestion des sinistres environnementaux au Katanga. La province, néanmoins, est sur le point de mettre en place un comité de gestion des risques et catastrophes, avec l'appui de la FAO.

D'autre part, pendant plus d'un siècle le traitement de minerais en République démocratique du Congo s'est effectué sans prise en compte de ses conséquences écologiques. Il n'existait en effet aucun cadre légal de protection de l'environnement. Dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à la crise politico-économique qu'a connue le pays dans les années 1990, le traitement des minerais dans la province du Katanga était presque exclusivement effectué par la Gécamines, grande entreprise publique minière, qui fournissait près de 70 % des recettes d'exportation au pays. La chute dramatique de cette société a conduit, à partir des années 2000, à l'émergence d'initiatives privées qui se traduisent aujourd'hui par la prolifération des unités de traitement des minerais, toujours dans un contexte non contraignant en matière de respect de l'environnement. Cette prolifération des unités de traitement de minerais constitue, de l'avis de nombreux acteurs, une menace évidente pour les écosystèmes.

### **3.7 Mbuji-Mayi, dans le Kasai Oriental**

Le Kasai Oriental est situé au centre de la RDC : il abrite plus de 7,5 millions d'habitants, sur une superficie de plus de 170 000 km<sup>2</sup>. Anciennement appelé Bakwanga, Mbuji-Mayi est le chef-lieu de la province, situé sur la rive droite de la rivière Mbuji-Mayi. La ville a connu une croissance démographique très importante depuis 1980 : son développement anarchique a créé une situation sociale et politique explosive, ainsi que d'importants problèmes d'érosion, illustrés dans les figures 25 et 26.

Mbuji-Mayi souffre d'un manque criant d'infrastructures socioéconomiques de base. Cette situation est à l'origine de l'exode massif vers les grands centres urbains, où les migrants pensent trouver du travail, mais où ils sont le plus souvent confrontés au chômage et à l'attentisme. Les *wewas* (conducteurs des motos dans les centres urbains) sont nés de cette crise, et ont ainsi créé leur propre emploi. Les jeunes, qui migraient jadis volontiers vers les mines de diamants, se dirigent désormais plutôt vers les grands centres urbains.

Beaucoup de jeunes de Mbuji-Mayi prennent aussi des camions pour migrer vers de plus grandes villes. A Mbuji-Mayi, il y a deux points d'embarquement

des candidats à la migration : le marché Simis, pour ceux qui partent à Kinshasa, et le marché de Bakuadianga, pour ceux qui se rendent à Lubumbashi.

Historiquement la ville de Mbuji-Mayi est constituée en majorité de refoulés du Katanga, de Luluabourg et de Lusambo, arrivés à partir de 1960. Ces migrants, fuyant les conflits entre Kasaiens, sont venus s’installer autour du camp de la Minière de Bakwanga (MIBA), en raison de la présence de cours d’eau. Ils y ont construit des habitations en désordre, sans aucun plan d’urbanisation.<sup>45</sup>

Certains de ceux qui arrivent à Kinshasa ou à Lubumbashi s’achètent des motos. Les Kinois les surnomment *wewas*, ce qui signifie ‘toi’ en tshiluba, tandis que les Lushois les surnomment les *mansebas*, ce qui veut dire ‘oncle’ en tshiluba. Les causes de ces migrations sont multiples et combinées : violences, violations des droits de l’homme, pauvreté, situations politiques instables, catastrophes naturelles, érosion, entre autres. Il est particulièrement difficile d’isoler ici les facteurs environnementaux.

### *La forêt des Mabaya, déboisée par les migrants du Nord Kasai*

Lors de la 2<sup>ème</sup> guerre de ‘libération’ en 1998-2002, le Kasai-Oriental était divisé en deux. La partie occupée par les rebelles le Nord-Kasai a reçu un grand nombre de déplacés, qui sont allés s’installer du côté de la localité de Mabaya, située dans le territoire de Lupatapata. Ces déplacés internes ont mené une agriculture de subsistance et ont déboisé la forêt pour en faire du bois de chauffage. Les forêts de Mabaya sont aujourd’hui complètement décimées, et la ville de Mbuji-Mayi est actuellement confrontée à un sérieux problème d’énergie. En effet, le bois de chauffe et la braise sont devenus des denrées rares. En l’absence d’arbre à couper, les coupeurs d’arbres commencent à s’en prendre aux arbres fruitiers.

Les anciens creuseurs se sont également reconvertis en agriculteurs, répondant ainsi à l’appel du gouverneur pour faire de l’agriculture la première priorité de la région. Le sol sablonneux de Mbuji-Mayi, néanmoins, ne permet pas le développement de l’agriculture. On y pratique souvent l’agriculture itinérante sur brûlis qui appauvrit les sols lorsqu’elle est pratiquée sur une petite superficie. Le peuplement très dense dans la ville favorise l’éclatement de nombreux conflits fonciers. L’exploitation du diamant ayant cessé, la population s’est tournée vers l’agriculture, qui est pratiquée dans des conditions difficiles. En conséquence, la pauvreté ne cesse de s’accroître.

---

45 Entretiens avec M. Alphonse Kambi, Professeur à l’ISP/Mbuji-Mayi et Point Focal REDD Kasai-Oriental, 11 octobre 2012.

### *Des quartiers confrontés aux érosions*

La ville est en proie à plusieurs têtes d'érosions. Le nombre des têtes d'érosions qui existent dans la ville est toutefois incertain, et varie entre 200 pour les uns (selon Radio Okapi Mbuji-Mayi), et 400 pour d'autres (selon le Président de la société civile). D'après les géologues de Mbuji-Mayi que nous avons rencontrés, les érosions sont dues à la forte pluviosité et à la composition du sol, très sablonneux et riche en calcaire, ce qui provoque beaucoup d'effondrements. Plusieurs quartiers ont disparu du fait de ce phénomène, tandis que certains sont en grand danger :

- L'érosion de Mbala wa Tshitolo : elle porte le nom d'un homme d'affaires célèbre de la ville, qui a consacré toute sa vie à la combattre sans pourtant réussir. Située dans la commune de Diulu, cette érosion a fait des milliers de victimes depuis la fin des années 1980, jusqu'à nos jours. Elle est aujourd'hui devenue le symbole de l'impuissance des pouvoirs publics face à ce phénomène : aucun habitant de ce quartier n'a été indemnisé. Lors des entretiens que nous avons menés avec les rares habitants qui résistent encore, le désarroi dans les regards des victimes qui continuent à accepter de vivre sous la menace était visible.

Dans ce quartier, de nombreux départs ont été enregistrés au fur et à mesure que l'érosion s'est aggravée, sans aucune assistance des autorités publiques. L'érosion est une menace permanente pour la ville : à chaque nouvelle pluie, elle s'aggrave et se prolonge vers le rond-point de Kalala Wangata, un des centres névralgiques de la ville. Plus de 1 500 personnes ayant quitté le quartier après avoir perdu leur maison ont été dénombrées.

- L'érosion de Misesa, dans la commune de la Muya. Il est difficile, sinon impossible, de trouver des cas de relocalisation des sinistrés dans un site bien déterminé. Une exception est à noter néanmoins en 2009, lorsque des pluies diluviennes de plus de 24 heures ont secoué la ville et ont fait près de 10 000 victimes. Le gouvernement central a débloqué une aide de près de 4 millions de dollars pour venir en aide aux sinistrés. Il s'agit de l'unique cas documenté que nous avons trouvé où les autorités ont assisté des victimes de catastrophe naturelle dans la ville. Cette aide a cependant été très mal distribuée : plusieurs sinistrés se plaignent ainsi de ne pas avoir été assistés.

Une mauvaise coordination entre les autorités communales et provinciales a abouti à une gestion calamiteuse de l'aide sociale mobilisée par le gouvernement central. En plus de la somme d'argent, les sinistrés de Tshia

et de Mikela ont eu droit à 2 400 tôles, 250 bidons d’huile, des cartons de savon, etc. Parmi ces sinistrés, 1 000 personnes ont été relocalisées vers le quartier Tshibombo.<sup>46</sup>

Un autre cas d’effondrement a été signalé à Kajiba, dans la périphérie de la ville, mais aucun habitant n’a été relocalisé.

---

<sup>46</sup> Entretiens avec M. François Tshibenji, Responsable de la Radio Okapi Mbuji-Mayi, 13 octobre 2012.



## 4. Conclusions et recommandations politiques

### 4.1 Conclusions générales

En cherchant à identifier l'influence de facteurs environnementaux sur les migrations internes, la présente étude a cherché à dépasser une analyse de l'urgence, et à examiner la migration dans une perspective holistique. Il est ainsi apparu que la migration interne en République démocratique du Congo est souvent causée par une multitude de facteurs. Les problèmes de violences, de développement et de mauvaise gouvernance dans un contexte de forte croissance démographique sont ainsi exacerbés par un terrain de changements environnementaux encourageant les migrations. Certes, certains impacts environnementaux peuvent à eux seuls déterminer un comportement migratoire : il en est ainsi des coulées de lave ou de l'érosion en milieu urbain. Cependant, la *forme* que prend ce comportement migratoire est alors déterminée par d'autres facteurs : ainsi, notre étude a observé que lors des coulées de laves de 2002, un régime foncier instable a forcé les propriétaires à braver le danger pour retourner rapidement défendre leur lopin de terre. Dans d'autre cas, c'est le contexte social, économique et politique qui est à l'origine de l'impact environnemental : ainsi en est-il du déboisement incontrôlé, des pollutions industrielles, ou de la surexploitation des terres agricoles.

De très nombreux flux migratoires dans le pays sont le résultat d'une gestion anarchique de l'environnement : ainsi en est-il de l'exploitation sauvage de forêts, ou de l'attribution de concessions minières sans qu'aucune mesure ne soit prise pour accompagner les populations déportées. Il apparaît dès lors qu'une meilleure protection de l'environnement permettrait également de réduire considérablement le nombre de déplacés internes.

Par ailleurs, d'autres migrations sont provoquées par des catastrophes naturelles, face auxquelles les populations sont souvent démunies. Les flux migratoires liés à l'environnement en RDC se répartissent donc en deux grandes catégories : les populations déplacées par des catastrophes naturelles, et celles qui ont été expulsées (relocalisées) suite à des confiscations de l'environnement. Contrairement à un phénomène souvent observé dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, il semble donc que la migration soit peu utilisée comme stratégie pour faire face à des dégradations de l'environnement. Au contraire, la migration est généralement un phénomène subi par les populations, plutôt qu'une stratégie décidées par celles-ci.

Ceci est vraisemblablement dû au fait que les politiques d'accompagnement et d'assistance des migrants sont quasiment inexistantes : les migrants sont

généralement livrés à eux-mêmes, et vivent dans des conditions très difficiles. Pour que la migration puisse devenir une stratégie d'adaptation, d'importantes initiatives devront être prises pour mieux assister et protéger les migrants internes. Ces initiatives sont urgentes aujourd'hui, et le seront plus encore dans le contexte du changement climatique, dont les effets se font déjà sentir et qui aggravera les dégradations actuelles de l'environnement. Des pistes en ce sens sont présentées ci-dessous.

## **4.2 Recommandations politiques**

### *Remarques préalables*

Le contexte politique, social et économique difficile de ce rapport ne peut être ignoré au stade des recommandations. Dans un tel contexte, il est souvent considéré que la priorité devrait être donnée à l'urgence. Toutefois, si les facteurs de fond ne sont pas abordés, l'urgence risque de se prolonger. En d'autres termes, apaiser les symptômes ne suffit pas : il est également nécessaire de soigner les maux qui paralysent le pays et empêchent un développement durable au bénéfice de tous. Les conflits et la misère, entre autres, constituent des urgences humanitaires qui prennent bien souvent le devant sur les politiques de développement durable. Gouverner – un navire ou une communauté – ne doit pas se réduire à s'ajuster au soubresaut des vagues, mais doit aussi être guidé par une orientation à long terme.

Nous fondant sur notre enquête, nous constatons qu'une approche holistique est nécessaire pour déterminer une réponse politique adéquate aux migrations internes : il s'agit d'envisager tous les points d'entrées possibles pour de telles politiques. De plus, ces politiques doivent être menées de concert entre acteurs. Deux logiques distinctes peuvent être identifiées : celle du changement climatique et celle des droits de l'homme. D'une part, la question du changement environnemental en appelle à une responsabilité commune mais différenciée des pays, permettant un financement international de mesures d'adaptation mises en œuvre au niveau national ou local par les autorités congolaises. D'autre part, c'est au premier titre au gouvernement du pays qu'il appartient d'assurer le respect des droits fondamentaux de tous les individus sous sa juridiction, en particulier des migrants internes. (Le même type d'obligation s'applique à toute autorité exerçant un contrôle qui se veut exclusif sur une partie du territoire, que ce contrôle soit ou non légitime.) Mais dans un pays aux besoins immenses et aux moyens limités, assistance

et coopération internationales sont également de mises pour la protection des droits de l’homme, par le biais d’organisations internationales, d’aide bilatérale, ou d’organisations non gouvernementales, sous le contrôle et la supervision des autorités nationales. De par ces deux logiques d’action, les différents acteurs doivent agir de concert mais solidairement ; le défaut d’un acteur ne saurait excuser l’inaction d’un autre.

### *Types de mouvements observés*

L’étude n’a pas observé « la migration environnementale » comme un phénomène unique et spécifique, distinct des autres formes de migrations. Plutôt, quatre scénarios de migrations internes influencées par l’environnement peuvent être distingués en République démocratique du Congo. Ces scénarios diffèrent par la nature des changements environnementaux en cause, mais aussi par les caractéristiques des mouvements migratoires résultants ; ils doivent mener à des réponses politiques spécifiques.

**Les déplacements intra-urbains définitifs de familles affectées par l’érosion**, observés à Kinshasa et à Mbuji-Mayi (Nord Kivu). Ces mouvements migratoires pouvaient être anticipés dès l’apparition de têtes d’érosion. Il n’en a pas été tenu compte : l’étude a observé la construction d’habitats nouveaux dans des zones manifestement à risque. Les personnes déplacées s’organisent généralement par elles-mêmes, mais dans certains cas les autorités tentent des politiques de relocalisation de population.

**Des évacuations temporaires de familles et de villages dues à des coulées de lave du Nyiragongo et du Nyamulagira (Kivu)**. Lors de la dernière crise majeure, en 2002, l’assistance a été improvisée et peu satisfaisante : il n’y avait aucun plan de contingence. Les lieux à risque sont aisément identifiables, mais l’accroissement de la fertilité des terres par l’apport de minéraux lors de chaque éruption pousse les populations à habiter sur des terres exposées. Des retours très rapides ont été observés (dans les jours suivant la coulée de lave) et sont expliqués par une crainte de conflits fonciers.

**Une relocalisation éventuelle des populations exposées à une éruption limnique (dégazage de CO<sub>2</sub>) du lac Kivu**, envisagée par certains experts. Il s’agirait d’une relocalisation massive (possiblement en millions de personnes, y compris les villes de Goma et de Bukavu), planifiée et mise en œuvre préventivement. Cette relocalisation serait justifiée si elle s’avérait nécessaire pour éviter une catastrophe similaire à celle du lac Nyos au Cameroun où, le 21 août 1986, un séisme ou un glissement de terrain avait provoqué la

libération soudaine d'une nappe de CO<sub>2</sub> contenue dans les strates inférieures du lac, tuant par suffocation près de 2 000 personnes. Le lac Kivu abriterait des milliers de fois plus de CO<sub>2</sub>, menaçant une population de plus de deux millions d'habitants.

**Des migrations d'individus puis de familles, résultant d'un ensemble de facteurs.** Ce type de migrations est généralement envisagé par les migrants eux-mêmes comme temporaire mais sur le long terme (plusieurs années). L'observation semble confirmer l'hypothèse d'une migration en dominos : d'abord à petite distance puis, lorsque les ressources suffisantes ont été accumulées, à plus grande distance. Ainsi, des migrations ont été identifiées des campagnes reculées vers des communes de plus en plus grandes (Bas Congo), ainsi que de villes moyennes vers des grandes villes (départs de Mbuji-Mari vers Kinshasa et Lubumbashi). Les causes environnementales identifiées sont principalement des facteurs de répulsion : déforestation, dégradation des sols, changements de la pluviosité et pollution industrielle. Ces facteurs ne semblent pas déterminer le comportement migratoire, mais ils exacerbent une pression migratoire provoquée par des facteurs répulsifs et attractifs de nature économique, sociale, politique et démographique. Dans certains cas (Province orientale, Nord Kivu), le climat de violence joue un rôle particulier, et il est à noter que les conflits sont parfois eux-mêmes exacerbés par la déplétion des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique (sécheresses, changements de la saison des pluies) et de déplacements antérieurs de populations bouleversant un équilibre précaire (réfugiés et déplacés internes, populations Mbororo). Par ailleurs, lors du développement de sites miniers, des communautés expropriées et insuffisamment soutenues se déplacent vers des environnements moins favorables, ce qui les entraîne souvent dans un scénario de migration en dominos.

*Recommandations : Prendre en compte les migrations influencées par les changements environnementaux*

- Recommandations générales

**S'assurer de la bonne conduite des politiques prescrites.** Les recommandations du présent rapport ne pourront être mises en œuvre efficacement que sur la base d'une transparence complète des projets conduits, afin d'éviter notamment des détournements de fonds.

**Mieux comprendre l'impact régional et local du changement climatique et établir une réelle stratégie d'adaptation.** Une analyse précoce des

changements environnementaux présents et à venir permettrait la mise en œuvre de stratégies d'adaptation efficaces et à bas coûts, en particulier dans le secteur de l'agriculture vivrière, contribuant au bien-être des populations tout en réduisant la pression migratoire. L'information sur les changements environnementaux et leurs possibles réponses doit être diffusée amplement à destination de la population concernée mais également des acteurs publics, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, afin d'éviter la mise en œuvre de projets de développement peu durables. Enfin, pour assurer une meilleure efficacité des réponses, la coordination des acteurs (y compris entre autorités publiques à différentes échelles) doit être clarifiée.

**Davantage de transparence sur les données nationales pour renforcer la recherche**, notamment au travers de la formation des fonctionnaires et de la lutte contre la corruption. Plusieurs acteurs, notamment les représentants de l'autorité et de la force publique, peuvent refuser l'accès à l'information aux chercheurs, empêchent l'accès aux populations cibles, ou essaient de monnayer ce qui est dû gratuitement. Une conception de la migration comme matière uniquement basée sur la sécurité, traitée avec une approche encore largement policière, est souvent visible, notamment au sein de la Direction Générale des Migrations (DGM) : cette conception de la migration est la cause principale de cette attitude, qui devrait être remise en cause pour arriver à une perspective plus compréhensive de la migration.

- Renforcer la protection des migrants internes

Il convient de mettre en œuvre une politique de protection des droits de l'homme et de développement durable à l'intention spécifique des personnes déplacées, notamment celles déplacées dans le contexte de changements environnementaux.

**La République démocratique du Congo gagnerait à renforcer son engagement pour la protection des droits fondamentaux par la ratification des principales conventions internationales.** Plusieurs traités importants ont en effet été signés mais n'ont pas été ratifiés ou mis en œuvre. Il en est ainsi tout particulièrement de la *Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique* (« *Convention de Kampala* »), signée en 2010 ; pour les 15 Etats africains qui l'ont déjà ratifiée, elle est entrée en vigueur en décembre 2012. Il en est de même de la *Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires* de 1989 (signée en 1990 mais non ratifiée) ; de la *Convention relative aux droits*

*des personnes handicapées* de 2006 (signée en 2007 mais non ratifiée) ; de la *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant* de 1990 (signée en 2010 mais non ratifiée) ; de la *Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption* de 2003 (signée en 2003 mais non ratifiée) ; de la *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance* de 2007 (signée en 2008 mais non ratifiée). Il convient également d'encourager le gouvernement à devenir partie à la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* de 1990.

**Au-delà de la ratification d'instruments internationaux, nous recommandons que la République démocratique du Congo mette tous les efforts possibles en œuvre pour protéger les droits de l'homme de toutes les personnes sous sa juridiction et en particulier les migrants internes.** Le droit international sur la protection des droits, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, comprend grand nombre d'obligations positives qui doivent être mises en œuvre par des politiques spécifiques. La conclusion du *Pacte des Grands Lacs* et de ses dix protocoles place le Congo dans l'un des régimes de droit international les plus avancés en matière de protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Toutefois, cette participation à des instruments internationaux ne se traduit pas par des politiques concrètes ainsi que par une protection effective des personnes déplacées. Sont en cause non seulement un manque de moyens et un contexte difficile, mais également un manque de volonté démontré par exemple par le faible taux de réponse (7 %) aux appels des experts de l'ONU.<sup>47</sup> Trop d'éléphants blancs, comme celui de la 'Cité de l'Espoir', sont initiés (attirant ainsi un financement international) mais sont conçus en dépit du bon sens (isolation des populations de toute activité économique potentielle), sans étude de faisabilité ou d'impact, et ne sont pas suivis au fil des années. Leur impact sur la situation des 'bénéficiaires' peut être désastreux.

- Premier scénario : prendre en compte les déplacements causés par l'érosion en milieu urbain.

Le risque de déplacements peut être réduit par des politiques de prévention de l'érosion et de la construction en zones dangereuses. Par ailleurs, les personnes déplacées doivent être prises en charge par des mécanismes de soutien et des programmes de relocalisation.

---

<sup>47</sup> Voir par exemple : Troisième rapport conjoint des sept experts des Nations unies sur la situation en République démocratique du Congo, 9 mars 2011, UN Doc A/HRC/16/68.

**Etudier la viabilité technologique et économique d’une stratégie efficace et sûre de lutte contre l’érosion**, par exemple par le biais d’une canalisation des eaux de pluies.

**Eviter les constructions en zones dangereuses.** En particulier, il conviendrait de définir des zones inconstructibles en raison des risques d’érosion notamment sur la base de la qualité des sols via les plans d’aménagements locaux d’urbanisme ; d’améliorer la prise en compte des risques d’érosion lors de la délivrance d’une autorisation de bâtir ; et de faire respecter la réglementation existante sur les permis de construire en milieu urbain d’une manière respectueuse des droits et besoins des habitants.

**Développer un mécanisme de soutien aux personnes affectées par l’érosion.** Ce mécanisme de compensation financière ne doit pas inciter à de nouvelles constructions sur des zones à risque. Il doit être accompagné d’un suivi, en particulier en vue d’assurer le maintien d’une intégration économique des personnes déplacées.

**Poursuivre des programmes de relocalisation de populations déplacées en prenant compte des contraintes sociales et économiques.** Le projet observé de la Cité de l’Espoir a été un échec patent en raison du manque d’opportunités économiques pour les personnes déplacées : beaucoup ont quitté la nouvelle cité. Cet échec démontre la nécessité d’une prise en compte holistique des politiques liées à la migration. De nouvelles zones urbaines doivent être développées pour reloger les personnes déplacées dans des conditions socioéconomiques et environnementales durables, aussi près que possible des quartiers d’origine.

- Deuxième scénario : faciliter l’évacuation des populations en cas de coulées de lave.

Les techniques de déviation des coulées de lave seraient coûteuses et d’une efficacité incertaine. De plus, l’environnement des zones à risque présente un attrait économique indéniable du fait de la minéralisation apportée par l’activité volcanique. Dès lors, la meilleure approche semble celle de l’évacuation temporaire de la population lors de la survenance de telles coulées. Cette évacuation doit toutefois être planifiée au mieux pour répondre aux besoins de la population : la possibilité d’une évacuation définitive, si la coulée de boue détruit totalement les maisons, doit aussi être envisagée.

**Renforcer et actualiser la politique efficace de réduction des risques de catastrophes pour assurer le bien-être des populations évacuées.** Les standards internationaux définis par le cadre de Hyogo devraient être pris

en compte. Il a ainsi été constaté, entre autres, que le plan de contingence à une éruption volcanique à Goma n'était plus tenu à jour depuis 2009 : des coulées de lave aujourd'hui pourraient conduire à une réaction presque aussi désorganisée que celle de 2002.

**Garantir les droits des personnes évacuées par une protection efficace de la propriété foncière.** Une telle réforme permettrait de s'assurer que les personnes mises en danger par les coulées de lave se déplacent à temps et ne reviennent pas occuper leur parcelle de terre avant la dissipation du danger.

- Troisième scénario : considérer l'opportunité d'une relocalisation des populations menacées par une éruption limnique du lac Kivu.

Il est urgent de prendre en compte le risque d'une catastrophe humaine de très grande ampleur que pourrait provoquer une éruption limnique sur le lac Kivu. Cela doit passer par la définition d'une politique efficace de réduction des risques de catastrophes et en particulier par une meilleure compréhension des risques et des réponses politiques envisageables. Cette action devrait préférentiellement s'inscrire dans une coopération transfrontière entre le Congo RDC et le Rwanda, voire au sein d'une coopération subcontinentale (conférence de la Région des Grands Lacs).

**Définir une politique efficace de réduction des risques de catastrophes relative au risque d'éruption limnique.** L'étude a constaté un manque flagrant de politiques publiques en la matière.

**Mieux comprendre les enjeux et possibles réponses politiques.** Une étude permettrait d'abord de définir les risques d'une éruption limnique du lac Kivu sur la population environnante (en particulier les villes de Goma et de Bukavu). De plus, elle pourrait évaluer la faisabilité technologique sur une échelle de temps adéquate d'une extraction progressive des gaz et les attraits économiques de l'utilisation du méthane. Enfin, elle pourrait considérer l'opportunité et la faisabilité d'une stratégie de relocalisation totale ou partielle des populations exposées au vu des risques et des coûts économiques et humains d'un tel programme, même si les populations restent réticentes à cette option.

**Explorer la possibilité d'une exploitation économique de la ressource gazière.** Une telle exploitation pourrait représenter une synergie importante entre exploitation des ressources naturelles (exploitation de la ressource gazière), développement (électrification) et réduction des risques naturels. Bien qu'à échelle réduite, le projet 'KivuWatt' mis en place au Rwanda pourrait servir d'exemple.

- Quatrième scénario : prendre en compte les migrations internes résultant d'un ensemble de facteurs, notamment environnementaux, par un schéma holistique de développement durable.

De multiples réponses politiques sont envisageables pour anticiper et accompagner les migrations internes multifactorielles liées à l'environnement.

**Sensibiliser les populations et les acteurs politiques et économiques, y compris internationaux, à la conservation des ressources naturelles, notamment forestières.** L'homme est le premier responsable de la dégradation de son environnement : il convient dès lors d'adapter les structures sociales, politiques et légales afin d'assurer la conservation de l'environnement. En particulier, il s'agit ici de développer une politique de gestion durable des ressources forestières permettant une perdurance de l'activité économique à proximité de l'habitat existant.

**Lutter contre l'exploitation industrielle incontrôlée des ressources et contre les déchargements de polluants.** L'étude a rapporté des exemples où la présence d'entreprises multinationales avait mené à une déforestation rapide (Bas-Congo) ou à une pollution des eaux (Katanga). Un cadre légal strict comprenant des sanctions économiques dissuasives doit être défini pour contrôler l'impact environnemental des entreprises internationales et assurer l'exploitation durable de l'environnement. De plus, une clause reconnaissant la responsabilité environnementale de l'investisseur devrait être systématiquement insérée dans les contrats d'investissements internationaux.

**Garantir une indemnisation suffisante et un suivi des populations affectées par une expropriation minière.** Les déplacements liés à l'expropriation minière sont souvent les premiers pas d'une suite de migrations en dominos s'ils ne sont pas accompagnés de garanties suffisantes. Or, la procédure dérogatoire prévue par l'article 281 du *Code Minier* de 2002 est insuffisante, notamment quant au montant de l'indemnité et aux garanties proposées. Elle est ainsi très en deçà du régime de droit commun défini par la *Loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique* de 1977. Cette restriction des droits, injustifiée, constitue une violation du principe d'égalité devant la loi. Il convient par ailleurs de rappeler que l'indemnité d'expropriation n'exempte pas l'Etat de ses obligations en matière de garantie des droits de l'homme, en particulier des droits sociaux, économiques et cultures des populations concernées.

**Développer une culture de résolution des conflits dans les communautés affectées par une déplétion des ressources et prévenir ces conflits à travers**

**un cadre législatif strict.** Il s'agit ainsi de renforcer le régime de la propriété foncière, mais aussi de sensibiliser les communautés et les gouvernants locaux aux techniques de résolution des conflits.

**Dans les zones où l'exploitation de l'environnement est excessive en raison d'une surpopulation, mettre en œuvre des programmes incitatifs à la migration.** De tels programmes permettraient de réduire la pression sur un environnement donné et de garantir l'exploitation durable de la ressource, tout en aidant au développement de la communauté. Ainsi, une migration partielle, anticipée et volontaire pourrait soulager un environnement et éviter une migration forcée, plus tardive, d'une plus grande partie de la communauté.

**Développer des stratégies nationales de développement tenant compte des migrations présentes et à venir et des limites imposées par l'exploitation durable de l'environnement, afin de mettre en œuvre les droits économiques et sociaux de la population.** Dès lors qu'elle est désirée ou qu'elle semble inévitable, la migration doit être accompagnée. Elle doit être considérée comme un atout au développement de la communauté d'origine, mais aussi de la communauté de destination.

## 5. Références bibliographiques

### Agence France-Presse

- 2012 More than 900,000 displaced in East DR Congo, 14 décembre 2012, <http://ht.ly/g65h2>.

### Bekono, M. B.

- 2010 Profilage des personnes déplacées internes vivant dans les familles d'accueil dans le territoire de Lubero. Rapport final. UNOCHA et UNOPS data Center, Joint Inter-Agency Profiling Service de Genève.

### Dun, O. et F. Gemenne

- 2008 Defining 'environmental migration', *Forced Migration Review* n°31, pp. 10-11.

### EM-DAT

- 2013 *Congo Country Profile – Natural Disasters*. Disponible sur : [www.emdat.be/country-profile](http://www.emdat.be/country-profile).

### International Crisis Group

- 2008 Congo : quatre priorités pour une paix durable en Ituri *Rapport Afrique* n°140 – 13 mai 2008.

### Government Office for Science

- 2011 Foresight: Migration and Global Environmental Change. Final Project Report, Government Office for Science: London. [www.bis.gov.uk/assets/bispartners/foresight/docs/migration/11-1116-migration-and-global-environmentalchange](http://www.bis.gov.uk/assets/bispartners/foresight/docs/migration/11-1116-migration-and-global-environmentalchange).

### Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR)

- 2012 Profil d'opérations 2012 – République démocratique du Congo.  
2011 Rapport global 2010. UNHCR, Genève.

### Kawaya, S.

- 2010 *Rapport de mission à Kindu du Point focal de l'Observatoire ACP sur les migrations*, 19 mars.

### Lundin Mining Corporation

- 2012 Annual Information Form For the Year Ended December 31, 2011. Disponible sur: [www.lundinmining.com/i/pdf/2011-AIF.pdf](http://www.lundinmining.com/i/pdf/2011-AIF.pdf).

### Miti, T. et al.

- 2004 *Crise morphogénique d'origine anthropique dans le modèle du relief de Kinshasa*, Bulletin du Centre de Recherches Géologiques et Minières, V(1), Numéro Spécial.

### Nayar, A.

- 2009 A Lakeful of Trouble, *Nature*, 460, 16 juillet, pp. 321-323.

**Nguvulu, K.**

- 2010 Vue d'ensemble sur les migrations Sud-Sud, tendances du développement et besoins en termes de recherche dans la République démocratique du Congo, Bruxelles, Observatoire ACP sur les migrations.

**Norwegian Refugee Council**

- 2003 Atelier de formation sur les Principes Directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays. Masisi, RDC, 4-6 Juin 2003.

**Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)**

- 2011a *Plan d'action pour la gestion des risques de catastrophe en RDC, 2011-2013*, Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, ONU, Rome.
- 2011b *Résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages en situation d'urgence en Province Orientale (EFSA)*. Octobre.

**Pole Institute**

- 2001 Le coltan et les populations du Nord-Kivu, Dossier n°1, Goma RD-Congo.
- 2002 Special Nyiragongo, revue *Regards croisés* n°6, août. Goma RD-Congo.
- 2011 Les populations du Nord-Kivu (RD Congo) face au défi du voisinage : les pesanteurs persistent. *Regards croisés*, n°29, août 2011, Goma, RDC.

**Pourtier, R.**

- 1999 Les camps du Kivu ou la gestion de l'éphémère. In *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte* (V. Lassailly-Jacob et al.eds) éditions de l'IRD, Paris.
- 1998 Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques. *Revue Autrepart*, 5 : 137-154.

**Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD)**

- 2009 *Province Orientale. Pauvreté et Conditions de vie des ménages*. Mars. Kinshasa.

**République démocratique du Congo, Ministère du Plan**

- 2005a Monographie de la République démocratique du Congo, Kinshasa.
- 2005b Monographie du Nord-Kivu. Mars. Kinshasa, p. 118.

**République démocratique du Congo, Ministère de l'Environnement**

- 1994 La communication nationale initiale de la RDC sur les changements climatiques, Kinshasa.

- 2006 Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique de la République démocratique du Congo, Kinshasa.

**Rossi, G.**

- 2000 *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud*, Paris, CNRS éditions.

**Schicklinski, J. et Z. Noorali**

- 2011 « Lentement, mais sûrement : Environnement, changement climatique et migrations dans les pays ACP » Dossier d'information n°4, octobre 2011.

**Schmidt-Soltau, K.**

- 2010 Expulsions des zones protégées de la RDC *Revue Migrations forcées*, 36 : 23.

**United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)**

- 2009 Plan de préparation et de réponse aux risques et désastres volcaniques. Nord-Kivu, RD Congo, Draft, V .1, document interne, juillet 2009.
- 2010 Province du Nord-Kivu, Bulletin d'Information Humanitaire, 17 mai 2010.
- 2012a Rapport de situation humanitaire sur la République démocratique du Congo, Genève.
- 2012b Note de plaidoyer concernant la protection des civils dans les districts des Haut et Bas Uélé-Sous cluster protection Dungu, Avril 2012
- 2012c *Bulletin d'information humanitaire « Province Orientale »*, 18 septembre, n°35/12.
- 2012d *Rapport humanitaire mensuel*, Nord-Kivu, RD Congo, août.
- 2013a *Mouvements de populations au 30 juin 2012*. Disponible sur : <http://ochaonline.un.org/Centredcartes/Cartesthematiques/tabid/7680/language/fr-FR/Default.aspx>
- 2013b République démocratique du Congo. Plan d'action humanitaire 2013. Genève et New York.

**Walser, G.**

- 2010 *Promines – Une approche stratégique pour le renforcement de la gouvernance du secteur minier de la RDC*, Colloque, Tervuren, 1-3 décembre.

**Zetter, R.**

- 2009 The role of legal and normative frameworks for the protection of environmentally displaced people. In Laczko, F. and Aghazarm, C., *Migration, Environment and Climate Change, Assessing the evidence*. IOM, pp. 385-436.



## 6. Annexe : Cadre juridique

La question de l’encadrement juridique des personnes déplacées suite à des dégradations environnementales est sujette à de nombreux débats au niveau international. La diversité des situations et des flux migratoires expliquent ces polémiques et rendent complexe l’attribution des catégories connues du droit international. S’il n’y a pas de texte spécifique englobant la multiplicité des situations où l’environnement interagit avec la mobilité, pour autant les corpus internationaux, régionaux et parfois nationaux du droit existant permettent d’offrir de façon sectorielle un cadre minimum de protection (Zetter, 2009). C’est pourquoi sont présentées ici les dispositions législatives de *soft* et *hard law* prises par la République démocratique du Congo en matière de droits de l’homme, d’environnement, de changement climatique, de migrations et de déplacements forcés.

### 1. Droits de l’homme

#### 1.a Ratification des principaux traités et conventions internationales en matière de droits de l’homme

| Traités   | Ratification par la RDC  |
|---|--|
| Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 7 mars 1966                           | 21 avril 1976  |
| Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966<br>Protocole facultatif, 2008                      | 1 <sup>er</sup> novembre 1976<br><br>Signé le 23 septembre 2010, non ratifié                           |
| Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966<br>Protocole facultatif 1, 1966<br>Protocole facultatif 2, 1989 | 1 <sup>er</sup> novembre 1976<br><br>1 <sup>er</sup> novembre 1976<br>Non ratifié                      |
| CEDAW, 1979<br>Protocole facultatif, 1999   | 17 octobre 1986<br>Non ratifié   |
| Convention contre la torture, 1984<br><br>Protocole facultatif, 2002  | 18 mars 1996<br><i>Pas de plainte de particulier, ni inter-Etats</i><br>Accession le 23 septembre 2010 |

| Traités  | Ratification par la RDC |
|--|-------------------------|
| Convention relative aux droits de l'enfant, 1989   | 27 septembre 1990       |
| Protocole facultatif 1*  | 11 novembre 2001        |
| Protocole facultatif 2**   | 11 novembre 2001        |
| Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2006   | Non ratifiée            |
| Protocole facultatif, 2006   | Non ratifié             |
| Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, 2006 | Non ratifiée            |
| Convention OIT 169 relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989   | Non ratifiée            |
| Conventions de Genève I, II, III, IV, 1949   | Oui                     |
| Protocoles I, 1977   | Oui                     |
| II, 1977   | Oui                     |
| III, 2005  | Non ratifié             |

\* Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

\*\* Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

### *1.b Ratification des principaux traités et conventions régionales de droits de l'homme*

| Textes  | Ratification par la RDC |
|---|-------------------------|
| Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981 | 20 juillet 1987         |
| Protocole de la Cour de justice de l'Union africaine, 2008  | Signé le 2 février 2010 |

1.c Protection internationale et constitutionnelle des principaux droits susceptibles d’être menacés en cas de dégradation de l’environnement et de déplacement

|   | <b>Droit à la vie</b>                       | <b>Droit à la propriété</b> | <b>Droit au logement</b> | <b>Droit à l'eau</b>  | <b>Droit à une nourriture suffisante</b>   | <b>Droit à la santé</b>  | <b>Droit à un environnement saint</b>                    |
|---|---|-----------------------------|--------------------------|---|--|--|--|
| <b>Traités et conventions internationales</b> | DUDH (art. 3), ICCPR (art. 6), CRC (art 6.) | DUDH (art. 17)              | ICESCR (art. 11)         | CEDAW (art. 14§2.h.), CRPD (art. 28§2a), CRC (art. 24§2c), UNFCC (art. 4) | ICESCR (art. 11), CRC (art. 24.c), CRPD (art. 25f, 28), CEDAW (art. 14§2.h.), ICERD (art. 5.e), DUDH (art. 25) | ICESCR (art. 12), DUDH (art. 25), CERD (art. 5.e.IV), CEDAW (art. 11 et 12), CRC (art. 24), ICRMW (art. 43 §1e, 45, §1c, 70), CRPD (art. 16§4, 22§2, 25) | Déclaration de Stockholm de 1972 (ppe 1), CRC, C°ILO 169 |
| <b>Traités et conventions régionales</b>      | ACHRP (art. 4)                              | ACHRP (art. 14)             | -                        | -   | -  | ACHRP (art. 16)  | ACHRP (art. 24)  |

| Droit à un environnement sain   | Droit à la santé   | Droit à une nourriture suffisante  | Droit à l'eau   | Droit au logement  | Droit à la propriété   | Droit à la vie   |
|---|--|--|---|--|--|--|
| <p>Art. 53: Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations.</p> | <p>Art. 47: Le droit à la santé et à la sécurité alimentaire est garanti</p> | <p>Art. 47: Le droit à la santé et à la sécurité alimentaire est garanti</p> | <p>Art. 48: Le droit à un logement décent, le droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique sont garantis</p> | <p>Art. 18: L'éducation, l'instruction, la formation, le travail, la sécurité sociale, le logement, le sport, les loisirs, la santé, la protection de la Maternité et de l'Enfance, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux, la création artistique et scientifique, constituent des droits sociaux et culturels reconnus par la présente Constitution qui vise à les promouvoir.</p> | <p>Art. 35: La propriété privée est sacrée. L'Etat garantit le droit à la propriété individuelle ou collective, acquis conformément à la loi ou à la coutume. Il encourage et veille à la sécurité des investissements privés, nationaux et étrangers. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité octroyée dans les conditions fixées par la loi. Nul ne peut être saisi en ses biens qu'en vertu d'une décision prise par une autorité judiciaire compétente.</p> | <p>Art. 16: Toute personne a droit à la vie, à l'intégrité physique ainsi qu'au libre développement de sa personnalité dans le respect de la loi, de l'ordre public, du droit d'autrui et des bonnes moeurs.</p> |
| <p><b>Constitution de la RDC</b></p>  |  |  |   |  |  |  |

*Liste des acronymes*

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>ACHRP</b>     | Charte africaine des droits de l’homme et des peuples du 27 juin 1981, 18 <sup>e</sup> Conférence de l’Organisation de l’Union Africaine (OUA), entrée en vigueur le 21 octobre 1986.            |
| <b>C°ILO 169</b> | Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, ILO 169, adoptée le 27 juin 1989, entrée en vigueur le 5 septembre 1991.   |
| <b>CAT</b>       | Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984, résolution 39/46, entrée en vigueur le 26 juin 1987.                           |
| <b>CEDH</b>      | Convention de sauvegarde des Droits de l’Homme et des Libertés fondamentales du 4 novembre 1950, telle qu’amendée par les Protocoles n°11 et 14, entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> juin 2010. |
| <b>CRC</b>       | Convention relative aux droits de l’enfant du 20 novembre 1989, résolution 44/25, entrée en vigueur le 2 septembre 1990.   |
| <b>CRPD</b>      | Convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006, entrée en vigueur le 3 mai 2008.   |
| <b>CEDAW</b>     | Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes du 18 décembre 1979, résolution 34/180, entrée en vigueur le 3 septembre 1981.                          |
| <b>DUDH</b>      | Déclaration universelle des droits de l’homme du 10 décembre 1948, résolution 217 A (III).   |
| <b>ICCPR</b>     | Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966, résolution 2200 A (XXI), entré en vigueur le 23 mars 1976.  |
| <b>ICESCR</b>    | Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, résolution 2200 A (XXI), entré en vigueur le 3 janvier 1976.                                       |
| <b>ICERD</b>     | Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965, résolution 2106 A (XX), entrée en vigueur le 4 janvier 1969.                     |
| <b>ICRMW</b>     | Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 18 décembre 1990.   |

## 2. Droit des migrations et des déplacements forcés

### 2.a Ratification des textes internationaux et régionaux relatifs à la protection des apatrides, des réfugiés et des migrants

| Textes   | Ratification par la RDC                  |
|--|--|
| Convention relative au statut des réfugiés, 1951<br>Protocole , 1967   | Oui<br>Oui                               |
| Convention relative au statut des apatrides, 1954  | Non ratifiée                             |
| Convention sur la réduction des cas d'apatridies, 1961   | Non ratifiée                             |
| Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990                | Non ratifiée                             |
| Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des refugies en Afrique 1969   | 14 février 1973                          |
| Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) 23 octobre 2009 | Signée le 2 février 2010<br>Non ratifiée |

## 3. Droit de l'environnement

### 3.a Traités, conventions et instruments internationaux relatifs au changement climatique et à la protection de l'environnement

| Textes   | Ratification par la RDC |
|--|-------------------------|
| Convention internationale pour la protection des végétaux, 6 décembre 1951   | Non ratifiée            |
| Convention sur la prévention de la pollution de la mer résultant de l'immersion de déchets, 9 septembre 1972       | 16 septembre 1975       |
| Convention pour la protection du patrimoine mondial et culturel, 23 novembre 1972                                  | 23 septembre 1974       |
| Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction, 3 mars 1973 | 18 octobre 1976         |

| Textes   | Ratification par la RDC                                  |
|--|--|
| Convention sur l’interdiction d’utiliser des techniques de modification de l’environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, 28 février 1978 | Non ratifiée   |
| Convention des Nations unies sur le droit de la mer, 10 décembre 1982  | 17 février 1989  |
| Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, 23 juin 1979  | 1 septembre 1990<br>(date d’entrée en vigueur en RDC)    |
| Convention de Vienne pour la protection de la couche d’ozone, 23 mars 1985<br>Protocole de Montréal de 1987<br>Amendement au Protocole, 1990                     | 30 novembre 1994<br><br>30 novembre 1994<br>23 mars 2005 |
| Accord International sur les bois tropicaux, 18 novembre 1992  | 21 juillet 2010  |
| Convention Ramsar relative aux zones humides d’importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine, 2 février 1971                         | 18 janvier 1996  |
| Convention sur la diversité biologique, 5 juin 1992  | 8 décembre 1994  |
| Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, 4 juin 1992<br>Protocole de Kyoto  | 8 décembre 1994<br><br>23 mars 2005                      |
| Convention sur la lutte contre la désertification et sécheresse, 12 septembre 1997   | 12 septembre 1997  |

### 3.b Traités, conventions et instruments régionaux relatifs au changement climatique et à la Protection de l'environnement

| Textes   | Ratification par la RDC                     |
|--|---|
| Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, 15 septembre 1968<br>Version révisée 2003   | 29 mai 1976<br><br>29 juin 2008 (signature) |
| Traité instituant la commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), 5 février 2005  | Signataire                                  |
| Convention relative à la coopération en matière de Protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dite Convention d'Abidjan WACAF, 1985 | Non ratifiée                                |
| Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique, 29 août 2008   | Signataire                                  |

### 3.c Lois et politiques nationales relatives au changement climatique et à la protection de l'environnement

| Thématique              | Lois, politiques   | Organe  |
|-------------------------|--|---|
| Protection de la nature |  | Institut Congolais pour la Conservation de la Nature                  |
|                         | Fonds pour l'Environnement Mondial   | Direction du développement durable                                    |
|                         |  | Direction des établissements humains et protection de l'environnement |
|                         | Programme régional d'éducation environnementale de la SADC                                       | Centre national d'information sur l'environnement                     |
| Gestion forestière      | Code forestier (loi 11/2002 du 29 août 2002)   |   |
|                         | Loi-cadre fixant les principes fondamentaux de la gestion et de la protection de l'environnement |   |
|                         | Loi portant conservation de la nature  |   |

| Thématique                            | Lois, politiques  | Organe   |
|---------------------------------------|---|--|
|                                       | Programme national environnement, forêts, eaux et biodiversité PNEFEB   | Direction d'études et de planification   |
| Gestion des sous-sols                 | Code minier   |  |
| Réduction des risques de catastrophes | [Absence de mise à jour conformément au Cadre de Hyogo]<br><br>Décret n° 0025 du 11.09.1996 portant création du Conseil de la Protection Civile | Comité National de Crise, dépendant du Ministère de l'Intérieur                |
|                                       | Arrêté n°1250/CAB/MIN/S/GJ/KIZ du 05.10.2002 créant le Programme National des Urgences et Action Humanitaire                                    |  |
| Adaptation au changement climatique   | Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, Septembre 2006   | Aucun organe ad hoc : Ministère de l'Environnement et coordination par projets |





Même si l'importance de l'impact des changements environnementaux sur la migration interne en République démocratique du Congo a récemment commencé à recevoir plus d'attention, jusqu'à présent aucune étude n'a encore examiné ce sujet de manière empirique.

Ce rapport constitue la première étude de ce type sur les liens entre dégradations de l'environnement et déplacements de populations menée à l'échelle du pays. La recherche met en relief le lien très fort existant entre crises économiques, exploitation anarchique des ressources et dégradations de l'environnement, ainsi que l'assistance insuffisante offerte aux populations touchées par ces dégradations. D'où l'objectif indispensable d'assurer à la fois une meilleure gestion des flux migratoires et une meilleure protection de l'environnement dans le pays.

